



**NATIXIS INVESTMENT
MANAGERS INTERNATIONAL**

OPCVM de droit français

OSTRUM SRI MONEY PLUS

RAPPORT ANNUEL

au 30 juin 2025

Société de Gestion : Natixis Investment Managers International

Dépositaire : Caceis Bank

Commissaire aux Comptes : Deloitte & Associés



Sommaire

Page

1. Rapport de Gestion	3
a) Politique d'investissement	3
■ Politique de gestion	
b) Informations sur l'OPC	9
■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice	
■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir	
■ OPC Indiciel	
■ Fonds de fonds alternatifs	
■ Réglementation SFTR	
■ Accès à la documentation	
■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA)	
c) Informations sur les risques	12
■ Méthode de calcul du risque global	
■ Exposition à la titrisation	
■ Gestion des risques	
■ Gestion des liquidités	
■ Traitement des actifs non liquides	
d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)	13
2. Engagements de gouvernance et compliance	14
3. Frais et Fiscalité	33
4. Certification du Commissaire aux comptes	34
5. Comptes de l'exercice	39
6. Annexe(s)	140



1. Rapport de Gestion

a) Politique d'investissement

■ Politique de gestion

Politique de Gestion

● Sur le plan macroéconomique, la croissance de la zone Euro a été de +0,4 % au 3ème trimestre et de +0,3 % au 4ème trimestre 2024 et s'est révélée plus forte dans les pays périphériques que dans les pays core comme la France et l'Allemagne. La demande interne en a été à l'origine et plus particulièrement la consommation des ménages. Ces derniers ont en effet bénéficié des gains de pouvoir d'achat, liés à la progression plus importante des salaires par rapport à l'inflation, et de la politique monétaire moins restrictive de la BCE. Au total, sur l'ensemble de l'année 2024, le PIB de la zone euro s'est établi à +0.9%. Au 1er trimestre 2025, la croissance est tout d'abord ressortie bien meilleure qu'attendue à +0,6 %. C'est l'effet miroir de la forte hausse des importations américaines car les exportations de biens de la zone euro vers les Etats-Unis ont fortement augmenté en anticipation de la hausse des tarifs douaniers. La demande interne s'est également révélée solide notamment en ce qui concerne l'investissement et dans une moindre mesure la consommation des ménages. Au 2ème trimestre 2025, la croissance a corrigé à +0.1% et est restée quasiment atone. En effet, depuis avril, les biens européens sont taxés à hauteur de 10 % par les américains, l'acier et l'aluminium de 50 % (initialement 25 %) et les voitures et pièces détachées de 25 %. Le Président Trump menace de les relever davantage et d'appliquer des tarifs réciproques pouvant aller jusqu'à 30 %, à partir du 1er août, en cas d'échec des négociations. La croissance 2025 pourrait donc être sensiblement impactée par la guerre commerciale initiée par la nouvelle Administration américaine issue de l'élection de D. Trump.

De fait, l'indice PMI HCOB (ex Markit) composite zone Euro, combinant services et activité manufacturière, s'affiche fin juin 2025 presque inchangé à 50.6 contre 50.9 fin juin 2024 et sa moyenne mensuelle pendant la période sous revue a été de 50.1, soit très proche mais à peine au-dessus du seuil des 50, frontière entre croissance et récession, illustrant parfaitement le fait que la croissance de la zone euro a échappé en fait de peu à la récession au cours de l'année calendaire concernée. L'indice PMI HCOB (ex Markit) du secteur des services s'affiche quant à lui en net recul à 50.5 fin juin 2025 contre 52.8 fin juin 2024 bien que plus nettement au-dessus du seuil des 50, sa moyenne mensuelle ressortant quant à elle à 51 sur l'année en cause. C'est clairement grâce aux services que la croissance de la zone euro échappe donc à la récession. Enfin, l'indice PMI du secteur industriel s'affiche pour sa part en nette hausse de début à fin de période à 49.5 fin juin 2025 contre 45.8 fin juin 2024 tout en demeurant sous le seuil des 50 pour le 36ème mois consécutif et avec une moyenne mensuelle sur l'ensemble de la période de 47! L'activité de la zone euro continue donc de se montrer extrêmement faible dans le secteur industriel même si un rebond s'observe en fin de période. On notera toutefois que l'écart sur les moyennes mensuelles des deux sous-indices sectoriels ressort à 4 points (51 – 47) témoignant d'une divergence inquiétante dans la dynamique relative de ces deux macro-secteurs, le secteur industriel ayant clairement été le maillon faible de l'économie de la zone Euro sur l'année écoulée même s'il s'est repris en fin de période. Il doit cependant continuer à se redresser pour que la croissance économique de la zone puisse renouer avec une croissance plus vigoureuse.



1. Rapport de Gestion

Cependant il est patent que le contexte actuel est très mouvant dans de nombreux domaines et est à l'origine d'incertitudes se traduisant par un ralentissement économique global susceptible d'encore plus affecter une économie européenne à la peine. Tout d'abord les risques géopolitiques sont toujours hélas présents: la guerre en Ukraine et le conflit israélo-palestinien ainsi que leurs extensions toujours possibles continuent de peser sur le moral des consommateurs et rendent plus compliquée l'équation pour les entreprises. De plus, sur le marché des devises, la forte appréciation de l'euro face au dollar depuis le début de l'année (environ +15%), si elle permet de diminuer le prix des importations et contribue à faire baisser l'inflation, est en revanche fortement pénalisante pour les entreprises exportatrices. Enfin la guerre commerciale déclarée par les USA au reste du monde via une hausse inédite des droits de douanes, et notamment vis-à-vis de l'UE, est générateur d'un fort attentisme chez les entreprises: si les États-Unis institue de forts tarifs douaniers sur les importations européennes et que l'UE riposte, l'effet sur la croissance risquerait d'être très dépressif. On peut rajouter à ce constat une attitude américaine ambiguë vis-à-vis de l'Ukraine et de la défense européenne plus globalement mettant les européens dans l'obligation de s'endetter massivement pour financer l'effort de guerre nécessaire à assurer leur propre défense avec pour conséquence une sensible remontée des taux long-terme et des ressources budgétaires qui ne pourront pas être utilisées pour financer de quelconques plans de relance. Ainsi, entre situation géo-politique, appréciation de l'euro, guerre commerciale et financement accru des dépenses militaires, la croissance de la zone Euro pour les mois à venir est assez incertaine.

- L'un des éléments les plus marquants de l'exercice sous revue aura été le retour de l'inflation sur le niveau objectif de moyen terme de la BCE des 2%, le reflux de celle-ci ayant débuté lors de l'exercice antérieur. Rappelons toutefois que l'inflation globale de la zone Euro avait atteint son pic en octobre 2022 en rythme annuel à +10.6% (niveau le plus élevé enregistré par l'office européen des statistiques depuis le début de la publication de l'indicateur en janvier 1997) avant de se replier régulièrement par la suite. Après avoir touché son plus bas niveau depuis trois ans et demi grâce notamment au recul des tarifs de l'énergie à +1.7% en septembre 2024, elle a cependant rebondi mois après mois jusqu'à celle de janvier 2025 ayant atteint +2.5%. En revanche depuis elle s'est stabilisée autour des 2%. Ainsi celle du mois de juin s'affiche à +2% après +1.9% en mai. De même pour l'inflation sous-jacente (hors énergie, produits alimentaires, boissons alcoolisées et tabac), indicateur de référence des banquiers centraux, qui demeure en juin à +2.3% comme en mai ce qui est son plus bas niveau depuis 41 mois. Un certain consensus existe cependant dorénavant pour considérer que cet important processus de désinflation est quasiment parvenu à son terme.

- Dans ce contexte de désinflation quasi continue au cours de la période en cause, la BCE a réduit ses taux directeurs dès le mois de juin 2024 et ceci à 8 reprises de 25bps pour un total de 200bps (les 06/06, 12/09, 17/10, 12/12, 30/01, 06/03, 17/04 et 05/06). Le taux de dépôt a ainsi été ramené à 2% en juin 2025 contre un pic historique de 4% entre septembre 2023 et mai 2024. Il convient en outre de rappeler que la baisse de septembre 2024 s'était accompagnée d'une «restructuration» des taux directeurs entre eux par réduction de l'écart entre chacun. Ainsi, alors que le taux de facilité de dépôt avait été réduit de 25bps, le taux de refinancement («taux refi») et le taux de facilité de prêt marginal avaient eux alors été réduits de 60bps. Par le resserrement de l'écart entre ses taux directeurs, le but de la BCE était de réduire la volatilité des taux sur les marchés interbancaires. Désormais il n'y a donc plus que 40bps d'écart entre le plus bas et le plus haut de ces trois taux de référence.

La Banque centrale a continué dans le même temps la réduction de la taille de son bilan à travers les remboursements en totalité des TLTRO fin 2024, la fin des réinvestissements des tombées dans le cadre de l'APP et le réinvestissement partiel



1. Rapport de Gestion

des tombées du PEPP à partir du mois de juillet 2024 (au rythme de 7,5Mds€ en moyenne par mois) pour y mettre un terme définitif fin 2024.

- En conséquence de ces mesures, de fin juin 2024 à fin juin 2025, la moyenne annuelle de l'Ester s'est établie à +2.938% contre +3.812% lors de l'exercice précédent. De son côté la moyenne annuelle de l'Euribor 3 mois s'est inscrite à +2.820% contre +3.866% précédemment. Le spread moyen entre les moyennes annuelles de ces 2 taux de référence s'est donc très sensiblement réduit passant de +5.4bps pour l'exercice 2024 à -11.8bps pour l'exercice 2025 traduisant un très important effet d'anticipation de baisse des taux directeurs à venir par le taux Euribor 3 mois.

- En ce qui concerne l'évolution des spreads de crédit des émetteurs du secteur privé de la zone euro, l'indice iTraxx Europe 5 ans Corporate IG «générique», représentatif de la moyenne des spreads de crédit à 5 ans de 125 émetteurs corporates européens «investment grade», aura globalement baissé pendant la période sous revue passant de +61bps fin juin 2024 à +55bps fin juin 2025. Il se situe donc toujours en dessous de son niveau prévalant le 23 février 2022, veille de l'entrée des troupes russes en Ukraine, à +71bps. On peut toutefois distinguer trois périodes distinctes dans l'évolution de cet indice. Une 1^{ère} période allant de fin juin 2024 à tout début avril 2025, veille du «Libération Day», marquée par l'annonce par D. Trump de l'instauration de droits de douane élevés frappant les importations en provenance de l'ensemble du monde sauf négociations bilatérales immédiates mettant fin au régime de libre-échange prévalant jusque-là. Au cours de cette période, les niveaux de l'indice auront peu varié. Une 2^{ème} période allant du 2 avril à mi-mai 2025, a été marquée par une forte hausse de l'indice en réaction à l'annonce de guerre des tarifs douaniers ayant atteint un plus haut le 9 avril de +85bps suite aux anticipations d'un brusque ralentissement de la croissance mondiale conséquences de l'annonce de hausse des tarifs douaniers s'étant traduites par une brusque chute des marchés actions mondiaux entraînant les spreads de crédit à la hausse. Face à cette débâcle des marchés risqués, D. Trump ayant finalement accordé des délais pour parvenir à des accords négociés, une 3^{ème} période s'est ouverte de début mai à fin juin marquée par un retour de l'indice sur ses niveaux prévalant avant les annonces du «Libération Day». Cette variabilité des spreads de crédit sur la période sous-revue aura été à l'origine d'une certaine volatilité de l'évolution des valeurs liquidatives du fonds courant avril 2025.

- La valeur liquidative de la part C1 (ex «R») de capitalisation (ISIN FR0010885210), passant de 10.753,14€ à 11.077,17€, a connu un taux de progression annuel net positif de +3.013% (+3.982% pour l'exercice précédent), soit un écart de -0.4bps (+4.9bps pour l'exercice précédent) par rapport au rendement actuariel d'un placement au taux du marché interbancaire européen au jour le jour sur la même période (méthode OIS Ester base exact/360: +3.017% contre +3.933% pour l'exercice précédent).

- La valeur liquidative de la part C2 (ex «I») de capitalisation (ISIN FR0010885236), passant de 108.076,89€ à 111.438,47€, a connu un taux de progression annuel net positif de +3.110% (+4.069% pour l'exercice précédent), soit un écart de +9.3bps (+13.7bps pour l'exercice précédent) par rapport au rendement actuariel d'un placement au taux du marché interbancaire européen au jour le jour sur la même période (méthode OIS Ester base exact/360: +3.017% contre +3.933% pour l'exercice précédent).

- La valeur liquidative de la part C3 (ex «N») de capitalisation (ISIN FR0013230257), passant de 10.516,43€ à 10.843,53€, a connu un taux de progression annuel net positif de +3.110% (+4.069% pour l'exercice précédent), soit un écart de +9.3bps (+13.6bps pour l'exercice précédent) par rapport au rendement actuariel d'un placement au taux du marché interbancaire européen au jour le jour sur la même période (méthode OIS Ester base exact/360: +3.017% contre +3.933% pour l'exercice précédent).



1. Rapport de Gestion

- La valeur liquidative de la part C4 (ex «M») de capitalisation (ISIN FR0013527785), passant de 105.004,88€ à 108.335,80€, a connu un taux de progression annuel net positif de +3.172% (+4.121% pour l'exercice précédent), soit un écart de +15.5bps (+18.8bps pour l'exercice précédent) par rapport au rendement actuariel d'un placement au taux du marché interbancaire européen au jour le jour sur la même période (méthode OIS Ester base exact/360: +3.017% contre +3.933% pour l'exercice précédent).
- Une nouvelle catégorie de part (C5 ou «SI») de capitalisation (ISIN FR001400R6K0) a été créée le 10/07/2024 avec une valeur liquidative de 250.000,00€ laquelle a atteint 257.628,76€ en fin d'exercice. Elle a donc connu un taux de progression net positif de +3.051% correspondant à un taux de progression annualisé net positif de +3.146%, soit un écart de +12.9bps par rapport au rendement actuariel d'un placement au taux du marché interbancaire européen au jour le jour sur la même période (méthode OIS Ester base exact/360: +3.017% contre +3.933% pour l'exercice précédent).
- La valeur liquidative de la part D1 (ex «I») de distribution (ISIN FR0010885251), passant de 101.546,10€ à 100.731,64€, a connu un taux de progression annuel net négatif de -0.802% (+2.414% pour l'exercice précédent). Sachant qu'en outre un détachement d'un dividende brut unitaire de 3.882,55€ (1.589,20€ pour l'exercice précédent) est intervenu le 11/09/2024, le taux de progression annuel net dividende inclus de la part D1 s'affiche à 3.110% (+4.017% pour l'exercice précédent), soit un écart de +9.3bps (+8.4bps pour l'exercice précédent) par rapport au rendement actuariel d'un placement au taux du marché interbancaire européen au jour le jour sur la même période (méthode OIS Ester base exact/360: +3.017% contre +3.933% pour l'exercice précédent).
- En termes de stratégies d'investissement mises en œuvre au cours de l'exercice sous revue, la surperformance de toutes les parts du fonds par rapport à leur indice de référence (sauf part C1), l'Ester, au cours de l'exercice 2025 a pour origine diverses sources de valeur ajoutée. Tout d'abord, le fonds ayant investi en permanence la quasi-intégralité de ses actifs sur des créances d'émetteurs du secteur privé, bancaires ou corporates, a donc pu profiter pleinement du maintien de spreads de crédit sur des niveaux plutôt attractifs (moyenne de l'indice iTRAXX Europe 5 ans Corporate IG «générique», représentatif de la moyenne des spreads de crédit à 5 ans de 125 émetteurs corporates européens «investment grade», de 57.5 sur l'ensemble de l'exercice). De plus, dans une période marquée par une baisse ininterrompue des taux directeurs BCE (8 baisses consécutives de 25bps pour un total de 200bps), une politique active d'allocation taux fixes/taux variables tout au long de la période sous revue a alloué de manière récurrente une part significative des investissements réalisés à des créances à taux fixe permettant de cristalliser des taux de rendement supérieurs à ceux des esters courants en baisse régulière. Enfin une part accrue des investissements a été réalisée sur des titres émis en devise autre que l'euro (principalement en US\$) permettant de bénéficier, après swaps de devise en euro pour éviter tout risque de change conformément à la réglementation monétaire européenne, de spreads de crédit bien supérieurs à ceux de créances des mêmes émetteurs pour les mêmes maturités émises directement en euro.

La gestion a en outre naturellement veillé en permanence à sélectionner des titres de créance émis par des émetteurs de premier plan (émetteurs de «haute qualité de crédit» au sens de la Réglementation monétaire européenne «MMFR») quasi-exclusivement localisés au sein des principales grandes zones économiques traditionnelles. Ceci a conduit à continuer d'exclure tout au long de la période sous revue les émetteurs grecs. Des investissements en émetteurs espagnols, portugais et italiens ont continué d'être réalisés à partir d'une liste d'émetteurs autorisés limitée, les détentions cumulées sur ces trois pays passant de 18.14% en début de période à 10.72% en fin de période dans un contexte de poursuite de l'amélioration des fondamentaux budgétaires de ces 3 pays. Une diversification notable sur des émetteurs



1. Rapport de Gestion

américains, canadiens et australiens a été opérée au cours de l'exercice sous revue, leur détention cumulée passant de 4% fin juin 2024 à 11.9% fin juin 2025 afin de diminuer l'exposition aux émetteurs de la zone Euro.

En outre la gestion s'est employée tout au long de l'exercice à essayer de maintenir une détention équilibrée, selon les contraintes du marché en matière d'offres de titres, entre titres de créance d'émetteurs «corporates» et d'émetteurs «bancaires» afin de ne pas s'exposer à des biais sectoriels en cas de tensions éventuelles sur le «marché du crédit» pouvant résulter des diverses incertitudes précédemment décrites et lorsque cela était possible. Ainsi, à fin juin 2025, la détention cumulée en créances d'émetteurs «corporates» était-elle de 29.58% (contre 31.90% fin juin 2024) à comparer avec une détention cumulée en créances d'émetteurs «bancaires et financiers» de 59.82% (contre 54.17% fin juin 2024). En outre la détention cumulée en titres d'émetteurs souverains, publics et assimilés était à fin juin 2025 de 0% (contre 0% fin juin 2024).

Enfin la durée de vie résiduelle moyenne des actifs (ou WAL, «Weighted Average Life»), représentative de la sensibilité moyenne du portefeuille aux évolutions des spreads de crédit, a été maintenue raisonnable tout au long de la période sous revue passant de 0.42 (152 jours) en début d'exercice à 0.48 (176 jours) en fin d'exercice dans un contexte marqué par de nombreuses incertitudes (situation géo-politique, appréciation de l'euro, guerre commerciale et financement accru des dépenses militaires par les pays partageant la monnaie unique) afin de limiter l'impact de l'occurrence d'éventuelles nouvelles tensions sur les spreads de crédit.

Pour conclure on pourra noter que l'encours moyen annuel sera passé de 13.697.448.060,34€ pour l'exercice 2024 à 13.284.972.432,31€ pour l'exercice 2025.

- Il doit être rappelé que la gestion du fonds intègre dans le choix de ses investissements des approches ISR (Investissement Socialement Responsable) et SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) qui visent à sélectionner préférentiellement, dans la mesure du possible, des instruments financiers émis par des émetteurs respectant les critères de responsabilité en matière E, S, G & DH (E: environnementale, S: sociale/sociétale, G: de gouvernance & DH: de droits humains). Cette sélection a pour objectif de privilégier le financement à court terme des émetteurs les plus responsables sur le plan des 4 critères précédemment évoqués.

En outre le fonds n'investit pas sur des émetteurs qui, bien qu'étant notés en interne de «haute qualité de crédit» au sens de la Réglementation monétaire européenne «MMFR», font partie de différentes listes d'exclusions dont notamment:

- liste d'exclusions sectorielles de la Société de Gestion (tels que par exemple tous les émetteurs appartenant au secteur du tabac) ;
- listes d'émetteurs faisant l'objet de graves controverses portant atteinte à des principes fondamentaux des PAIs («Principal Adverse Impacts» ou «Principales Incidences Négatives» sur les facteurs de durabilité) telle que la liste des émetteurs interdits à l'investissement au niveau de la gestion au titre des «Politiques Armes Controversées (AC) et Worst Offenders (WO)».



1. Rapport de Gestion

Enfin, en ce qui concerne les objectifs de réduction de l'empreinte carbone qui est l'un des indicateurs majeurs du process de gestion ISR mis en place dans le cadre du label ISR du Ministère de l'Economie et des Finances français dont bénéficie le fonds dans sa version V3, on peut noter:

- pour la poche «émetteurs privés»: l'intensité carbone moyenne (scope 1, 2 & 3) de cette poche d'émetteurs (exprimée en tonnes de CO₂ émis par million US\$ de CA) s'affiche fin juin 2025 à 110 (158 fin juin 2024) contre 222 (227 fin juin 2024) pour l'intensité carbone moyenne (scope 1, 2 & 3) de l'Univers d'Investissement monétaire de référence sur cette typologie d'émetteurs. Le process de gestion ISR aura donc conduit fin juin 2025 à une réduction de 50.5% (30.4% fin juin 2024) de l'intensité carbone moyenne (scope 1, 2 & 3) des investissements effectivement réalisés sur ces émetteurs par rapport à celle de l'Univers d'Investissement monétaire de référence qui représente l'ensemble des investissements potentiellement réalisables sur cette typologie d'émetteurs sur la base des seules exigences de qualité de crédit;
- pour la poche «émetteurs souverains assimilés»: l'intensité carbone moyenne (scope 1, 2 & 3) de cette poche d'émetteurs (exprimée en tonnes de CO₂ émis par million US\$ de PIB) s'affiche fin juin 2025 à NS* (NS* fin juin 2024) contre 180 (190 fin juin 2024) pour l'intensité carbone moyenne (scope 1+2+3) de l'Univers d'Investissement monétaire de référence sur cette typologie d'émetteurs. Le process de gestion ISR aura donc conduit fin juin 2025 à une réduction de NS* (NS* fin juin 2024) de l'intensité carbone moyenne (scope 1, 2 & 3) des investissements effectivement réalisés sur ces émetteurs par rapport à celle de l'Univers d'Investissement monétaire de référence qui représente l'ensemble des investissements potentiellement réalisables sur cette typologie d'émetteurs sur la base des seules exigences de qualité de crédit.

(*): NS: non significatif car à fin juin 2024 et fin juin 2025 le fonds n'avait aucune détention en «émetteurs souverains assimilés».

Part	Performance nette	Performance bench
FR0010885210(R C EUR)	3,013 %	3,017 %
FR0010885236(I C EUR)	3,11 %	3,017 %
FR0010885251(I D EUR)	3,11 %	3,017 %
FR0013230257(V C EUR)	3,11 %	3,017 %
FR0013527785(M C EUR)	3,172 %	3,017 %

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.



1. Rapport de Gestion

b) Informations sur l'OPC

■ Principaux mouvements dans le portefeuille au cours de l'exercice

Titres	Mouvements ("Devise de comptabilité")	
	Acquisitions	Cessions
OSTRUM SRI CASH Part I	2 148 872 679,51	2 131 886 679,21
OSTRUM SRI CASH PLUS I	1 771 337 731,78	2 214 930 251,36
OSTRUM SRI CASH PLUS SI	765 225 225,00	289 999 727,57
SG LUXEMBOURG OISEST+0.17% 12-06-25	404 000 000,00	404 000 000,00
CREDIT AGRICOLE SA 080725 OISEST 0.24	300 000 000,00	300 000 000,00
ITAL BUON ORDI DEL ZCP 30-05-25	296 070 330,85	297 795 103,43
BNP PA OISEST+0.16% 31-03-25	250 000 000,00	250 004 802,25
CODEIS SECURITIES OISEST+0.17% 12-12-25	479 000 000,00	0,00
PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.05% 18-11-24	0,00	415 751 424,00
CREDIT AGRICOLE SA 160125 OISEST 0.16	200 000 000,00	200 045 777,78

■ Changements substantiels intervenus au cours de l'exercice et à venir

Cet OPC n'a pas fait l'objet de changements substantiels.

■ OPC Indiciel

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des OPC indiciels.

■ Fonds de fonds alternatifs

Cet OPC ne rentre pas dans la classification des fonds de fonds alternatifs.

■ Réglementation SFTR en EUR

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

■ Accès à la documentation

La documentation légale du fonds (DICI, prospectus, rapports périodiques...) est disponible auprès de la société de gestion, à son siège ou à l'adresse e-mail suivante : ClientServicingAM@natixis.com



1. Rapport de Gestion

■ Techniques de gestion efficace de portefeuille et instruments financiers dérivés (ESMA) en EUR

a) Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace du portefeuille et des instruments financiers dérivés

• Exposition obtenue au travers des techniques de gestion efficace : 0,00

o Prêts de titres : 0,00

o Emprunt de titres : 0,00

o Prises en pensions : 0,00

o Mises en pensions : 0,00

• Exposition sous-jacentes atteintes au travers des instruments financiers dérivés : 4 658 229 528,41

o Change à terme : 306 745 910,41

o Future : 0,00

o Options : 0,00

o Swap : 4 351 483 618,00

b) Identité de la/des contrepartie(s) aux techniques de gestion efficace du portefeuille et instruments financiers dérivés

Techniques de gestion efficace	Instruments financiers dérivés (*)
	CREDIT AGRICOLE CIB
	EUREX CLEARING AG
	J.P.MORGAN AG FRANCFORT
	SOCIETE GENERALE PAR

(*) Sauf les dérivés listés.



1. Rapport de Gestion

c) Garanties financières reçues par l'OPCVM afin de réduire le risque de contrepartie

Types d'instruments	Montant en devise du portefeuille
Techniques de gestion efficace	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces (*)	0,00
Total	0,00
Instruments financiers dérivés	
. Dépôts à terme	0,00
. Actions	0,00
. Obligations	0,00
. OPCVM	0,00
. Espèces	14 551 000,00
Total	14 551 000,00

(*) Le compte Espèces intègre également les liquidités résultant des opérations de mise en pension.

d) Revenus et frais opérationnels liés aux techniques de gestion efficace

Revenus et frais opérationnels	Montant en devise du portefeuille
. Revenus (*)	0,00
. Autres revenus	0,00
Total des revenus	0,00
. Frais opérationnels directs	0,00
. Frais opérationnels indirects	0,00
. Autres frais	0,00
Total des frais	0,00

(*) Nets de la rémunération perçue par Natixis TradEx Solutions qui ne peut excéder 40% des revenus générés par ces opérations. Les autres revenus et autres frais correspondent à la rémunération du placement en compte de dépôt des garanties financières reçues en espèces qui varie en fonction des conditions de marché, et à d'éventuels autres produits sur comptes financiers et charges sur dettes financières non liés aux techniques de gestion efficace.



1. Rapport de Gestion

c) Informations sur les risques

■ Méthode de calcul du risque global

La méthode de calcul retenue par la Société de Gestion pour mesurer le risque global de ce fonds est celle de l'engagement.

■ Exposition à la titrisation

Cet OPC n'est pas concerné par l'exposition à la titrisation.

■ Gestion des risques

Néant.

■ Gestion des liquidités

Néant.

■ Traitement des actifs non liquides

Cet OPC n'est pas concerné.



1. Rapport de Gestion

d) Critères environnementaux, sociaux et gouvernementaux (ESG)

La prise en compte de critères ESG dans le processus d'investissement est explicitée en détail dans le pre-contractual document annexé au prospectus du fonds.

Information sur le règlement Taxonomie (UE) 2020/852 : Article 8

Au titre de l'article 50 du règlement délégué de niveau 2 SFDR, des informations sur la réalisation des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier faisant partie du présent rapport de gestion sont disponibles en annexe.



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties - Exécution des ordres

Dans le cadre du respect par la Société de gestion de son obligation de « best execution », la sélection et le suivi des intermédiaires taux, des brokers actions et des contreparties sont encadrés par un processus spécifique.

La politique de sélection des intermédiaires/contreparties et d'exécution des ordres de la société de gestion est disponible sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

■ Politique de vote

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion entend exercer les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille par les fonds qu'elle gère, ainsi que le dernier compte-rendu annuel sont consultables au siège de la Société ou sur son site internet : <https://www.im.natixis.com/fr-fr/site-information/regulatory-information>.

■ Politique de rémunération de la société de gestion délégente

La présente politique de rémunération de NIMI est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. point I), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. point II) et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. point III).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par NATIXIS et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIFII »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

I- Principes généraux de la politique de rémunération

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique de NIMI. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La politique de rémunération de NIMI, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I-1. Définition de la performance

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération de NIMI. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité de direction est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion, cette stratégie s'inscrivant dans celle de la plateforme internationale de distribution et dans celle de Solutions. Le Comité de direction est également évalué sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services, sur la performance de l'activité de distribution, et plus globalement sur le développement du modèle multi-boutiques du groupe, ainsi que sur la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs liés à l'évolution des résultats économiques de NIMI et des activités supervisées ainsi que d'une contribution à la performance globale de NATIXIS IM. La performance s'apprécie également à travers l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité du management et/ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner proactivement les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement par l'atteinte d'objectifs qualitatifs tels que la qualité de l'activité récurrente et/ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires. Ces objectifs sont définis annuellement en cohérence avec ceux de NIMI et ceux de la plateforme internationale de distribution et, le cas échéant, de Solutions.



2. Engagements de gouvernance et compliance

- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques/réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon un critère quantitatif lié à la génération de valeur par l'allocation, complété de critères qualitatifs. Le critère quantitatif reflète les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque de NIMI et/ou des produits gérés. Ce critère quantitatif est calculé sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour l'ensemble des collaborateurs des équipes de gestion.

- L'évaluation de performance des fonctions de gestion de dette privée sur actifs réels repose sur deux critères (un quantitatif, un qualitatif) dont la bonne réalisation concourt à la fois à l'intérêt de la société de gestion et des clients investisseurs dans les fonds et stratégies gérés par l'équipe.

Le critère quantitatif consiste à mesurer le montant de fonds levés auprès des investisseurs et reflète la participation de chaque gérant au développement des encours sous gestion, générateurs de revenus pour l'activité. Le critère qualitatif vise à s'assurer que les investissements réalisés pour le compte des clients l'ont été selon l'application stricte des critères d'investissement définis avec ces derniers. Il a aussi pour objectif de s'assurer, lors de l'investissement et pendant toute la durée de détention de ces transactions, que le gérant a identifié les facteurs de risques de façon exhaustive, et anticipée. En cas de survenance d'un des facteurs de risque, il sera tenu compte de la pertinence des mesures de remédiation qui seront exécutées avec diligence et dans le seul intérêt de l'investisseur. De manière plus spécifique, ce facteur ne consiste pas à pénaliser le gérant en raison de l'occurrence d'un événement de crédit (le risque de crédit est en effet consubstantiel à cette activité). Il vise à assurer les clients qu'une analyse exhaustive des risques et de ses facteurs d'atténuation a été réalisée ab initio, puis grâce à un processus de contrôle, pendant toute la durée de détention des investissements. Il permet de mettre en œuvre une réaction réfléchie et efficace, dans le cas d'un événement de crédit, afin d'en neutraliser ou limiter l'impact pour l'investisseur.

- L'évaluation de la performance des fonctions de distribution repose sur l'appréciation de critères quantitatifs et qualitatifs. Les critères quantitatifs s'appuient sur la collecte brute, la collecte nette, le chiffre d'affaires, la rentabilité des encours et leurs évolutions. Les critères qualitatifs incluent notamment la diversification et le développement du fonds de commerce (nouveaux clients ; nouveaux affiliés ; nouvelles expertises ; ...) et la prise en compte conjointe des intérêts de NIMI et de ceux des clients.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs.

Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité de NIMI.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques de NIMI.

I-2. Composantes de la rémunération

I-2.1. Rémunération fixe

NIMI veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels de NIMI, de la plateforme internationale de distribution, de Solutions mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle individuelle s'inscrivant dans le cadre d'une performance collective.

Les rémunérations variables collectives de NIMI sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques de NIMI et/ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. I-1. ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, NIMI peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

NIMI souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité de ses équipes.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet d'associer les collaborateurs aux performances de NATIXIS IM. Le taux de rémunération variable différée résulte de l'application d'une table de différés.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

NIMI s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et/ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et/ou UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée de NIMI comprend les catégories de personnel, y compris la direction générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, NIMI a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction,
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille,
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne),
- Les responsables des activités de support ou administratives,
- Les autres preneurs de risques,
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la direction générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des ressources humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée de NIMI, en lien avec le Directeur des contrôles permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction générale de NIMI puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de NATIXIS.



2. Engagements de gouvernance et compliance

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des ressources humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées de NIMI. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé,
- Entre 200 K€ et 499 K€ : 50% de différé au 1^{er} euro,
- A partir de 500 K€ : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité de direction de NIMI et du Comité des rémunérations de NATIXIS.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé :

- Pour les équipes qui participent directement à la gestion de portefeuille, à l'exception des équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur la performance d'un panier de produits gérés par NIMI.
- Pour les équipes qui ne participent pas directement à la gestion de portefeuille et pour les équipes de gestion de dette privée sur actifs réels, sur l'évolution de la performance financière consolidée de NATIXIS IM mesurée par son Résultat Courant Avant Impôt (RCAI), constatée chaque année sur une période de 3 ans minimum.

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière consolidée de NATIXIS IM et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque de NIMI et/ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans les Long Term Incentive Plans (LTIP) de NIMI et de NATIXIS IM.



2. Engagements de gouvernance et compliance

III- Gouvernance

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines de NIMI en cohérence avec la politique applicable au sein de la plateforme internationale de distribution.

La Direction des contrôles permanents et la Direction des risques de NIMI ont pour leur part un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée. Elles sont aussi en charge de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération de NIMI est validée par le Conseil d'administration de NIMI, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques, les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés successivement, de manière détaillée, par les membres du Comité de direction de NIMI, puis par un Comité intermédiaire, établi au niveau de la Fédération, ensemble qui regroupe toutes les fonctions de distribution, de support et de contrôle du Groupe NATIXIS IM et qui intègre notamment NIMI. Ce Comité intermédiaire réunit la Direction générale de NIMI et la Direction générale de NATIXIS IM. Cette dernière soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à l'approbation de la Direction générale de NATIXIS, qui remonte en dernier lieu au Comité des rémunérations de NATIXIS.

NIMI, qui n'a pas de Comité des rémunérations en propre mais qui appartient au Groupe NATIXIS, reporte en effet au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Le Comité des rémunérations de NATIXIS est établi et agit en conformité avec la réglementation ¹ :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein de NIMI, sont externes au Groupe NATIXIS et sont donc totalement indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui plus spécifiquement sur les sociétés de gestion comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

¹ : Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de NATIXIS, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération de NIMI avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis en dernière instance à la revue du Comité des rémunérations de NATIXIS, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La rémunération du Directeur général de NIMI est déterminée par la Direction générale de NATIXIS IM et de NATIXIS, puis présentée au Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les rémunérations des Directeurs des risques et de la conformité de NIMI sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières risques et conformité, par les Directeurs des risques et de la conformité de NATIXIS IM. Elles sont ensuite soumises au Comité des rémunérations de NATIXIS.

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité intermédiaire établi au niveau de la Fédération, qui intègre NIMI, et/ou par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. NIMI se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de NATIXIS.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération de NIMI fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de NATIXIS IM.

Quand NIMI délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	23 029 378 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2024 :	9 317 275 €
Effectifs concernés :	284

*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	4 669 102 €	dont,
- Cadres supérieurs :	2 516 750 €	
- Membres du personnel :	2 152 352 €	
Effectifs concernés :	24	



2. Engagements de gouvernance et compliance

■ Politique de rémunération de la société de gestion délégataire

La présente politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est composée de principes généraux applicables à l'ensemble des collaborateurs (cf. « 2. Principes généraux »), de principes spécifiques applicables à la population identifiée par AIFM et UCITS V (cf. « Déclinaison du dispositif applicable à la population identifiée au titre d'AIFM et / ou UCITS V ») et d'un dispositif de gouvernance applicable à l'ensemble des collaborateurs (cf. « Gouvernance »).

Elle s'inscrit dans le cadre de la politique de rémunération définie par Natixis et elle est établie en conformité avec les dispositions relatives à la rémunération figurant dans les textes réglementaires suivants, ainsi que les orientations de l'European Securities and Markets Authority (ESMA) et les positions de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) qui en découlent :

- Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds d'investissement alternatifs, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2013-676 du 27 juillet 2013 (« Directive AIFM »).
- Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM), transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-312 du 17 mars 2016 (« Directive UCITS V »).
- Directive 2014/65/UE du Parlement Européen et du Conseil du 15 mai 2014 concernant les marchés d'instruments financiers, transposée dans le Code Monétaire et Financier par l'Ordonnance n°2016-827 du 23 juin 2016, complétée par le Règlement Délégué 2017/565/UE du 25 avril 2016 (« Directive MIF II »).
- Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers.

I. PRINCIPES GENERAUX DE LA POLITIQUE DE REMUNERATION

La politique de rémunération est un élément stratégique de la politique d'Ostrum Asset Management. Outil de mobilisation et d'engagement des collaborateurs, elle veille, dans le cadre d'un strict respect des grands équilibres financiers et de la réglementation, à être compétitive et attractive au regard des pratiques de marché.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management, qui s'applique à l'ensemble des collaborateurs, intègre dans ses principes fondamentaux l'alignement des intérêts des collaborateurs avec ceux des investisseurs :

- Elle est cohérente et favorise une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, le règlement ou les documents constitutifs des produits gérés.
- Elle est conforme à la stratégie économique, aux objectifs, aux valeurs et aux intérêts de la société de gestion et des produits qu'elle gère et à ceux des investisseurs, et comprend des mesures visant à éviter les conflits d'intérêts.

La politique de rémunération englobe l'ensemble des composantes de la rémunération, qui comprennent la rémunération fixe et, le cas échéant, la rémunération variable.



2. Engagements de gouvernance et compliance

La rémunération fixe rétribue les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité. Elle tient compte des conditions de marché.

La rémunération variable est fonction de l'évaluation de la performance collective, mesurée à la fois au niveau de la société de gestion et des produits gérés, et de la performance individuelle. Elle tient compte d'éléments quantitatifs et qualitatifs, qui peuvent être établis sur base annuelle ou pluriannuelle.

I.1. DEFINITION DE LA PERFORMANCE

L'évaluation objective et transparente de la performance annuelle et pluriannuelle sur la base d'objectifs prédéfinis est le prérequis de l'application de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management. Elle assure un traitement équitable et sélectif des collaborateurs. Cette évaluation est partagée entre le collaborateur et son manager lors d'un entretien individuel d'évaluation.

La contribution et le niveau de performance de chacun des collaborateurs sont évalués au regard de ses fonctions, de ses missions et de son niveau de responsabilité dans la société de gestion. Dans ce cadre, la politique de rémunération distingue plusieurs catégories de personnel :

- Le Comité exécutif est évalué sur sa contribution à la définition et la mise en œuvre de la stratégie de la société de gestion et sur sa capacité à développer les performances des offres de produits et de services et la performance financière ajustée des risques sur son périmètre de supervision. Pour cette catégorie, la performance s'apprécie annuellement au travers d'indicateurs quantitatifs, tels que l'évolution des résultats financiers d'Ostrum Asset Management et des activités supervisées ainsi que d'éléments qualitatifs tels que la qualité du management et / ou la responsabilité/contribution à des chantiers transversaux.
- Les fonctions de support sont évaluées sur leur capacité à accompagner les enjeux stratégiques de la société de gestion. La performance individuelle est appréciée annuellement en fonction de la qualité de l'activité récurrente et / ou du degré de participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires.
- L'évaluation de la performance des fonctions de contrôle repose sur l'appréciation de critères qualitatifs uniquement tels que la participation à des chantiers transversaux ou à des projets stratégiques / réglementaires, définis annuellement, afin de ne pas compromettre leur indépendance, ni créer de conflit d'intérêt avec les activités qu'elles contrôlent.
- La performance des fonctions de gestion est évaluée selon des critères quantitatifs, complétés de critères qualitatifs. Les critères quantitatifs reflètent les enjeux de développement des performances de gestion recherchés par les investisseurs sans toutefois autoriser une prise de risque excessive pouvant avoir une incidence sur le profil de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. Ces critères quantitatifs sont calculés sur une période prédéfinie en ligne avec l'horizon de performance ajustée des risques des fonds gérés et de la société de gestion.

L'évaluation de la performance intègre, pour toutes les catégories de personnel, des critères qualitatifs. Ces critères qualitatifs intègrent toujours le respect de la réglementation et des procédures internes en matière de gestion des risques et de respect de la conformité d'Ostrum Asset Management.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Ils peuvent par ailleurs porter sur la qualité de la relation avec les clients incluant le niveau d'expertise et de conseil apportés, la contribution à la fiabilisation d'un processus, la participation à un projet transversal, la contribution au développement de nouvelles expertises, la participation au développement de l'efficacité opérationnelle ou tous autres sujets définis en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

Le mode de détermination de la rémunération variable des gérants est conforme à l'objectif de servir au mieux les intérêts des clients avec une évaluation de leur satisfaction appréciée à travers les réponses à un questionnaire. Les responsables métier complètent cette évaluation par une analyse des éléments d'appréciation communiqués par les clients et s'assurent que les gérants exercent le niveau de vigilance adapté face aux demandes du client, en s'assurant notamment qu'elles demeurent appropriées.

Des critères spécifiques intégrant les risques en matière de durabilité, i.e. les enjeux sociaux, environnementaux et de gouvernance, doivent enfin être définis pour les membres du Comité exécutif, ainsi que pour les gérants et les analystes au sein des équipes de gestion.

Pour chaque catégorie de personnel, l'ensemble des objectifs quantitatifs et qualitatifs sont définis et communiqués individuellement en début d'année, en déclinaison des objectifs stratégiques d'Ostrum Asset Management.

I-2. COMPOSANTES DE LA REMUNERATION

I-2.1. Rémunération fixe

Ostrum Asset Management veille à maintenir un niveau de rémunération fixe suffisant pour rémunérer l'activité professionnelle des collaborateurs.

La rémunération fixe rémunère les compétences, l'expérience professionnelle et le niveau de responsabilité attendus dans une fonction.

Le positionnement des rémunérations fixes est étudié périodiquement pour s'assurer de sa cohérence vis-à-vis des pratiques de marché géographiques et professionnelles.

La revalorisation des salaires fixes est analysée une fois par an dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations. En dehors de cette période, seuls les cas de promotion, de mobilité professionnelle ou de situation individuelle exceptionnelle peuvent donner lieu à une revalorisation.

I-2.2. Rémunération variable

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies en fonction des résultats annuels d'Ostrum Asset Management mais également en fonction d'éléments qualitatifs, comme les pratiques des entreprises concurrentes, les conditions générales de marché dans lesquelles les résultats ont été obtenus et les facteurs qui ont pu influencer de manière temporaire sur la performance du métier.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les rémunérations variables, qui peuvent être attribuées le cas échéant, rémunèrent une performance annuelle, collective et / ou individuelle.

Les rémunérations variables collectives d'Ostrum Asset Management sont constituées d'un dispositif d'intéressement et de participation, associé à un plan d'épargne d'entreprise (PEE) et à un plan d'épargne retraite collectif (PERCOL). Les collaborateurs peuvent bénéficier, dans le cadre de ces plans, d'un dispositif d'abondement.

Ces rémunérations variables collectives n'ont aucun effet incitatif sur la gestion des risques d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés et n'entrent pas dans le champ d'application des directives AIFM ou UCITS V.

Dans le respect des enveloppes globales de rémunérations variables, les rémunérations variables individuelles sont attribuées, dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations, de manière discrétionnaire objectivée au regard de l'évaluation d'une performance individuelle et de la manière dont cette performance est atteinte. La rémunération variable attribuée aux collaborateurs est impactée en cas de gestion inappropriée des risques et de la conformité, ou de non-respect de la réglementation et des procédures internes sur l'année considérée (cf. « 2.1. Définition de la performance » ci-dessus).

La population identifiée est soumise à des obligations spécifiques en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'attribution de la rémunération variable individuelle.

En cas de perte ou de baisse significative de ses résultats, Ostrum Asset Management peut également décider de réduire voire d'annuler en totalité l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

De même, en cas de concrétisation d'un risque majeur en matière de durabilité, i.e. de survenance d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui aurait une incidence négative significative et durable sur la valeur des fonds/produits gérés, l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles pourra être réduite voire annulée, ainsi que, le cas échéant, les échéances en cours d'acquisition au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées.

Aucune garantie contractuelle n'encadre les rémunérations variables, à l'exclusion parfois de rémunérations variables attribuées pour une première année d'exercice dans le cadre d'un recrutement externe.

Les dispositifs de type « parachute doré » sont prohibés. Les paiements liés à la résiliation anticipée du contrat de travail sont définis en fonction des dispositions légales (indemnités légales et conventionnelles) et des performances du bénéficiaire, de son activité d'appartenance et de l'ensemble de la société de gestion réalisées sur la durée et ils sont conçus de manière à ne pas récompenser l'échec.

La rémunération variable n'est pas versée par le biais d'instruments ou de méthodes qui facilitent le contournement des exigences établies dans la réglementation.



2. Engagements de gouvernance et compliance

I-2.3. Dispositif de fidélisation des collaborateurs clés

Ostrum Asset Management souhaite pouvoir garantir à ses investisseurs la stabilité des collaborateurs les plus talentueux, ou identifiés comme clés au regard de leur engagement ou de leur contribution aux résultats.

Pour ce faire, un dispositif de rémunération différée a été intégré aux politiques de rémunération.

Ce dispositif conduit, au-delà d'un certain seuil de variable, à allouer une part de la rémunération variable sous la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management. La part de rémunération variable ainsi différée est acquise par tranches égales sur une période de 3 ans minimum et permet ainsi d'associer les collaborateurs aux performances d'Ostrum Asset Management.

Ce dispositif est soumis à des conditions de présence et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés. L'acquisition de ces tranches peut faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

I-2.4. Equilibre entre rémunération fixe et variable

Ostrum Asset Management s'assure qu'il existe un équilibre approprié entre les composantes fixe et variable de la rémunération globale et que la composante fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour qu'une politique pleinement souple puisse être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable. L'ensemble des situations individuelles, pour lesquelles la rémunération variable représente plus de deux fois la rémunération fixe et qui peuvent s'expliquer par la pratique de marché et / ou un niveau de responsabilités, de performance et de comportement exceptionnel, sont documentées par la Direction des ressources humaines dans le cadre de la revue annuelle des rémunérations.

II- DECLINAISON DU DISPOSITIF APPLICABLE A LA POPULATION IDENTIFIEE AU TITRE D 'AIFM ET/OU UCITS V

II-1. Population identifiée

Conformément aux dispositions réglementaires, la population identifiée d'Ostrum Asset Management comprend les catégories de personnel, y compris la Direction Générale, les preneurs de risques et les personnes exerçant une fonction de contrôle, ainsi que tout employé qui, au vu de sa rémunération globale, se situe dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques, dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et / ou des produits gérés par celle-ci. Ces personnes sont identifiées en fonction de leur activité professionnelle, de leur niveau de responsabilité ou de leur niveau de rémunération totale.

Dans une perspective de cohérence et d'harmonisation, Ostrum Asset Management a décidé de mettre en œuvre le dispositif applicable à la population identifiée sur l'ensemble du périmètre des produits gérés (mandats, OPCVM et AIF).



2. Engagements de gouvernance et compliance

Les catégories de population suivantes sont notamment identifiées :

- Les membres de l'organe de direction.
- Les membres du personnel responsables de la gestion de portefeuille.
- Les responsables des fonctions de contrôle (risques, conformité et contrôle interne).
- Les responsables des activités de support ou administratives.
- Les autres preneurs de risques.
- Les collaborateurs qui, au vu de leur rémunération globale, se situent dans la même tranche de rémunération que la Direction Générale et les preneurs de risques.

Chaque année, en amont de la revue annuelle des rémunérations, la Direction des Ressources Humaines détermine et formalise la méthodologie d'identification et le périmètre de la population identifiée d'Ostrum Asset Management, en lien avec la Direction des Contrôles Permanents.

Le périmètre de l'ensemble de la population identifiée est ensuite validé par la Direction Générale d'Ostrum Asset Management, puis remonté à son Conseil d'administration dans son rôle de fonction de surveillance, et enfin présenté au Comité des rémunérations de Natixis.

L'ensemble du processus d'identification est documenté et archivé par la Direction des Ressources Humaines. Les collaborateurs concernés sont en outre informés de leur statut.

II-2. Dispositif applicable aux rémunérations variables attribuées à la population identifiée

En conformité avec la réglementation et afin de garantir l'alignement entre les collaborateurs et les investisseurs et la société de gestion, la rémunération variable de la population identifiée, dès lors qu'elle dépasse un certain seuil, est pour partie différée et pour partie attribuée sous forme d'instrument financier sur une période de 3 ans minimum, avec une acquisition prorata temporis.

La proportion de la rémunération variable, qui est différée sur 3 ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées d'Ostrum Asset Management. Actuellement, les modalités d'application du différé sont les suivantes :

- Jusqu'à 199 K€ de rémunération variable : pas de différé.
- Entre 200 K€ et 499 K€ de rémunération variable : 50% de différé au 1^{er} euro.
- A partir de 500 K€ de rémunération variable : 60% de différé au 1^{er} euro.

Les seuils de déclenchement des rémunérations variables différées sont susceptibles d'évolution en fonction de la réglementation ou d'évolution des politiques internes. Dans ce cas, les nouveaux seuils définis sont soumis à l'approbation du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management et du Comité des rémunérations de Natixis.

La rémunération variable est en outre attribuée à hauteur de 50% minimum en instrument financier ayant la forme de numéraire indexé sur la performance d'un panier de produits gérés par Ostrum Asset Management.



2. Engagements de gouvernance et compliance

L'acquisition de la part de la rémunération variable, qui est différée, est soumise à des conditions de présence, de performance financière de la société de gestion et d'absence de comportement hors norme pouvant avoir un impact sur le niveau de risque d'Ostrum Asset Management et / ou des produits gérés.

Cette acquisition est également soumise à des obligations en matière de respect des règles de risques et de conformité. Le non-respect de ces obligations peut entraîner une diminution partielle ou totale de l'acquisition. Elle peut enfin faire l'objet d'une restitution en tout ou partie, afin de garantir un ajustement des risques a posteriori.

Les collaborateurs bénéficiant d'une rémunération variable différée ont l'interdiction de recourir, sur la totalité de la période d'acquisition, à des stratégies individuelles de couverture ou d'assurance.

Les modalités et conditions de détermination, de valorisation, d'attribution, d'acquisition et de paiement de la rémunération variable différée en équivalent instrument financier sont détaillées dans le Long Term Incentive Plan (LTIP) d'Ostrum Asset Management.

III- GOUVERNANCE

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont définis et formalisés par la Direction des ressources humaines d'Ostrum Asset Management. La Direction des Contrôles Permanents et la Direction des Risques d'Ostrum Asset Management ont un rôle actif dans l'élaboration, la surveillance continue et l'évaluation de la politique de rémunération. Elles sont ainsi impliquées dans la détermination de la stratégie globale applicable à la société de gestion, aux fins de promouvoir le développement d'une gestion des risques efficace. A ce titre, elles interviennent dans la détermination du périmètre de population identifiée pour la Direction des Contrôles Permanents ou dans la détermination de l'indexation et du panier de fonds du LTIP pour la Direction des Risques. Cette dernière est aussi chargée de l'évaluation de l'incidence de la structure de rémunération variable sur le profil de risque des gestionnaires.

La politique de rémunération d'Ostrum Asset Management est validée par le Conseil d'administration d'Ostrum Asset Management, dans son rôle de fonction de surveillance.

Les principes généraux et spécifiques et les modalités d'application et données chiffrées de la politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont approuvés, de manière détaillée, par les membres du Comité exécutif d'Ostrum Asset Management.



2. Engagements de gouvernance et compliance

Le Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management est établi et agit en conformité avec la réglementation² :

- Tant dans sa composition : indépendance et expertise de ses membres, dont la majorité, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, et sont donc indépendants.
- Que dans l'exercice de ses missions, qui comprennent les rôles suivants :
 - o Recommandation et assistance du Conseil d'administration pour l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de rémunération de la société de gestion.
 - o Assistance du Conseil d'administration dans la supervision de l'élaboration et du fonctionnement du système de rémunération de la société de gestion.
 - o Attention particulière accordée à l'évaluation des mécanismes adoptés pour garantir la prise en compte de façon appropriée par le système de rémunération de toutes les catégories de risques, de liquidités et les niveaux d'actifs sous gestion et la compatibilité de la politique de rémunération avec la stratégie économique, les objectifs, les valeurs et les intérêts de la société de gestion et des produits gérés avec ceux des investisseurs.

Dans ce cadre, les principes généraux et spécifiques, la conformité de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management avec les réglementations auxquelles elle est soumise et les modalités d'application et données chiffrées de synthèse de sa politique de rémunération, comprenant la population identifiée et les rémunérations les plus élevées, sont soumis à la revue du Comité des rémunérations d'Ostrum Asset Management, puis approuvés par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

La Direction Générale de Natixis Investment Managers soumet ensuite, sous un format plus synthétique, les éléments ci-dessus à la validation de la Direction Générale de Natixis, qui remonte en dernier lieu au Comité des Rémunérations de Natixis avant approbation par son Conseil d'administration, dans son rôle de fonction de surveillance.

Le Comité des Rémunérations de Natixis, lui-même, est établi et agit en conformité avec la réglementation, tant dans sa composition (indépendance et expertise de ses membres), que dans l'exercice de ses missions. La majorité de ses membres, en ce compris son Président, n'exercent pas de fonctions exécutives au sein d'Ostrum Asset Management, sont externes au Groupe Natixis et sont donc totalement indépendants³.

La rémunération du Directeur Général d'Ostrum Asset Management est proposée par la Direction Générale de Natixis Investment Managers et de Natixis, puis présentée au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management et enfin à celui de Natixis.

Les rémunérations des Directeurs des Risques et de la Conformité d'Ostrum Asset Management sont revues, dans le cadre des revues indépendantes menées par les filières Risques et Conformité, par les Directeurs des Risques et de la Conformité de Natixis Investment Managers. Elles sont ensuite soumises au Comité des Rémunérations d'Ostrum Asset Management puis à celui de Natixis.

² Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations d'OSTRUM AM, voir le Règlement intérieur du comité des nominations et des rémunérations.

³ Pour plus de détail sur la composition et le rôle du Comité des rémunérations de Natixis, voir le Document de référence de la société.



2. Engagements de gouvernance et compliance

In fine, l'ensemble des rôles attribués aux comités des rémunérations et prévus par les textes réglementaires sont en pratique remplis par le Comité des Rémunérations établi au niveau d'Ostrum Asset Management et / ou par le Comité des Rémunérations de Natixis.

Les principes généraux et spécifiques de la politique de rémunération sont communiqués en interne à l'ensemble des collaborateurs et aux membres du comité d'entreprise. Ostrum Asset Management se conforme également à l'ensemble de ses obligations en matière de publicité externe.

L'ensemble de ce processus de revue, de validation et de communication a lieu chaque année. Il intègre les éventuelles évolutions réglementaires et contextuelles et se fait en cohérence avec la politique de rémunération de Natixis.

Enfin, l'ensemble de la politique de rémunération d'Ostrum Asset Management fait l'objet d'une revue annuelle centralisée et indépendante par la Direction de l'Audit interne de Natixis Investment Managers.

Quand Ostrum Asset Management délègue la gestion financière d'un des portefeuilles dont elle est société de gestion à une autre société de gestion, elle s'assure du respect des réglementations en vigueur par cette société délégataire.

Rémunération versée au titre du dernier exercice

Le montant total des rémunérations pour l'exercice, ventilé en rémunérations fixes et rémunérations variables, versées par la société de gestion à son personnel, et le nombre de bénéficiaires :

Rémunérations fixes 2024* :	23 640 216 €
Rémunérations variables attribués au titre de 2024 :	13 379 850 €
Effectifs concernés :	252

*Rémunérations fixes théoriques en ETP décembre 2024

Le montant agrégé des rémunérations, ventilé entre les cadres supérieurs et les membres du personnel de la société de gestion dont les activités ont une incidence significative sur le profil de risque de la société de gestion et/ou des portefeuilles :

Rémunération totale attribuée au titre de 2024 :	20 671 116 €	dont,
- Cadres supérieurs :	3 537 000 €	
- Membres du personnel :	17 134 116 €	
Effectifs concernés :	102	



3. Frais et Fiscalité

■ Frais d'intermédiation

Le détail des conditions dans lesquelles la Société de gestion a eu recours à des services d'aide à la décision d'investissement et d'exécution d'ordres au cours du dernier exercice clos est consultable sur son site internet : <http://www.im.natixis.com>.

■ Retenues à la source

Cet OPC n'est pas concerné par des récupérations de retenues à la source au titre de cet exercice.



4. Rapport du Commissaire aux comptes

OSTRUM SRI MONEY PLUS

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :
Natixis Investment Managers International

43 avenue Pierre Mendès France
75013 PARIS

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 30 juin 2025

Aux porteurs de parts du FCP OSTRUM SRI MONEY PLUS,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif OSTRUM SRI MONEY PLUS constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 29 juin 2024 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les conséquences du changement de méthode comptable exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 03 novembre 2025

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

Virginie Gaitte

Virginie GAITTE



5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels

Bilan Actif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Immobilisations corporelles nettes	0,00
Titres financiers	
Actions et valeurs assimilées (A)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations convertibles en actions (B)	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Obligations et valeurs assimilées (C)	3 410 126 363,31
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	3 410 126 363,31
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Titres de créances (D)	9 647 909 033,02
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	9 647 909 033,02
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	1 440 966 657,50
OPCVM	1 440 966 657,50
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	0,00
Autres OPC et fonds d'investissements	0,00
Dépôts (F)	0,00
Instruments financiers à terme (G)	15 348 251,76
Opérations temporaires sur titres (H)	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	0,00
Créances représentatives de titres donnés en garantie	0,00
Créances représentatives de titres financiers prêtés	0,00
Titres financiers empruntés	0,00
Titres financiers donnés en pension	0,00
Autres opérations temporaires	0,00
Prêts (I) (*)	0,00
Autres actifs éligibles (J)	0,00
Sous-total actifs éligibles I = (A+B+C+D+E+F+G+H+I+J)	14 514 350 305,59
Créances et comptes d'ajustement actifs	7 064 846,53
Comptes financiers	106 911 084,58
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	113 975 931,11
Total de l'actif I+II	14 628 326 236,70

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

Bilan Passif au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Capitaux propres :	
Capital	14 168 075 709,99
Report à nouveau sur revenu net	1,90
Report à nouveau des plus et moins-values latentes nettes	0,00
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	0,00
Résultat net de l'exercice	435 829 466,17
Capitaux propres I	14 603 905 178,06
Passifs de financement II (*)	0,00
Capitaux propres et passifs de financement (I+II)	14 603 905 178,06
Passifs éligibles :	
Instruments financiers (A)	0,00
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00
Opérations temporaires sur titres financiers	0,00
Instruments financiers à terme (B)	3 008 655,52
Emprunts (C) (*)	0,00
Autres passifs éligibles (D)	0,00
Sous-total passifs éligibles III = (A+B+C+D)	3 008 655,52
Autres passifs :	
Dettes et comptes d'ajustement passifs	21 412 402,77
Concours bancaires	0,35
Sous-total autres passifs IV	21 412 403,12
Total Passifs : I+II+III+IV	14 628 326 236,70

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Revenus financiers nets	
Produits sur opérations financières :	
Produits sur actions	0,00
Produits sur obligations	60 051 535,74
Produits sur titres de créances	285 762 676,86
Produits sur parts d'OPC	0,00
Produits sur instruments financiers à terme	-11 565 805,13
Produits sur opérations temporaires sur titres	0,00
Produits sur prêts et créances	0,00
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Autres produits financiers	11 109 253,52
Sous-total produits sur opérations financières	345 357 660,99
Charges sur opérations financières :	
Charges sur opérations financières	0,00
Charges sur instruments financiers à terme	11 670 752,78
Charges sur opérations temporaires sur titres	3 009,05
Charges sur emprunts	0,00
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	0,00
Charges sur passifs de financement	0,00
Autres charges financières	-140 360,30
Sous-total charges sur opérations financières	11 533 401,53
Total revenus financiers nets (A)	356 891 062,52
Autres produits :	
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance	0,00
Autres produits	0,00
Autres charges :	
Frais de gestion de la société de gestion	-23 111 881,82
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	0,00
Impôts et taxes	0,00
Autres charges	0,00
Sous-total autres produits et autres charges (B)	-23 111 881,82
Sous-total revenus nets avant compte de régularisation (C = A-B)	333 779 180,70
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	23 378 440,94
Sous-total revenus nets I = (C+D)	357 157 621,64
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :	
Plus ou moins-values réalisées	82 574 393,60
Frais de transactions externes et frais de cession	-361 879,74
Frais de recherche	0,00
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	0,00
Indemnités d'assurance perçues	0,00
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	0,00
Sous-total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations (E)	82 212 513,86
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes (F)	9 532 845,59
Plus ou moins-values réalisées nettes II = (E+F)	91 745 359,45



5. Comptes de l'exercice

Compte de résultat au 30/06/2025 en EUR	30/06/2025
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :	
Variation des plus ou moins-values latentes y compris les écarts de change sur les actifs éligibles	-11 584 351,25
Ecarts de change sur les comptes financiers en devises	-1 217,28
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	0,00
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	0,00
Sous-total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation (G)	-11 585 568,53
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes (H)	-1 487 946,39
Plus ou moins-values latentes nettes III = (G+H)	-13 073 514,92
Acomptes :	
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (J)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice (K)	0,00
Acomptes sur plus ou moins-values latentes nettes versés au titre de l'exercice (L)	0,00
Total Acomptes versés au titre de l'exercice IV = (J+K)	0,00
Impôt sur le résultat V (*)	0,00
Résultat net I + II + III + IV + V	435 829 466,17

(*) L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

■ Comptes annuels - Annexes comptables

A. Informations générales

A1. Caractéristiques et activité de l'OPC à capital variable

A1a. Stratégie et profil de gestion

Le FCP a pour objectif de réaliser une performance annualisée supérieure à celle de l'€STR capitalisé sur sa durée minimale de placement recommandée, en faisant la promotion des critères extra-financiers, en intégrant dans sa gestion une approche qui vise à sélectionner des actifs et instruments financiers respectant les critères de responsabilité en matière environnementale, sociale/sociétale et de gouvernance (ESG), après déduction des frais fixes de fonctionnement et de gestion applicables à chaque catégorie de parts du FCP.

A travers cette approche d'investissement ISR, le délégataire de gestion financière estime pouvoir privilégier le financement à court terme des sociétés les plus responsables sur le plan Environnemental, Social et de Gouvernance (ESG).

En cas de très faible niveau des taux d'intérêt du marché monétaire, le rendement dégagé par le FCP ne suffirait pas à couvrir les frais de gestion et le FCP verrait sa valeur liquidative baisser de manière structurelle.

Le FCP est classé article 8 au sens du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement SFDR"), il promeut des caractéristiques environnementales ou sociales mais n'a pas pour objectif un investissement durable. Il pourra investir dans des actifs ayant un objectif durable, par exemple tels que définis par la classification de l'Union Européenne.

Le prospectus / règlement de l'OPC décrit de manière complète et précise ces caractéristiques.



5. Comptes de l'exercice

A1b. Eléments caractéristiques de l'OPC au cours des 5 derniers exercices

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Actif net Global en EUR	14 917 548 620,53	13 554 974 140,33	14 142 116 518,71	12 423 635 007,44	14 603 905 178,06
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(C) en EUR					
Actif net	13 650 658 297,85	12 042 937 539,31	12 289 851 843,64	10 262 475 582,70	5 674 311 492,00
Nombre de titres	133 017,8124	118 023,1832	118 341,0005	94 955,3145	50 918,7816
Valeur liquidative unitaire	102 622,78	102 038,74	103 851,17	108 076,89	111 438,47
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-247,72	-489,06	-131,71	549,44	707,73
Capitalisation unitaire sur revenu	-105,40	-87,30	1 664,53	3 570,84	2 755,46
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(D) en EUR					
Actif net	159 690 764,89	64 274 243,93	36 640 160,68	50 916 038,37	72 637 566,79
Nombre de titres	1 629,8420	659,7529	369,5349	501,4081	721,0998
Valeur liquidative unitaire	97 979,29	97 421,69	99 152,09	101 546,10	100 731,64
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	516,22	641,51
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-236,42	-464,98	-125,75	0,00	0,00
Distribution unitaire sur revenu	0,00	0,00	1 589,20	3 366,33	2 517,28
Crédit d'impôt unitaire (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00 (1)
Capitalisation unitaire sur revenu	-80,61	-85,29	0,00	0,00	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS M(C) en EUR					
Actif net	868 448 129,95	1 061 417 560,17	1 088 962 949,00	697 967 491,98	565 231 227,04
Nombre de titres	8 715,0000	10 714,0000	10 797,9500	6 647,0000	5 217,4000
Valeur liquidative unitaire	99 649,81	99 068,28	100 849,04	105 004,88	108 335,80
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-220,60	-478,95	-128,32	533,70	686,86
Capitalisation unitaire sur revenu	-48,67	-95,13	1 637,59	3 519,75	2 741,80



5. Comptes de l'exercice

	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024	30/06/2025
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS N(C) en EUR					
Actif net	0,00	0,00	356 013 867,79	229 413 862,78	494 922 480,04
Nombre de titres	0,00	0,00	35 230,5691	21 814,7853	45 642,1566
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	10 105,25	10 516,43	10 843,53
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	-1,60	53,46	68,86
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	162,37	347,46	268,12
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS R(C) en EUR					
Actif net	238 751 427,84	386 344 796,92	370 647 697,60	1 182 862 031,61	1 772 887 453,30
Nombre de titres	23 358,6999	38 018,0381	35 841,3661	110 001,4933	160 048,6499
Valeur liquidative unitaire	10 221,09	10 162,14	10 341,33	10 753,14	11 077,17
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	-24,67	-48,37	-13,11	54,68	70,37
Capitalisation unitaire sur revenu	-9,50	-9,80	164,46	346,61	263,15
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS SI en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	0,00	6 023 914 958,89
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	0,00	23 382,1517
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	257 628,76
Capitalisation unitaire sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	1 593,35
Capitalisation unitaire sur revenu	0,00	0,00	0,00	0,00	6 260,20

(1) Le crédit d'impôt unitaire ne sera déterminé qu'à la date de mise en distribution conformément aux dispositions fiscales en vigueur.



5. Comptes de l'exercice

A2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

1 Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020-07 modifié).

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

NB : les états concernés sont (outre le bilan et le compte de résultat) : B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement ; D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets et D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Ces changements portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers , les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.



5. Comptes de l'exercice

2 Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en euro.

L'exercice couvre la période du 29 juin 2024 au 30 juin 2025.

Règles d'évaluation des actifs

Les instruments financiers sont enregistrés en comptabilité selon la méthode des coûts historiques et inscrits au bilan à leur valeur actuelle qui est déterminée par la dernière valeur de marché connue ou à défaut d'existence de marché par tous moyens externes ou par recours à des modèles financiers.

Les différences entre les valeurs actuelles utilisées lors du calcul de la valeur liquidative et les coûts historiques des valeurs mobilières à leur entrée en portefeuille sont enregistrées dans des comptes « Plus ou moins values latentes ».

Les valeurs qui ne sont pas dans la devise du portefeuille sont évaluées conformément au principe énoncé ci-dessous, puis converties dans la devise du portefeuille suivant le cours des devises au jour de l'évaluation.

Dépôts :

Les dépôts d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés selon la méthode linéaire.

Actions, obligations et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les actions et autres valeurs négociées sur un marché réglementé ou assimilé sont valorisées au cours d'ouverture du jour appelé J des marchés soit en fonction de zone d'appartenance du marché :

- Zone Asie : cours de clôture J des marchés
- Zone Europe : cours d'ouverture J
- Zone Amérique : cours de clôture (J-1).

Les obligations et valeurs assimilées sont évaluées au cours d'ouverture communiqués par différents prestataires de services financiers.

Les intérêts courus des obligations sont calculés jusqu'à la date de la valeur liquidative.



5. Comptes de l'exercice

Actions, obligations et autres valeurs non négociées sur un marché réglementé ou assimilé :

Les valeurs non négociées sur un marché réglementé sont évaluées sous la responsabilité de la société de gestion en utilisant des méthodes fondées sur la valeur patrimoniale et le rendement, en prenant en considération les prix retenus lors de transactions significatives récentes.

Titres de créances négociables :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues.

Les Titres de Créances Négociables d'une durée de vie résiduelle inférieure ou égale à 3 mois pourront être évalués selon la méthode linéaire.

Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

Les instruments du marché monétaire sont valorisés selon les règles suivantes :

- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les instruments du marché monétaire à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.
- les autres instruments du marché monétaire à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières ...) sont évalués sur la base du prix de marché.

En l'absence de prix de marché incontestable, les instruments du marché monétaire sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur)

OPC détenus :

Les parts ou actions d'OPC seront valorisées à la dernière valeur liquidative connue.

Opérations temporaires sur titres :

Les titres reçus en pension sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives des titres reçus en pension » pour le montant prévu dans le contrat, majoré des intérêts courus à recevoir.

Les titres donnés en pension sont inscrits en portefeuille acheteur pour leur valeur actuelle. La dette représentative des titres donnés en pension est inscrite en portefeuille vendeur à la valeur fixée au contrat majorée des intérêts courus à payer.



5. Comptes de l'exercice

Les titres prêtés sont valorisés à leur valeur actuelle et sont inscrits à l'actif dans la rubrique « créances représentatives de titres prêtés » à la valeur actuelle majorée des intérêts courus à recevoir.

Les titres empruntés sont inscrits à l'actif dans la rubrique « titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat, et au passif dans la rubrique « dettes représentatives de titres empruntés » pour le montant prévu dans le contrat majoré des intérêts courus à payer.

Instruments financiers à terme :

Instruments financiers à terme négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les instruments financiers à terme négociés sur les marchés réglementés ou assimilés sont valorisés pour le calcul de la valeur liquidative du jour (J) :

- Zone Asie : au cours de compensation du jour
- Zone Europe : au cours d'ouverture du jour (J)
- Zone Amérique : au cours de compensation de (J-1).

Instruments financiers à terme non négociés sur un marché réglementé ou assimilé :

Les Swaps :

Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché en fonction du prix calculé par actualisation des flux d'intérêts futurs aux taux d'intérêts et/ou de devises de marché. Ce prix est corrigé du risque de signature.

Les swaps d'indice sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence fourni par la contrepartie.

Les autres swaps sont évalués à leur valeur de marché ou à une valeur estimée selon les modalités arrêtées par la société de gestion.

Exposition directe aux marchés de crédit : principes et règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC (tableau C1f.) :

Tous les éléments du portefeuille de l'OPC exposés directement aux marchés de crédit sont repris dans ce tableau.

Pour chaque élément, les diverses notations sont récupérées : note de l'émission et/ou de l'émetteur, note long terme et/ou court terme.

Ces notes sont récupérées sur 3 agences de notation.

Les règles de détermination de la note retenue sont alors :

1^{er} niveau : s'il existe une note pour l'émission, celle-ci est retenue au détriment de la note de l'émetteur.

2^{ème} niveau : la note Long Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

S'il n'existe pas de note long terme, la note Court Terme la plus basse est retenue parmi celles disponibles des 3 agences de notation.

Si aucune note n'est disponible l'élément sera considéré comme « Non noté ».



5. Comptes de l'exercice

Enfin selon la note retenue la catégorisation de l'élément est réalisé en fonction des standards de marchés définissant les notions « Investissement Grade » et « Non Investment Grade ».

Frais de gestion

Les frais de gestion et de fonctionnement recouvrent l'ensemble des frais relatifs à l'OPC : gestion financière, administrative, comptable, conservation, distribution, frais d'audit...

Ces frais sont imputés au compte de résultat de l'OPC.

Les frais de gestion n'incluent pas les frais de transaction. Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPC, se reporter au prospectus.

Ils sont enregistrés au prorata temporis à chaque calcul de valeur liquidative.

Ces frais recouvrent :

- les frais de gestion financière,
- les frais administratifs externes à la société de gestion ;
- les commissions de mouvement ;
- les commissions de surperformance.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net hors OPCVM/FIA de Natixis Investment Managers	Part R : 0,30% TTC Part I (C), I (D) : 0,20%TTC Part N (C) : 0,25% TTC Part M(C) : 0,20% TTC Part SI : 0,15% TTC Taux maximum
Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	
Commissions de mouvement	Néant	Néant
Commission de surperformance	Actif net	20 % TTC de l'assiette par rapport à l'indice de référence défini ci-dessous (1) Pour les parts I (C), I (D), R, N et SI : €STR capitalisé Pour la part M (C) : Néant



5. Comptes de l'exercice

Modalités de calcul de la commission de surperformance :

A compter du 1er juillet 2021, l'indice de référence retenu pour le calcul de la commission de surperformance est l'€STR capitalisé au lieu de l'Eonia capitalisé

La commission de surperformance, applicable à une catégorie d'action donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du FCP et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance

• L'actif valorisé du FCP s'entend comme l'actif du FCP évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.

• L'actif de référence représente l'actif du FCP constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des (mêmes) montants de souscriptions/rachats applicable à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence du FCP.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'€STR capitalisé cours de clôture, libellé en euro.

Période de référence de la performance :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du FCP est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à cinq ans. La société de gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du FCP par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.

A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 1^{er} juillet 2022

Définition de la Période d'observation et de la fréquence de cristallisation :

1/ La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1^{er} juillet au 30 juin.

2/ La fréquence de cristallisation : la cristallisation des commissions de surperformance consiste à figer et donc à considérer comme définitive et exigible au paiement, une somme provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable selon les modalités de calcul décrite ci-dessous :

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du FCP est supérieur à celui de l'actif de référence ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20 % TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.



5. Comptes de l'exercice

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du FCP est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

Sur la période d'observation, l'actif valorisé du FCP est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions.

Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est perçue à la clôture comptable uniquement si sur la période écoulée, l'actif valorisé du FCP est supérieur à celui de l'actif de référence constaté lors de la dernière valeur liquidative de la période de référence et ce, même si le FCP enregistre une performance négative pour autant que le FCP surperforme son indice de référence.

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le revenu :

Le revenu net augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Conformément à la réglementation pour les parts ouvrant droit à distribution :

Les sommes mentionnées « le revenu » et « les plus et moins-values » peuvent être distribuées, en tout ou partie, indépendamment l'une de l'autre.

La mise en paiement des sommes distribuables est effectuée dans un délai maximal de cinq mois suivant la clôture de l'exercice.

Lorsque l'OPC est agréé au titre du règlement (UE) n° 2017/1131 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017



5. Comptes de l'exercice

sur les fonds monétaires, par dérogation aux dispositions du I, les sommes distribuables peuvent aussi intégrer les plus-values latentes.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

Part(s)	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(D)	Distribution	Distribution
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS R(C)	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS M(C)	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS SI	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(C)	Capitalisation	Capitalisation
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS N(C)	Capitalisation	Capitalisation



5. Comptes de l'exercice

B. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

B1. Evolution des capitaux propres et passifs de financement

Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice en EUR	30/06/2025
Capitaux propres début d'exercice	12 423 635 007,44
Flux de l'exercice :	
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC)	56 836 477 526,30
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-55 059 807 964,02
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	333 779 180,70
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	82 212 513,86
Variation des plus ou moins-values latentes avant comptes de régularisation	-11 585 568,53
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-698 416,86
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-107 100,83
Distribution de l'exercice antérieur sur plus-values latentes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus-values latentes	0,00
Autres éléments	0,00
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	14 603 905 178,06

B2. Reconstitution de la ligne « capitaux propres » des fonds de capital investissement et autres véhicules

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

B3. Evolution du nombre de parts au cours de l'exercice

B3a. Nombre de parts souscrites et rachetées pendant l'exercice

	En parts	En montant
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	260 258,2529	28 583 604 099,09
Parts rachetées durant l'exercice	-304 294,7858	-33 398 807 404,68
Solde net des souscriptions/rachats	-44 036,5329	-4 815 203 305,59
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	50 918,7816	
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(D)		
Parts souscrites durant l'exercice	2 807,9181	279 732 740,29
Parts rachetées durant l'exercice	-2 588,2264	-259 327 043,14
Solde net des souscriptions/rachats	219,6917	20 405 697,15
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	721,0998	
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS M(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	5 285,3000	566 425 439,40
Parts rachetées durant l'exercice	-6 714,9000	-716 527 871,97
Solde net des souscriptions/rachats	-1 429,6000	-150 102 432,57
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	5 217,4000	
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS N(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	52 163,2563	559 977 041,82
Parts rachetées durant l'exercice	-28 335,8850	-303 079 943,62
Solde net des souscriptions/rachats	23 827,3713	256 897 098,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	45 642,1566	
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS R(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	237 624,1678	2 595 880 737,80
Parts rachetées durant l'exercice	-187 577,0112	-2 053 573 942,15
Solde net des souscriptions/rachats	50 047,1566	542 306 795,65
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	160 048,6499	
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS SI		
Parts souscrites durant l'exercice	95 334,4869	24 250 857 467,90
Parts rachetées durant l'exercice	-71 952,3352	-18 328 491 758,46
Solde net des souscriptions/rachats	23 382,1517	5 922 365 709,44
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	23 382,1517	



5. Comptes de l'exercice

B3b. Commissions de souscription et/ou rachat acquises

	En montant
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(D)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS M(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS N(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS R(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS SI	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

B4. Flux concernant le nominal appelé et remboursé sur l'exercice

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

B5. Flux sur les passifs de financement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

B6. Ventilation de l'actif net par nature de parts

Libellé de la part Code ISIN	Affectation des revenus nets	Affectation des plus ou moins- values nettes réalisées	Devise de la part	Actif net par part	Nombre de parts	Valeur liquidative
OSTRUM SRI MONEY PLUS I(C) FR0010885236	Capitalisation	Capitalisation	EUR	5 674 311 492,00	50 918,7816	111 438,47
OSTRUM SRI MONEY PLUS I(D) FR0010885251	Distribution	Distribution	EUR	72 637 566,79	721,0998	100 731,64
OSTRUM SRI MONEY PLUS M(C) FR0013527785	Capitalisation	Capitalisation	EUR	565 231 227,04	5 217,4000	108 335,80
OSTRUM SRI MONEY PLUS N(C) FR0013230257	Capitalisation	Capitalisation	EUR	494 922 480,04	45 642,1566	10 843,53
OSTRUM SRI MONEY PLUS R(C) FR0010885210	Capitalisation	Capitalisation	EUR	1 772 887 453,30	160 048,6499	11 077,17
OSTRUM SRI MONEY PLUS SI FR001400R6K0	Capitalisation	Capitalisation	EUR	6 023 914 958,89	23 382,1517	257 628,76



5. Comptes de l'exercice

C. Informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés

C1. Présentation des expositions directes par nature de marché et d'exposition

C1a. Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions significatives par pays				
		Pays 1	Pays 2	Pays 3	Pays 4	Pays 5
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan						
Futures	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Options	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Swaps	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Autres instruments financiers	0,00	NA	NA	NA	NA	NA
Total	0,00					

C1b. Exposition sur le marché des obligations convertibles - Ventilation par pays et maturité de l'exposition

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
	+/-	<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
Total	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



5. Comptes de l'exercice

C1c. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par nature de taux

Montants exprimés en milliers EUR	Exposition	Ventilation des expositions par type de taux			
		Taux fixe	Taux variable ou révisable	Taux indexé	Autre ou sans contrepartie de taux
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	3 410 126,36	460 739,26	2 949 387,10	0,00	0,00
Titres de créances	9 647 909,04	4 992 784,47	4 655 124,57	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	106 911,08	0,00	0,00	0,00	106 911,08
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Futures	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	NA	-3 967 483,62	3 967 483,62	0,00	0,00
Autres instruments financiers	NA	0,00	0,00	0,00	0,00
Total		1 486 040,11	11 571 995,29	0,00	106 911,08



5. Comptes de l'exercice

C1d. Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) - Ventilation par durée résiduelle

Montants exprimés en milliers EUR	[0 - 3 mois] (*)	]3 - 6 mois] (*)	]6 - 12 mois] (*)	]1 - 3 ans] (*)	]3 - 5 ans] (*)	]5 - 10 ans] (*)	>10 ans (*)
	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-	+/-
Actif							
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations	165 677,93	956 544,59	1 093 992,20	1 193 911,63	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	4 756 841,36	2 545 040,82	2 117 000,54	229 026,33	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	106 911,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan							
Futures	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Options	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Swaps	2 440 818,00	-992 600,00	-	-75 200,00	0,00	0,00	0,00
Autres instruments	0,00	0,00	1 373 018,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	7 470 248,37	2 508 985,41	1 837 974,74	1 347 737,96	0,00	0,00	0,00

(*) L'OPC peut regrouper ou compléter les intervalles de durées résiduelles selon la pertinence des stratégies de placement et d'emprunts.



5. Comptes de l'exercice

C1e. Exposition directe sur le marché des devises

Montants exprimés en milliers EUR	Devise 1 USD +/-	Devise 2 SEK +/-	Devise 3 AUD +/-	Devise 4 GBP +/-	Devise N Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	250 301,81	41 828,80	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	1,86	1,87	10,41	1,67	0,72
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan					
Devises à recevoir	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Devises à livrer	-250 383,93	-41 860,50	0,00	0,00	0,00
Futures options swaps	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	-80,26	-29,83	10,41	1,67	0,72



5. Comptes de l'exercice

C1f. Exposition directe aux marchés de crédit^(*)

Montants exprimés en milliers EUR	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 233 630,25	0,00	1 176 496,11
Titres de créances	9 386 389,52	92 821,51	168 698,01
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	0,00	0,00	0,00
Solde net	11 620 019,77	92 821,51	1 345 194,12

(*) Les principes et les règles retenus pour la ventilation des éléments du portefeuille de l'OPC selon les catégories d'exposition aux marchés de crédit sont détaillés au chapitre A2. Règles et méthodes comptables.



5. Comptes de l'exercice

C1g. Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

Contreparties (montants exprimés en milliers EUR)	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
CREDIT AGRICOLE CIB	4 332,13	0,00
EUREX CLEARING AG	842,97	0,00
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	4 079,56	0,00
SOCIETE GENERALE PAR	6 093,59	0,00
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
BNP PARIBAS FRANCE	7 064,85	0,00
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives des titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
EUREX CLEARING AG	0,00	3 004,87
CREDIT AGRICOLE CIB	0,00	3,79
Dettes		
Collatéral espèces		
CREDIT AGRICOLE CIB	0,00	4 916,00
J.P.MORGAN AG FRANCFORT	0,00	3 840,00
SOCIETE GENERALE PAR	0,00	5 795,00

C2. Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.

C3. Exposition sur les portefeuilles de capital investissement

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.

C4. Exposition sur les prêts pour les OFS

Pour l'OPC sous revue, la présentation de cette rubrique est non requise par la réglementation comptable.



5. Comptes de l'exercice

D. Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat

D1. Créances et dettes : ventilation par nature

	Nature de débit/crédit	30/06/2025
Créances		
	Collatéraux	7 064 846,53
Total des créances		7 064 846,53
Dettes		
	Frais de gestion fixe	1 663 779,89
	Frais de gestion variable	5 169 069,02
	Collatéraux	14 551 000,00
	Autres dettes	28 553,86
Total des dettes		21 412 402,77
Total des créances et des dettes		-14 347 556,24



5. Comptes de l'exercice

D2. Frais de gestion, autres frais et charges

	30/06/2025
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	10 924 000,60
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Frais de gestion variables provisionnés	1 656 601,10
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,02
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(D)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	113 034,16
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Frais de gestion variables provisionnés	19 717,88
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,03
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS M(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	646 179,97
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Frais de gestion variables provisionnés	0,04
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS N(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	458 820,73
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,15
Frais de gestion variables provisionnés	78 128,48
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,03
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »



5. Comptes de l'exercice

	30/06/2025
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS R(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	4 433 121,48
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,27
Frais de gestion variables provisionnés	105 225,45
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS SI	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	3 265 516,66
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,09
Frais de gestion variables provisionnés	1 411 535,27
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,04
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »



5. Comptes de l'exercice

D3. Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	30/06/2025
Garanties reçues	0,00
- dont instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00
Garanties données	0,00
- dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	0,00
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	0,00
Autres engagements hors bilan	0,00
Total	0,00

D4. Autres informations

D4a. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	30/06/2025
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

D4b. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	30/06/2025
Actions			0,00
Obligations			49 285 661,83
	FR001400WMQ4	BPCE E3R+0.55% 20-01-27 EMTN	49 285 661,83
TCN			506 529 996,73
	666904845INF	BPCE SA 130825 OISEST 0.2	50 490 791,17
	666904678INF	NATIXIS 010825 OISEST 0.24	50 567 259,39
	666905453INF	NATIXIS 070426 OISEST 0.33	100 408 641,33
	666904484INF	NATIXIS 070725 OISEST 0.22	101 295 854,17
	666904107INF	NATIXIS 141125 OISEST 0.3	203 767 450,67
OPC			1 440 966 657,50
	FR001400XZ22	OSTRUM EURO LIQUIDITY LVNAV SI	131 049 266,48
	FR0010529743	OSTRUM SRI CASH Part I	463 464 678,66
	FR001400R6M6	OSTRUM SRI CASH PLUS SI	478 367 165,00
	FR001400XCV3	OSTRUM SRI MONEY 6M PART SIC	307 920 530,97
	FR0000299877	PALATINE MONETAIRE STANDARD. C	60 165 016,39
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			1 996 782 316,06



5. Comptes de l'exercice

D5. Détermination et ventilation des sommes distribuables

D5a. Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	357 157 621,64
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice	0,00
Revenus de l'exercice à affecter	357 157 621,64
Report à nouveau	1,90
Sommes distribuables au titre du revenu net	357 157 623,54

Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	140 305 003,64
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	140 305 003,64
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	140 305 003,64
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	140 305 003,64
Total	140 305 003,64
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(D)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	1 815 212,63
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	1 815 212,63
Report à nouveau	1,90
Sommes distribuables au titre du revenu net	1 815 214,53
Affectation :	
Distribution	1 815 210,10
Report à nouveau du revenu de l'exercice	4,43
Capitalisation	0,00
Total	1 815 214,53
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	721,0998
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	2 517,28
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI MONEY PLUS M(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	14 305 068,65
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	14 305 068,65
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	14 305 068,65
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	14 305 068,65
Total	14 305 068,65
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI MONEY PLUS N(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	12 237 627,63
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	12 237 627,63
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	12 237 627,63
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	12 237 627,63
Total	12 237 627,63
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI MONEY PLUS R(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	42 117 658,27
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	42 117 658,27
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	42 117 658,27
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	42 117 658,27
Total	42 117 658,27
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI MONEY PLUS SI

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	30/06/2025
Revenus nets	146 377 050,82
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	0,00
Revenus de l'exercice à affecter (**)	146 377 050,82
Report à nouveau	0,00
Sommes distribuables au titre du revenu net	146 377 050,82
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau du revenu de l'exercice	0,00
Capitalisation	146 377 050,82
Total	146 377 050,82
* Information relative aux acomptes versés	
Montant unitaire	0,00
Crédits d'impôt totaux	0,00
Crédits d'impôt unitaires	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00
Crédits d'impôt attachés à la distribution du revenu	0,00



5. Comptes de l'exercice

D5b. Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées et latentes nettes

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	91 745 359,45
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter	91 745 359,45
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	91 745 359,45

Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	36 037 079,67
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	36 037 079,67
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	36 037 079,67
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	36 037 079,67
Total	36 037 079,67
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(D)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	462 597,21
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	462 597,21
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	462 597,21
Affectation :	
Distribution	462 592,73
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	4,48
Capitalisation	0,00
Total	462 597,21
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	721,0998
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	641,51

Part OSTRUM SRI MONEY PLUS M(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 583 664,84
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 583 664,84
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 583 664,84
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	3 583 664,84
Total	3 583 664,84
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI MONEY PLUS N(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	3 143 212,31
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	3 143 212,31
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	3 143 212,31
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	3 143 212,31
Total	3 143 212,31
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00

Part OSTRUM SRI MONEY PLUS R(C)

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	11 262 766,84
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	11 262 766,84
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	11 262 766,84
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	11 262 766,84
Total	11 262 766,84
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

Part OSTRUM SRI MONEY PLUS SI

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	30/06/2025
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	37 256 038,58
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	0,00
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	37 256 038,58
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	0,00
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	37 256 038,58
Affectation :	
Distribution	0,00
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	0,00
Capitalisation	37 256 038,58
Total	37 256 038,58
* Information relative aux acomptes versés	
Acomptes unitaires versés	0,00
** Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution	
Nombre de parts	0,00
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	0,00



5. Comptes de l'exercice

E. Inventaire des actifs et passifs en EUR

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES			3 410 126 363,31	23,35
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			3 410 126 363,31	23,35
Assurance			19 808 910,00	0,14
SWISSCOM FINANCE BV E3R+0.37% 30-06-27	EUR	19 800 000	19 808 910,00	0,14
Banques commerciales			532 135 090,21	3,64
BBVA 0.125% 24-03-27 EMTN	EUR	25 000 000	24 615 390,41	0,17
BBVA 0.5% 14-01-27	EUR	13 200 000	12 873 665,26	0,09
BK AMERICA E3R+0.48% 10-03-27	EUR	82 652 000	82 808 625,54	0,58
BNP PAR 2.125% 23-01-27 EMTN	EUR	25 000 000	25 206 215,75	0,17
BPCE E3R+0.55% 20-01-27 EMTN	EUR	49 000 000	49 285 661,83	0,34
CAN IMP BK E3R+0.47% 17-07-26	EUR	30 000 000	30 211 435,00	0,21
CAN IMP BK E3R+0.5% 17-06-27	EUR	25 000 000	25 040 605,56	0,17
CREDIT MUTUEL ARKEA 0.01% 28-01-26	EUR	7 500 000	7 409 639,38	0,05
DANSKE BK 4.0% 12-01-27	EUR	20 000 000	20 548 010,96	0,14
INTE 1.0% 19-11-26 EMTN	EUR	5 000 000	4 950 547,95	0,03
JPM CHASE 1.09% 11-03-27 EMTN	EUR	15 000 000	14 918 021,92	0,10
RABOBK 1.25% 23-03-26	EUR	2 000 000	1 995 220,82	0,01
RCI BANQUE 4.125% 01-12-25	EUR	13 141 000	13 492 467,75	0,09
RCI BANQUE E3R+0.71% 14-09-26	EUR	46 000 000	46 084 831,67	0,32
ROYAL BANK OF CANADA E3R+0.4% 04-11-26	EUR	53 000 000	53 259 891,39	0,36
ROYAL BANK OF CANADA E3R+0.45% 24-03-27	EUR	41 800 000	41 852 835,20	0,29
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 3.75% 05-05-26	EUR	12 150 000	12 380 527,11	0,08
UBS AG LONDON BRANCH E3R+0.35% 12-04-26	EUR	50 000 000	50 325 659,72	0,34
UNICREDIT 0.325% 19-01-26 EMTN	EUR	15 000 000	14 875 836,99	0,10
Biens de consommation durables			34 068 623,67	0,23
VILOGIA STE ANONYME D HLM E3R+0.45% 04-09-25	EUR	18 000 000	18 035 717,00	0,12
VILOGIA STE ANONYME D HLM E3R+0.45% 27-05-26	EUR	16 000 000	16 032 906,67	0,11
Boissons			36 925 336,50	0,25
CARLSBERG BREWERIES AS E3R+0.4% 28-02-27	EUR	25 000 000	25 090 393,75	0,17
COCACOLA EUROPACIFIC PARTNERS E3R+0.38% 03-06-27	EUR	11 800 000	11 834 942,75	0,08
Composants automobiles			23 988 467,84	0,16
ROBERT BOSCH FINANCE LLC E3R+0.45% 28-11-26	EUR	23 900 000	23 988 467,84	0,16
Crédit à la consommation			7 843 706,30	0,05
Santander Consumer Finance 0.5% 14-11-26	EUR	8 000 000	7 843 706,30	0,05
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			9 877 971,23	0,07
TESCO CORPORATE TREASURY SERVICES 0.875% 29-05-26	EUR	10 000 000	9 877 971,23	0,07
Distribution spécialisée			2 974 465,48	0,02
NATL GRID NORTH AMERICA 0.41% 20-01-26	EUR	3 000 000	2 974 465,48	0,02



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Electricité			7 639 328,42	0,05
ORSTED 3.625% 01-03-26 EMTN	EUR	7 500 000	7 639 328,42	0,05
Gestion immobilière et développement			6 989 217,12	0,05
VONOVIA SE 1.5% 22-03-26 EMTN	EUR	7 000 000	6 989 217,12	0,05
Logiciels			50 297 659,72	0,34
VINCI E3R+0.35% 14-01-27 EMTN	EUR	50 000 000	50 297 659,72	0,34
Machines			21 384 114,25	0,15
FORTIVE 3.7% 13-02-26	EUR	16 000 000	16 351 482,74	0,12
SANDVIK AB 3.0% 18-06-26 EMTN	EUR	5 000 000	5 032 631,51	0,03
Marchés de capitaux			406 316 389,43	2,78
ABN AMRO BK 0.6% 15-01-27	EUR	13 000 000	12 702 933,97	0,09
ABN AMRO BK E3R+0.35% 25-02-27	EUR	62 500 000	62 692 647,57	0,43
BANCO NTANDER 0.5% 04-02-27	EUR	22 500 000	21 908 700,00	0,15
CRED SUIS SA AG LONDON BRANCH 0.25% 05-01-26	EUR	26 000 000	25 779 662,47	0,18
DANFOSS FINANCE I BV 0.125% 28-04-26	EUR	20 000 000	19 637 915,07	0,13
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC E3R+0.45% 14-01-27	EUR	37 700 000	37 961 528,04	0,26
MACQUARIE E3R+0.43% 25-06-27	EUR	25 000 000	25 031 045,14	0,17
NATL BANK OF CANADA E3R+0.4% 06-11-26	EUR	25 000 000	25 095 840,28	0,17
NATL BANK OF CANADA E3R+0.45% 06-03-26	EUR	30 000 000	30 087 200,00	0,21
NATL BANK OF CANADA OISEST+0.27% 26-09-25	EUR	50 000 000	50 006 461,89	0,34
NATL BANK OF CANADA OISEST+0.28% 27-10-25	EUR	50 000 000	50 227 926,25	0,34
VOLKSWAGEN INTL FINANCE NV E3R+0.55% 14-08-26	EUR	45 000 000	45 184 528,75	0,31
Produits pharmaceutiques			13 427 471,86	0,09
SANOFI E3R+0.3% 11-03-27 EMTN	EUR	13 400 000	13 427 471,86	0,09
Produits pour l'industrie du bâtiment			16 913 153,29	0,12
COMPAGNIE DE SAINT GOBAIN 1.125% 23-03-26	EUR	17 000 000	16 913 153,29	0,12
Services aux collectivités			26 515 255,48	0,18
ENGIE 1.0% 13-03-26 EMTN	EUR	10 000 000	9 947 063,01	0,07
ENGIE 2 3/8 05/19/26	EUR	16 500 000	16 568 192,47	0,11
Services clientèle divers			112 025 081,92	0,77
LEASYS E3R+0.75% 08-04-26 EMTN	EUR	111 000 000	112 025 081,92	0,77
Services financiers diversifiés			2 058 033 427,59	14,10
AMERICAN HONDA FIN E3R+0.38% 29-04-26	EUR	50 000 000	50 267 927,78	0,34
AMERICAN HONDA FIN E3R+0.42% 29-05-26	EUR	13 000 000	13 033 537,11	0,09
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 0.01% 11-05-26	EUR	25 000 000	24 561 342,47	0,17
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 0.75% 17-07-25	EUR	5 300 000	5 334 665,63	0,04
BANQUE FEDERATIVE DU CREDIT MUTUEL BFCM 2.375% 24-03-26	EUR	25 000 000	25 161 167,81	0,17
BMW INTL INVESTMENT E3R+0.45% 09-10-26	EUR	60 000 000	60 500 106,67	0,41



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BMW US LLC E3R+0.37% 29-01-27	EUR	60 000 000	60 273 680,00	0,41
CODEIS SECURITIES OISEST+0.17% 12-12-25	EUR	479 000 000	486 137 153,22	3,35
CODEIS SECURITIES OISEST+0.17% 15-06-26	EUR	104 000 000	104 108 971,72	0,71
DH EUROPE FINANCE II SARL 0.2% 18-03-26	EUR	5 300 000	5 227 495,27	0,04
DIGITAL DUTCH FINCO BV 0.625% 15-07-25	EUR	10 000 000	10 052 531,51	0,07
OP CORPORATE BANK 0.5% 12-08-25	EUR	10 000 000	10 024 409,59	0,07
OP CORPORATE BANK E3R+0.4% 19-05-27	EUR	34 500 000	34 638 799,25	0,24
PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.1% 18-11-25	EUR	400 000 000	406 687 047,11	2,78
PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.17% 04-05-26	EUR	155 000 000	155 574 468,58	1,07
RICHEMONT INTL 1.0% 26-03-26	EUR	10 000 000	9 937 101,37	0,07
SG LUXEMBOURG OISEST+0.17% 15-06-26	EUR	300 000 000	300 314 341,50	2,06
TOYOTA FINANCE AUSTRALIA E3R+0.25% 18-08-25	EUR	72 000 000	72 224 148,00	0,49
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.43% 21-08-26	EUR	100 000 000	100 408 133,33	0,69
TRATON FINANCE LUXEMBOURG E3R+0.7% 21-08-26	EUR	60 000 000	60 265 400,00	0,41
VOLVO TREASURY AB 3.125% 08-09-26	EUR	7 500 000	7 752 126,37	0,05
VOLVO TREASURY AB 3.875% 29-08-26	EUR	6 000 000	6 293 760,82	0,04
VOLVO TREASURY AB E3R+0.4% 10-01-27	EUR	26 700 000	26 879 403,98	0,18
VOLVO TREASURY AB E3R+0.4% 22-11-26	EUR	22 300 000	22 375 708,50	0,15
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			22 962 693,00	0,16
HALEON NETHERLANDS CAPITAL BV 1.25% 29-03-26	EUR	23 068 000	22 962 693,00	0,16
TITRES DE CRÉANCES			9 647 909 033,02	66,06
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			9 647 909 033,02	66,06
Automobiles			168 367 603,68	1,15
General Motors Financial Co Inc 050825 F	USD	12 500 000	10 619 283,55	0,07
General Motors Financial Co Inc 070725 F	USD	25 000 000	21 318 206,99	0,15
General Motors Financial Co Inc 071125 F	USD	25 000 000	20 975 380,35	0,14
General Motors Financial Co Inc 220825 F	USD	20 000 000	16 952 927,04	0,12
RENAULT SA 080725 FIX 0.0	EUR	2 500 000	2 498 919,55	0,02
RENAULT SA 100925 FIX 0.0	EUR	6 500 000	6 471 642,02	0,04
RENAULT SA 150725 FIX 0.0	EUR	2 500 000	2 497 840,03	0,02
RENAULT SA 230725 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 993 217,02	0,03
RENAULT SA 240925 FIX 0.0	EUR	7 500 000	7 460 981,86	0,05
VOLKSWAGEN AG 300925 FIX 0.0	EUR	75 000 000	74 579 205,27	0,51
Banques			99 942 194,16	0,68
MIZUHO BANK, LTD 070725 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 983 478,79	0,34
MIZUHO BANK, LTD 160725 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 958 715,37	0,34
Banques commerciales			5 172 582 958,57	35,40
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 12112	EUR	100 000 000	99 242 832,87	0,68
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 18082	EUR	100 000 000	99 725 077,91	0,68
BARCLAYS BANK PLC 210526 FIX 0.0	EUR	35 000 000	34 394 488,47	0,24
BARCLAYS BANK PLC 220526 FIX 0.0	EUR	35 000 000	34 392 530,00	0,24



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BBVA ZCP 26-11-25	EUR	50 000 000	49 581 485,98	0,34
BNP PA OISEST+0.16% 13-08-25	EUR	100 000 000	100 307 281,67	0,69
BNP PA OISEST+0.17% 16-07-25	EUR	200 000 000	200 975 351,33	1,38
BNP PA OISEST+0.175% 17-10-25	EUR	100 000 000	100 076 351,03	0,69
BNP PARIBAS 150925 OISEST 0.2	EUR	120 000 000	120 893 378,73	0,83
BPCE SA 130825 OISEST 0.2	EUR	50 000 000	50 490 791,17	0,35
CASA L OISEST+0.18% 02-10-25	EUR	50 000 000	50 038 544,67	0,34
CIC OISEST+0.34% 08-05-26	EUR	50 000 000	50 192 016,13	0,34
CIC PARIS 230725 OISEST 0.32	EUR	100 000 000	103 101 433,31	0,71
COMMERZBANK AG FRANCFORT 200326 FIX 0.0	EUR	47 000 000	46 302 320,75	0,32
COMMERZBANK AKTIENGESSELLSCHAFT 230626 FI	EUR	100 000 000	97 948 089,55	0,67
COMMONWEALTH B 290626 FIX 0.0	EUR	60 000 000	58 806 479,38	0,40
CREDIT AGRICOLE LEASING 290725 FIX 0.0	EUR	36 000 000	35 944 447,06	0,25
CREDIT AGRICOLE SA 021025 OISEST 0.175	EUR	100 000 000	100 181 063,69	0,69
CREDIT AGRICOLE SA 031125 OISEST 0.25	EUR	150 000 000	150 623 910,00	1,03
CREDIT AGRICOLE SA 050326 OISEST 0.29	EUR	150 000 000	150 270 872,00	1,03
CREDIT AGRICOLE SA 051125 OISEST 0.25	EUR	150 000 000	150 592 994,63	1,03
CREDIT AGRICOLE SA 070825 OISEST 0.24	EUR	50 000 000	50 522 916,00	0,35
CREDIT MUTUEL ARKEA 021225 OISEST 0.29	EUR	20 000 000	20 340 376,72	0,14
CREDIT MUTUEL ARKEA 030226 OISEST 0.3	EUR	20 000 000	20 224 037,49	0,14
CREDIT MUTUEL ARKEA 031025 OISEST 0.28	EUR	50 000 000	51 140 561,25	0,35
CREDIT MUTUEL ARKEA 080825 OISEST 0.28	EUR	25 000 000	25 720 867,39	0,18
CREDIT MUTUEL ARKEA 141125 OISEST 0.28	EUR	20 000 000	20 374 215,02	0,14
CREDIT MUTUEL ARKEA 160126 OISEST 0.3	EUR	20 000 000	20 257 291,44	0,14
CREDIT MUTUEL ARKEA 160126 OISEST 0.3	EUR	20 000 000	20 255 485,17	0,14
CREDIT MUTUEL ARKEA 191225 OISEST 0.29	EUR	20 000 000	20 305 041,01	0,14
CREDIT MUTUEL ARKEA 220825 OISEST 0.3	EUR	100 000 000	102 674 346,25	0,70
CREDIT MUTUEL ARKEA 230126 OISEST 0.3	EUR	20 000 000	20 242 580,57	0,14
CREDIT MUTUEL ARKEA 290825 OISEST 0.3	EUR	50 000 000	51 338 723,13	0,35
CREDIT MUTUEL ARKEA 311025 OISEST 0.28	EUR	40 000 000	40 799 938,24	0,28
CREDIT MUTUEL ARKEA OISEST+0.3% 02-04-26	EUR	40 000 000	40 249 290,13	0,28
CREDITO EMILIANO 040725 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 997 354,15	0,10
CREDITO EMILIANO 160725 FIX 0.0	EUR	27 000 000	26 974 509,09	0,18
CW BK AUST ZCP 19-11-25	EUR	20 000 000	19 847 227,46	0,14
DIAC SA 160226 FIX 0.0	EUR	22 000 000	21 705 333,81	0,15
DZ BANK AG DEUT ZE ZCP 29-10-25	EUR	30 000 000	29 805 272,22	0,20
EUROFACTOR 020925 OISEST 0.235%	EUR	50 000 000	50 334 283,33	0,34
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 061125 FIX 0.0	EUR	94 000 000	93 314 960,36	0,64
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 050326 F	EUR	100 000 000	98 607 710,35	0,68
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 140825 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 880 690,93	0,34
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 220626 F	EUR	100 000 000	97 940 342,88	0,67
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 230226 F	EUR	50 000 000	49 333 809,39	0,34
KBC GROUPE SA 180825 FIX 0.0	EUR	53 000 000	52 856 617,62	0,36



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LA BANQUE POSTALE. 221225 OISEST 0.205	EUR	75 000 000	75 048 993,90	0,51
LA BANQUE POSTALE. 260326 FIX 0.0	EUR	100 000 000	98 496 684,50	0,67
LA BANQUE POSTALE 090725 OISEST 0.18	EUR	100 000 000	101 257 911,11	0,69
LA BANQUE POSTALE 240725 OISEST 0.285	EUR	115 000 000	118 502 064,21	0,81
LA BANQUE POSTALE 270126 OISEST 0.3	EUR	90 000 000	91 076 409,88	0,62
LA BANQUE POSTALE 270226 OISEST 0.275	EUR	80 000 000	80 544 186,67	0,55
LCL CREDIT LYONNAIS 040825 OISEST 0.23	EUR	100 000 000	101 065 088,17	0,69
LCL CREDIT LYONNAIS 060326 FIX 0.0	EUR	100 000 000	98 595 254,26	0,68
LCL CREDIT LYONNAIS 120126 OISEST 0.26	EUR	50 000 000	50 062 975,82	0,34
LCL CREDIT LYONNAIS 150426 OISEST 0.3	EUR	100 000 000	100 074 127,97	0,69
LCL CREDIT LYONNAIS 181225 OISEST 0.24	EUR	100 000 000	100 087 298,25	0,69
NATIONAL AUSTRALIA 260626 OISEST 0.25	EUR	100 000 000	100 020 851,94	0,68
NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD, LONDON 0210	EUR	100 000 000	99 483 099,91	0,68
NATIONAL AUSTRALIA BANK LTD, LONDON 3110	EUR	85 000 000	84 427 113,72	0,58
NATIONAL BANK OF 300626 OISEST 0.295	EUR	50 000 000	50 012 336,11	0,34
NATIXIS BAIL 150526 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 909 846,14	0,03
SANTANDER CONSUMER BANK 111225 FIX 0.0	EUR	16 000 000	15 854 056,67	0,11
SG OISEST+0.44% 02-10-25	EUR	50 000 000	51 230 843,11	0,35
SG OISEST+0.46% 22-09-25	EUR	15 000 000	15 386 092,14	0,11
SOCIETE GENERALE 010825 OISEST 0.2	EUR	50 000 000	50 510 166,00	0,35
SOCIETE GENERALE 261125 OISEST 0.25	EUR	100 000 000	100 253 227,00	0,69
TORONTO DOMINION BANK, THE 090925 OISEST	EUR	50 000 000	51 272 735,50	0,35
UBS AG, LONDON BRANCH 031125 FIX 0.0	EUR	76 000 000	75 468 185,13	0,52
UNICREDIT S.P.A. 100226 OISEST 0.3	EUR	50 000 000	50 541 762,22	0,35
UNICREDIT S.P.A. 111125 OISEST 0.26	EUR	200 000 000	202 099 137,78	1,32
UNICREDIT S.P.A. 120326 FIX 0.0	EUR	75 000 000	73 947 749,82	0,51
UNICREDIT S.P.A. 130226 OISEST 0.3	EUR	65 000 000	65 688 224,48	0,45
WESTPAC BANKING CORP 041125 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 644 599,28	0,34
WESTPAC BANKING CORP 150925 FIX 0.0	EUR	24 000 000	23 896 415,15	0,16
Boissons			28 696 644,65	0,20
CARLSBERG BREWERIES A/S 150825 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 968 130,36	0,08
COCA COLA HBC FINANCE BV 270326 FIX 0.0	EUR	17 000 000	16 728 514,29	0,12
Compagnies aériennes			39 903 554,66	0,27
OTIS WORLDWIDE CORPORATIO 180725 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 990 008,80	0,07
OTIS WORLDWIDE CORPORATIO 180825 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 913 545,86	0,20
Composants automobiles			60 137 353,12	0,41
AUTOLIV INC. 290825 FIX 0.0	USD	15 000 000	12 702 326,54	0,09
OPMOBILITY 040725 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 997 752,43	0,08
OPMOBILITY 050825 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 995 261,95	0,01
OPMOBILITY 110925 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 971 305,49	0,04
OPMOBILITY 210725 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 987 758,67	0,06
VALEO SA 140725 FIX 0.0	EUR	19 500 000	19 482 948,04	0,13



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Construction et ingénierie			61 265 578,15	0,42
GROU E E3R+0.9% 05-02-27	EUR	28 000 000	28 181 234,67	0,19
GROU E E3R+0.9% 17-12-26	EUR	33 000 000	33 084 343,48	0,23
Crédit à la consommation			160 695 005,78	1,10
NTT FINANCE UK LIMITED 040925 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 880 595,48	0,20
NTT FINANCE UK LIMITED 061025 FIX 0.0	USD	25 000 000	21 068 558,73	0,14
NTT FINANCE UK LIMITED 100925 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 782 018,09	0,34
NTT FINANCE UK LIMITED 110725 FIX 0.0	EUR	60 000 000	59 963 833,48	0,42
Distribution de produits alimentaires de première nécessité			145 746 659,05	1,00
CARREFOUR S A 020725 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 998 871,62	0,14
CARREFOUR S A 220925 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 757 621,78	0,34
CARREFOUR S A 280725 FIX 0.0	EUR	28 600 000	28 556 533,39	0,20
SAVENCIA SA 150725 FIX 0.0	EUR	20 500 000	20 482 609,01	0,14
SAVENCIA SA 310725 FIX 0.0	EUR	27 000 000	26 951 023,25	0,18
Divertissement			35 170 398,98	0,24
UNIVERSAL MUSIC GROUP N.V. 220925 FIX 0.	EUR	19 800 000	19 697 347,71	0,13
VIVENDI 140825 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 981 252,08	0,05
VIVENDI 170725 FIX 0.0	EUR	8 500 000	8 491 799,19	0,06
Electricité			522 319 215,70	3,58
EDF 020426 FIX 0.0	EUR	140 000 000	137 841 337,65	0,94
EDF 150825 FIX 0.0	EUR	70 000 000	69 825 645,36	0,48
EDF 250725 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 934 592,34	0,34
EDF E3R+0.58% 22-01-27	EUR	72 000 000	72 423 760,00	0,50
EDF E3R+0.6% 19-05-27	EUR	95 000 000	95 336 988,75	0,65
ORANO SA 120825 FIX 0.0	EUR	19 500 000	19 449 702,42	0,13
ORANO SA 140825 FIX 0.0	EUR	12 500 000	12 466 152,32	0,09
ORANO SA 260825 FIX 0.0	EUR	11 700 000	11 659 178,37	0,08
SSE PLC. 080725 FIX 0.0	EUR	5 500 000	5 497 815,46	0,04
SSE PLC. 110925 FIX 0.0	EUR	15 500 000	15 433 779,82	0,11
SSE PLC. 130825 FIX 0.0	EUR	6 500 000	6 483 918,94	0,04
SSE PLC. 160725 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 992 343,77	0,06
SSE PLC. 280725 FIX 0.0	EUR	17 000 000	16 974 000,50	0,12
Emballage et conditionnement			19 975 064,46	0,14
VERALLIA SASU 220725 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 975 064,46	0,14
Epargne et prêts hypothécaires			9 855 374,94	0,07
BPCE FACTOR SA 050626 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 903 739,67	0,04
BPCE FACTOR ZCP 19-12-25	EUR	5 000 000	4 951 635,27	0,03
Equipements électriques			40 297 693,74	0,28
ALSTOM SA 220925 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 940 437,52	0,08
ALSTOM SA 300925 FIX 0.0	EUR	26 000 000	25 858 485,84	0,18
NEXANS SA 090725 FIX 0.0	EUR	2 500 000	2 498 770,38	0,02



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FPI Bureautiques			58 598 857,79	0,40
GECINA 080925 FIX 0.0	EUR	27 000 000	26 892 633,40	0,18
GECINA 091225 FIX 0.0	EUR	32 000 000	31 706 224,39	0,22
FPI de détail			57 313 757,72	0,39
CARMILA SA 220925 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 960 830,44	0,05
KLEPIERRE 051225 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 929 073,84	0,05
KLEPIERRE 071125 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 926 854,88	0,07
KLEPIERRE 160126 FIX 0.0	EUR	5 500 000	5 438 497,51	0,04
KLEPIERRE 260626 FIX 0.0	EUR	13 500 000	13 226 541,26	0,10
KLEPIERRE 270226 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 891 728,68	0,05
KLEPIERRE 300126 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 940 231,11	0,03
FPI Soins de Santé			41 951 590,69	0,29
COFINIMMO SA 150725 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 990 968,90	0,08
COFINIMMO SA 220725 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 987 693,41	0,07
COFINIMMO SA 230725 FIX 0.0	EUR	21 000 000	20 972 928,38	0,14
Gestion et promotion immobilière			7 880 211,20	0,05
CDC HABITAT 160326 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 880 211,20	0,05
Immobilier			4 898 970,97	0,03
NATIXIS LEASE IMMO 050626 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 898 970,97	0,03
Industrie aérospatiale et défense			66 704 679,08	0,46
SAFRAN SA 130825 FIX 0.0	EUR	17 000 000	16 957 745,87	0,12
SAFRAN SA 260925 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 746 933,21	0,34
Infrastructure de transports			29 951 418,21	0,21
ABERTIS INFRASTRUCTURAS SA 110925 FIX 0	EUR	3 000 000	2 987 143,93	0,02
ABERTIS INFRASTRUCTURAS SA 240725 FIX 0	EUR	27 000 000	26 964 274,28	0,19
Logiciels			147 027 444,07	1,01
EVONIK INDUSTRIES 070725 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 997 493,03	0,05
EVONIK INDUSTRIES 070725 FIX 0.0	EUR	5 500 000	5 498 030,24	0,04
EVONIK INDUSTRIES 230725 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 989 507,07	0,05
VICAT SA 210725 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 981 083,88	0,10
VINCI OISEST+0.195% 06-10-25	EUR	25 000 000	25 146 589,67	0,17
VINCI OISEST+0.2% 06-08-25	EUR	73 000 000	73 756 112,40	0,51
VINCI SA 090725 OISEST 0.2	EUR	12 500 000	12 658 627,78	0,09
Marchés de capitaux			301 651 133,17	2,07
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BR) 220126	EUR	40 000 000	39 543 830,07	0,27
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BR) 230426	EUR	15 000 000	14 753 194,79	0,10
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BRANCH) 050825 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 943 029,23	0,21
BANC SANT ALL SPAI ZCP 10-11-25	EUR	30 000 000	29 782 186,98	0,20
DEUTSCHE BANK AKTIENGESELLSCHAFT 070725	EUR	50 000 000	49 983 231,46	0,34



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
DEUTSCHE BANK AKTIENGESELLSCHAFT 071125	EUR	50 000 000	49 644 216,45	0,34
ENEL FINANCE AMERICA LLC 150725 FIX 0.0	USD	30 000 000	25 556 011,09	0,17
MOHAWK CAPITAL LUXEMBOURG SA 160725 FIX	EUR	62 500 000	62 445 433,10	0,44
Médias			19 285 403,39	0,13
HAVAS SA 070725 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 995 175,54	0,08
HAVAS SA 210725 FIX 0.0	EUR	7 300 000	7 290 227,85	0,05
Outils et services appliqués aux sciences biologiques			28 898 521,43	0,20
DANAHER CORP 120825 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 987 766,59	0,03
DANAHER CORP 140725 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 994 766,36	0,05
DANAHER CORP 220925 FIX 0.0	EUR	17 000 000	16 915 988,48	0,12
Produits alimentaires			47 577 670,14	0,33
BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 080725 FIX 0	EUR	5 000 000	4 997 719,04	0,03
BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 300925 FIX 0	EUR	19 000 000	18 879 764,53	0,15
BONDUELLE 230925 FIX 0.0	EUR	3 500 000	3 479 927,78	0,02
BONDUELLE 290925 FIX 0.0	EUR	2 000 000	1 987 585,05	0,01
MONDELEZ INTERNATIONAL INC 200825 FIX 0.	USD	21 500 000	18 232 673,74	0,12
Produits chimiques			85 811 871,95	0,59
AKZO NOBEL NV 150725 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 968 717,37	0,28
AKZO NOBEL NV 210725 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 977 669,41	0,14
AKZO NOBEL NV 250925 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 945 196,19	0,07
BASF SE 300925 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 920 288,98	0,10
Semi-conducteurs et équipements pour fabrication			29 945 733,34	0,21
RED ELEC FINA ZCP 31-07-25	EUR	30 000 000	29 945 733,34	0,21
Services aux collectivités			435 502 066,83	2,98
ENGIE OIEST+0.17% 04-08-25	EUR	100 000 000	100 597 390,00	0,69
ENGIE SA 010825 OIEST 0.25	EUR	50 000 000	50 230 586,06	0,34
ENGIE SA 220925 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 858 704,05	0,20
ENGIE SA 260925 OIEST 0.16	EUR	33 000 000	33 010 131,64	0,23
EWE AG 190925 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 940 805,45	0,08
EWE AG 190925 FIX 0.0	EUR	16 000 000	15 921 073,93	0,11
EWE AG 190925 FIX 0.0	EUR	14 500 000	14 428 473,25	0,10
VEOL ENVI ZCP 10-07-25	EUR	50 000 000	49 973 968,56	0,34
VEOLIA ENVIRONNEMENT 060825 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 896 350,31	0,34
VEOLIA ENVIRONNEMENT 140825 FIX 0.0	EUR	55 000 000	54 861 067,39	0,38
VIGIE 171125 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 783 516,19	0,17
Services aux entreprises			23 931 133,53	0,16
AVERY DENNISON CORP 060825 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 968 277,73	0,10
ELIS SA EX HOLDELIS SA 200825 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 985 026,23	0,03
SOCIETE BIC 290925 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 977 829,57	0,03



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Services aux professionnels			22 902 936,64	0,16
BUREAU VERITAS 071125 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 950 960,56	0,04
TELEPERFORMANCE SE 070825 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 979 520,03	0,07
TELEPERFORMANCE SE 260825 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 972 456,05	0,05
Services clientèle divers			58 398 504,45	0,40
ECOLAB NL 11 BV 290825 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 927 757,45	0,15
ISS GLOBAL AS 150725 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 989 568,34	0,08
ITT INDUSTRIES LUXEMBOURG SARL 020725 FI	EUR	7 000 000	6 999 543,51	0,05
ITT INDUSTRIES LUXEMBOURG SARL 090725 FI	EUR	5 000 000	4 997 393,14	0,03
ITT INDUSTRIES LUXEMBOURG SARL 110725 FI	EUR	3 000 000	2 998 044,94	0,02
ITT INDUSTRIES LUXEMBOURG SARL 170725 FI	EUR	8 000 000	7 991 663,45	0,05
ITT INDUSTRIES LUXEMBOURG SARL 250725 FI	EUR	3 500 000	3 494 533,62	0,02
Services de télécommunication diversifiés			93 863 876,88	0,64
TELEFONICA EMISIONES SAU 260925 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 963 119,09	0,05
TELEFONICA EUROPE BV 070725 FIX 0.0	EUR	28 000 000	27 989 897,05	0,19
TELEFONICA EUROPE BV 080126 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 901 927,59	0,06
TELEFONICA EUROPE BV 101125 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 914 418,23	0,07
TELSTRA GROUP LTD 180725 FIX 0.0	USD	22 500 000	19 159 951,21	0,13
TELUS CORP 110725 FIX 0.0	USD	6 000 000	5 113 664,59	0,04
TELUS CORP 280825 FIX 0.0	USD	17 500 000	14 820 899,12	0,10
Services de télécommunication mobile			171 329 791,85	1,17
AMERICA MOVIL BV 031025 FIX 0.0	EUR	25 500 000	25 350 858,51	0,17
AMERICA MOVIL BV 061125 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 944 451,79	0,05
AMERICA MOVIL BV 061125 FIX 0.0	EUR	13 000 000	12 896 839,04	0,09
AMERICA MOVIL BV 070825 FIX 0.0	EUR	10 500 000	10 476 462,30	0,07
AMERICA MOVIL BV 100725 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 996 208,06	0,05
AMERICA MOVIL BV 141125 FIX 0.0	EUR	13 500 000	13 386 312,43	0,09
AMERICA MOVIL BV 170725 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 975 938,74	0,17
AMERICA MOVIL BV 211125 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 946 924,95	0,04
AMERICA MOVIL BV 240725 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 987 556,98	0,06
AMERICA MOVIL BV 260925 FIX 0.0	EUR	12 500 000	12 432 348,03	0,09
AMERICA MOVIL BV 310725 FIX 0.0	EUR	35 000 000	34 936 854,55	0,24
AMERICA MOVIL BV ZCP 03-07-25	EUR	8 000 000	7 999 036,47	0,05
Services financiers diversifiés			1 234 737 275,61	8,45
AMCOR UK FINANCE PLC 120825 FIX 0.0	EUR	16 000 000	15 960 162,11	0,11
AMCOR UK FINANCE PLC 130825 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 992 362,27	0,02
AMCOR UK FINANCE PLC 140825 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 971 380,18	0,08
AMCOR UK FINANCE PLC 210825 FIX 0.0	EUR	16 000 000	15 952 176,17	0,11
AMERICAN HONDA FINANCE CORP 130825 FIX 0	USD	20 000 000	16 973 070,11	0,12
AMERICAN HONDA FINANCE CORP 230725 FIX 0	USD	20 000 000	17 019 477,49	0,12
ASSA ABLO FINA SER ZCP 14-11-25	EUR	15 000 000	14 877 570,49	0,10



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
ASSA ABLO FINA SER ZCP 14-11-25	EUR	13 000 000	12 893 894,42	0,09
AVERY DENNISON 240925 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 943 500,83	0,07
AVERY DENNISON 300925 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 933 962,72	0,08
AVRIL SCA 190925 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 940 234,71	0,07
BANQUE FEDERATIVE 040825 OISEST 0.32	EUR	63 000 000	64 701 448,72	0,44
BANQUE FEDERATIVE 120825 OISEST 0.32	EUR	50 000 000	51 442 904,93	0,35
CA CONSUMER FINANCE 070825 OISEST 0.23	EUR	20 000 000	20 208 166,40	0,14
CA CONSUMER FINANCE 110925 OISEST 0.23	EUR	50 000 000	50 392 912,00	0,35
CRH AMERICA FINANCE INC 010825 FIX 0.0	USD	15 000 000	12 751 402,08	0,09
CRH AMERICA FINANCE INC 150725 FIX 0.0	USD	20 000 000	17 037 974,36	0,12
DIAC SA 130825 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 987 377,40	0,03
DZ BANK AG DEU 281025 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 806 943,24	0,20
EUROFACTOR 070725 OISEST 0.235	EUR	50 000 000	50 655 799,11	0,35
FRESENIUS FINANCE IRELAND PLC 290725 FIX	EUR	25 000 000	24 957 120,89	0,17
KBC BANK 241125 FIX 0.0	EUR	36 000 000	35 689 129,05	0,24
MEDIOBANCA INTERNATIONAL LTD 150526 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 550 082,50	0,17
NATIXIS 010825 OISEST 0.24	EUR	50 000 000	50 567 259,39	0,35
NATIXIS 070426 OISEST 0.33	EUR	100 000 000	100 408 641,33	0,69
NATIXIS 070725 OISEST 0.22	EUR	100 000 000	101 295 854,17	0,69
NATIXIS 141125 OISEST 0.3	EUR	200 000 000	203 767 450,67	1,39
RELX (INVESTMENTS) PLC 110825 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 975 332,31	0,07
RELX (INVESTMENTS) PLC 230725 FIX 0.0	EUR	13 000 000	12 983 000,49	0,09
RELX (INVESTMENTS) PLC 230725 FIX 0.0	EUR	13 000 000	12 983 000,49	0,09
RELX (INVESTMENTS) PLC 310725 FIX 0.0	EUR	18 500 000	18 466 999,47	0,13
RELX (INVESTMENTS) PLC 310725 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 989 297,13	0,04
SGS NEDERLAND HOLDING BV 101125 FIX 0.0	EUR	8 500 000	8 427 313,58	0,06
SGS NEDERLAND HOLDING BV 150725 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 989 410,42	0,08
SGS NEDERLAND HOLDING BV 151225 FIX 0.0	EUR	10 500 000	10 386 955,67	0,07
SUEZ SACA 281125 FIX 0.0	EUR	17 600 000	17 445 433,46	0,12
SUMITOMO MITSU 101125 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 628 162,65	0,34
TORONTO DOMINION BANK, THE 170725 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 955 315,53	0,34
VOLKSWAGEN FINANS SVERIGE AB 160925 FIX	SEK	117 500 000	10 517 032,40	0,07
VOLKSWAGEN FINANS SVERIGE AB 240925 FIX	SEK	350 000 000	31 311 764,27	0,21
Services liés aux technologies de l'information			75 933 331,14	0,52
CAPGEMINI 050925 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 984 130,08	0,03
CAPGEMINI 110725 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 997 594,56	0,03
CAPGEMINI 180725 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 990 805,60	0,06
THALES SERVICES SAS 100725 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 984 339,93	0,20
THALES SERVICES SAS 150725 FIX 0.0	EUR	29 000 000	28 976 460,97	0,20
Sociétés commerciales et de distribution			13 980 086,73	0,10
REXEL SA 240725 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 980 086,73	0,10



5. Comptes de l'exercice

E1. Inventaire des éléments de bilan

Désignation des valeurs par secteur d'activité (*)	Devise	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Sociétés d'investissement immobilier cotées (SIIC)			24 877 466,57	0,17
COVIVIO SA (EX 010925 FIX 0.0)	EUR	20 000 000	19 925 831,30	0,14
NATIXIS LEASE ZCP 19-12-25	EUR	5 000 000	4 951 635,27	0,03
TITRES D'OPC			1 440 966 657,50	9,87
OPCVM			1 440 966 657,50	9,87
Gestion collective			1 440 966 657,50	9,87
OSTRUM EURO LIQUIDITY LVNAV SI	EUR	524	131 049 266,48	0,90
OSTRUM SRI CASH Part I	EUR	39 682,43742	463 464 678,66	3,17
OSTRUM SRI CASH PLUS SI	EUR	1 857,8546	478 367 165,00	3,28
OSTRUM SRI MONEY 6M PART SIC	EUR	1 221,72807	307 920 530,97	2,11
PALATINE MONETAIRE STANDARD. C	EUR	21 706	60 165 016,39	0,41
Total			14 499 002 053,83	99,28

(*) Le secteur d'activité représente l'activité principale de l'émetteur de l'instrument financier ; il est issu de sources fiables reconnues au plan international (GICS et NACE principalement).



5. Comptes de l'exercice

E2. Inventaire des opérations à terme de devises

Type d'opération	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)			
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
V/SEK/EUR/20250916	138 597,53	0,00	EUR	10 663 164,58	SEK	-10 524 567,05
V/SEK/EUR/20250924	224 149,89	0,00	EUR	31 560 081,16	SEK	-31 335 931,27
V/USD/EUR/20250707	2 751 018,25	0,00	EUR	24 067 941,36	USD	-21 316 923,11
V/USD/EUR/20250711	353 329,22	0,00	EUR	5 466 963,02	USD	-5 113 633,80
V/USD/EUR/20250715	455 317,09	0,00	EUR	17 492 703,10	USD	-17 037 386,01
V/USD/EUR/20250715	929 701,62	0,00	EUR	26 485 780,63	USD	-25 556 079,01
V/USD/EUR/20250718	1 292 459,68	0,00	EUR	20 452 764,34	USD	-19 160 304,66
V/USD/EUR/20250723	1 859 305,16	0,00	EUR	18 880 691,47	USD	-17 021 386,31
V/USD/EUR/20250801	669 411,36	0,00	EUR	13 421 880,34	USD	-12 752 468,98
V/USD/EUR/20250805	774 625,62	0,00	EUR	11 396 588,17	USD	-10 621 962,55
V/USD/EUR/20250813	873 222,59	0,00	EUR	17 851 997,32	USD	-16 978 774,73
V/USD/EUR/20250820	328 155,94	0,00	EUR	18 564 873,11	USD	-18 236 717,17
V/USD/EUR/20250822	1 886 778,67	0,00	EUR	18 847 044,84	USD	-16 960 266,17
V/USD/EUR/20250828	1 647 797,22	0,00	EUR	16 477 183,59	USD	-14 829 386,37
V/USD/EUR/20250829	112 201,23	0,00	EUR	12 821 551,02	USD	-12 709 349,79
V/USD/EUR/20251006	209 207,31	0,00	EUR	21 291 722,99	USD	-21 082 515,68
V/USD/EUR/20251107	0,00	-3 786,99	EUR	21 002 979,37	USD	-21 006 766,36
Total	14 505 278,38	-3 786,99		306 745 910,41		-292 244 419,02

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions exprimé dans la devise de comptabilisation.



5. Comptes de l'exercice

E3. Inventaire des instruments financiers à terme

E3a. Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
FIX/2.1443/OISEST/0.	151 000 000	0,00	-245 810,68	151 000 000,00
FIX/3.0083/OISEST/0.	8 300 000	93 528,75	0,00	8 300 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.819	7 500 000	1 602,51	0,00	7 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.693	15 000 000	24 033,48	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.726	5 000 000	3 383,34	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.726	5 000 000	3 383,34	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.733	6 000 000	1 718,22	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.738	10 000 000	6 419,69	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.750	60 000 000	12 773,84	0,00	60 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.768	13 500 000	738,20	0,00	13 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.770	100 000 000	6 159,58	0,00	100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.770	16 000 000	6 828,94	0,00	16 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.771	35 000 000	14 714,39	0,00	35 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.778	100 000 000	0,00	-1 086,23	100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.782	8 000 000	1 811,94	0,00	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.789	35 000 000	8 090,86	0,00	35 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.794	25 000 000	4 183,88	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.795	50 000 000	7 991,38	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.796	17 000 000	809,64	0,00	17 000 000,00



5. Comptes de l'exercice

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
OISEST/0.0/FIX/1.801	100 000 000	1 763,05	0,00	100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.807	8 000 000	2 147,50	0,00	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.808	5 000 000	566,50	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.819	32 000 000	8 507,64	0,00	32 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.820	5 000 000	80,53	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.838	25 000 000	0,00	-3 811,99	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.846	17 600 000	4 626,16	0,00	17 600 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.846	10 500 000	963,17	0,00	10 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.848	22 000 000	2 763,50	0,00	22 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.852	40 000 000	16 554,78	0,00	40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.864	30 000 000	11 616,15	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.864	50 000 000	19 360,25	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.865	50 000 000	9 453,50	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.866	11 000 000	4 054,27	0,00	11 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.867	50 000 000	19 362,98	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.869	36 000 000	188,95	0,00	36 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.870	5 000 000	1 826,03	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.874	100 000 000	29 801,39	0,00	100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.875	6 000 000	900,42	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.875	8 000 000	2 739,64	0,00	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.878	26 000 000	2 738,86	0,00	26 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.878	30 000 000	12 528,38	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.879	8 000 000	1 099,50	0,00	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.883	30 000 000	12 088,67	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.892	5 500 000	643,32	0,00	5 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.902	19 800 000	668,03	0,00	19 800 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.918	15 000 000	754,20	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.919	25 000 000	465,17	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.922	13 000 000	318,58	0,00	13 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.929	15 000 000	2 809,52	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.932	7 000 000	31,16	0,00	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.938	20 000 000	943,82	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.952	75 000 000	3 646,00	0,00	75 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.954	50 000 000	1 246,33	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.958	76 000 000	2 185,32	0,00	76 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.959	27 000 000	3 279,64	0,00	27 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.974	10 000 000	0,00	-7 074,92	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.977	22 500 000	0,00	-58 064,25	22 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.977	140 000 000	0,00	-112 687,28	140 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.980	5 300 000	0,00	-3 723,78	5 300 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.004	2 000 000	0,00	-1 823,33	2 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.013	25 000 000	0,00	-26 777,50	25 000 000,00



5. Comptes de l'exercice

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
OISEST/0.0/FIX/2.014	15 000 000	373,20	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.014	50 000 000	1 244,00	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.017	17 000 000	0,00	-705,86	17 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.018	13 068 000	0,00	-15 066,71	13 068 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.022	7 500 000	2 912,50	0,00	7 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.024	7 000 000	0,00	-8 058,96	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.025	10 000 000	0,00	-11 825,58	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.026	8 000 000	0,00	-521,95	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.041	100 000 000	0,00	-81 848,00	100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.046	16 500 000	0,00	-37 715,67	16 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.048	10 000 000	0,00	-10 075,59	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.051	5 000 000	0,00	-4 104,29	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.054	14 000 000	0,00	-10 901,36	14 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.059	10 000 000	0,00	-11 987,89	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.060	15 000 000	0,00	-22 207,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.060	20 000 000	0,00	-42 734,22	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.063	6 000 000	0,00	-5 123,68	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.065	15 000 000	0,00	-21 039,91	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.068	17 000 000	0,00	-26 081,40	17 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.078	53 000 000	0,00	-4 584,44	53 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.080	5 000 000	0,00	-15 005,24	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.083	8 000 000	13 953,85	0,00	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.103	47 000 000	0,00	-84 118,09	47 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.104	25 000 000	0,00	-22 846,46	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.104	10 000 000	0,00	-20 074,47	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.124	5 150 000	0,00	-14 779,74	5 150 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.125	27 000 000	0,00	-1 909,47	27 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.130	12 000 000	0,00	-827,75	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.141	10 000 000	0,00	-2 660,01	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.141	3 141 000	0,00	-835,51	3 141 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.147	10 000 000	4 298,40	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.154	50 000 000	0,00	-83 791,15	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.170	7 000 000	0,00	-23 348,34	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.187	11 000 000	0,00	-6 753,33	11 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.192	13 200 000	0,00	-78 425,98	13 200 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.196	3 000 000	0,00	-3 107,59	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.204	30 000 000	0,00	-19 377,40	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.220	13 000 000	0,00	-80 833,98	13 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.224	9 000 000	0,00	-8 314,28	9 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.232	16 533 740	0,00	-6 442,10	16 533 740,00
OISEST/0.0/FIX/2.240	18 905 053	0,00	-7 183,29	18 905 053,00
OISEST/0.0/FIX/2.248	20 000 000	13 601,91	0,00	20 000 000,00



5. Comptes de l'exercice

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
OISEST/0.0/FIX/2.263	26 000 000	0,00	-43 187,23	26 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.271	15 000 000	0,00	-66 414,19	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.281	5 000 000	0,00	-1 426,80	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.286	2 500 000	0,00	-456,20	2 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.287	5 500 000	0,00	-10 047,08	5 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.287	100 000 000	0,00	-40 612,17	100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.292	55 000 000	0,00	-19 783,07	55 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.292	5 000 000	0,00	-2 423,41	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.299	35 000 000	0,00	-6 316,80	35 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.305	10 000 000	0,00	-2 620,50	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.308	8 000 000	0,00	-2 363,84	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.309	85 000 000	71 424,01	0,00	85 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.311	14 000 000	0,00	-3 098,45	14 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.314	10 000 000	4 105,91	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.316	7 500 000	0,00	-18 875,01	7 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.331	20 000 000	11 485,15	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.332	31 000 000	17 509,22	0,00	31 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.362	50 000 000	17 884,59	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.363	50 000 000	17 408,20	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.366	28 000 000	7 428,55	0,00	28 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.373	50 000 000	12 266,89	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.401	50 000 000	0,00	-14 793,87	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.407	10 000 000	6 486,53	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.410	50 000 000	2 292,36	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.411	94 000 000	0,00	-42 404,34	94 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.413	20 000 000	0,00	-7 780,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.417	9 000 000	0,00	-5 151,34	9 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.424	29 000 000	0,00	-6 351,90	29 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.430	7 000 000	0,00	-2 311,63	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.436	18 907 085	0,00	-11 169,39	18 907 085,00
OISEST/0.0/FIX/2.436	19 500 000	0,00	-5 239,88	19 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.437	25 000 000	0,00	-13 974,22	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.447	30 000 000	0,00	-6 752,96	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.447	50 000 000	0,00	-11 424,39	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.457	5 300 000	3 488,02	0,00	5 300 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.463	24 078 740	0,00	-8 359,06	24 078 740,00
OISEST/0.0/FIX/2.465	100 000 000	49 357,66	0,00	100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.468	50 000 000	0,00	-24 388,12	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.478	40 000 000	0,00	-20 873,28	40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.641	24 000 000	0,00	-17 759,52	24 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.900	30 000 000	0,00	-32 136,83	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.910	70 000 000	0,00	-115 114,22	70 000 000,00



5. Comptes de l'exercice

E3b. Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêts

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
OISEST/0.0/FIX/2.914	50 000 000	0,00	-82 952,22	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.054	15 000 000	0,00	-144 492,97	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.110	8 300 000	0,00	-106 094,38	8 300 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.132	36 000 000	0,00	-109 939,47	36 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.194	50 000 000	0,00	-175 280,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.235	50 000 000	0,00	-176 199,67	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.241	20 000 000	0,00	-75 663,69	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.443	30 700 000	0,00	-312 366,77	30 700 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.528	20 700 000	136 165,36	0,00	20 700 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.530	10 000 000	66 185,92	0,00	10 000 000,00
OISEST/FIX/2.0233	2 000 000	2 206,26	0,00	2 000 000,00
OISEST/FIX/2.0277	2 000 000	0,00	-2 193,01	2 000 000,00
Sous-total 3.		842 973,38	-3 004 868,53	4 351 483 618,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		842 973,38	-3 004 868,53	4 351 483 618,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3c. Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.



5. Comptes de l'exercice

E3d. Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E3e. Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Nature d'engagements	Quantité ou Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition (*)
		Actif	Passif	+/-
1. Futures				
Sous-total 1.		0,00	0,00	0,00
2. Options				
Sous-total 2.		0,00	0,00	0,00
3. Swaps				
Sous-total 3.		0,00	0,00	0,00
4. Autres instruments				
Sous-total 4.		0,00	0,00	0,00
Total		0,00	0,00	0,00

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

E4. Inventaire des instruments financiers à terme ou des opérations à terme de devises utilisés en couverture d'une catégorie de part

L'OPC sous revue n'est pas concerné par cette rubrique.



5. Comptes de l'exercice

E5. Synthèse de l'inventaire

	Valeur actuelle présentée au bilan
Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	14 499 002 053,83
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	14 501 491,39
Total instruments financiers à terme - actions	0,00
Total instruments financiers à terme - taux	-2 161 895,15
Total instruments financiers à terme - change	0,00
Total instruments financiers à terme - crédit	0,00
Total instruments financiers à terme - autres expositions	0,00
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	0,00
Autres actifs (+)	113 975 931,11
Autres passifs (-)	-21 412 403,12
Passifs de financement (-)	0,00
Total = actif net	14 603 905 178,06

Libellé de la part	Devise de la part	Nombre de parts	Valeur liquidative
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(C)	EUR	50 918,7816	111 438,47
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(D)	EUR	721,0998	100 731,64
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS M(C)	EUR	5 217,4000	108 335,80
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS N(C)	EUR	45 642,1566	10 843,53
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS R(C)	EUR	160 048,6499	11 077,17
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS SI	EUR	23 382,1517	257 628,76

OSTRUM SRI MONEY PLUS

COMPTES ANNUELS

28/06/2024

BILAN ACTIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
IMMOBILISATIONS NETTES	0,00	0,00
DÉPÔTS	0,00	0,00
INSTRUMENTS FINANCIERS	11 933 247 681,50	13 990 755 225,80
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	2 712 249 559,76	3 014 700 421,78
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 712 249 559,76	3 014 700 421,78
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Titres de créances	7 982 354 321,91	9 570 438 177,91
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé	7 982 354 321,91	9 570 438 177,91
Titres de créances négociables	7 982 354 321,91	9 570 438 177,91
Autres titres de créances	0,00	0,00
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Organismes de placement collectif	1 234 203 623,35	1 394 368 633,80
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	1 234 203 623,35	1 394 368 633,80
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays Etats membres de l'UE	0,00	0,00
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations cotés	0,00	0,00
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres Etats membres de l'UE et organismes de titrisations non cotés	0,00	0,00
Autres organismes non européens	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Créances représentatives de titres reçus en pension	0,00	0,00
Créances représentatives de titres prêtés	0,00	0,00
Titres empruntés	0,00	0,00
Titres donnés en pension	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	4 440 176,48	11 247 992,31
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	4 440 176,48	11 247 992,31
Autres instruments financiers	0,00	0,00
CRÉANCES	127 537 434,23	1 539 078,38
Opérations de change à terme de devises	126 967 434,23	0,00
Autres	570 000,00	1 539 078,38
COMPTES FINANCIERS	499 363 084,20	163 208 797,44
Liquidités	499 363 084,20	163 208 797,44
TOTAL DE L'ACTIF	12 560 148 199,93	14 155 503 101,62

BILAN PASSIF AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	11 950 611 114,92	13 932 794 186,77
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées (a)	0,00	0,00
Report à nouveau (a)	1,04	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice (a,b)	63 160 750,58	-17 545 478,94
Résultat de l'exercice (a,b)	409 863 140,90	226 867 810,88
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES *	12 423 635 007,44	14 142 116 518,71
<i>* Montant représentatif de l'actif net</i>		
INSTRUMENTS FINANCIERS	87 764,36	336 182,01
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres donnés en pension	0,00	0,00
Dettes représentatives de titres empruntés	0,00	0,00
Autres opérations temporaires	0,00	0,00
Instruments financiers à terme	87 764,36	336 182,01
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	0,00	0,00
Autres opérations	87 764,36	336 182,01
DETTES	136 425 427,75	13 050 400,53
Opérations de change à terme de devises	127 568 414,58	0,00
Autres	8 857 013,17	13 050 400,53
COMPTES FINANCIERS	0,38	0,37
Concours bancaires courants	0,38	0,37
Emprunts	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	12 560 148 199,93	14 155 503 101,62

(a) Y compris comptes de régularisation

(b) Diminués des acomptes versés au titre de l'exercice

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Swaps de taux		
FIX/- .0499//E3R/0.0	0,00	21 202 000,00
OISEST/0.0/FIX/1.646	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.994	11 500 000,00	11 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.209	0,00	75 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.528	20 700 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.530	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.685	12 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.682	73 000 000,00	0,00
E3R/0.0/FIX/-0.506	0,00	22 800 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.39	0,00	68 400 000,00
E3R/0.0/FIX/-0.405	0,00	24 695 000,00
E3R/0.0/FIX/0.414	0,00	7 157 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.45	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.45	0,00	21 355 000,00
OISEST/0.0/FIX/-0.45	0,00	21 450 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.72	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.802	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/0.899	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.492	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.531	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.629	40 000 000,00	40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.576	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.603	28 000 000,00	28 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.619	0,00	37 300 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.62	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.958	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.026	0,00	107 000 000,00
FIX/3.094/OISEST/0.0	0,00	37 300 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.094	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.011	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.755	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.073	0,00	60 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.774	0,00	60 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.737	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.728	0,00	40 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.065	0,00	245 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.84	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.92	0,00	100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.149	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.055	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.01	0,00	50 000 000,00

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OISEST/0.0/FIX/3.121	0,00	19 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.161	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.17	0,00	100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.174	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.402	0,00	16 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.64	0,00	100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.112	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.56	0,00	77 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.875	0,00	11 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/2.98	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.213	0,00	17 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.205	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.28	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.186	0,00	35 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.198	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.078	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.092	0,00	15 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.287	0,00	2 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.118	0,00	14 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.118	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.148	0,00	23 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.338	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.355	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.364	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.182	0,00	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.178	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.179	0,00	6 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.216	0,00	6 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.224	0,00	17 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.240	0,00	100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.264	0,00	41 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.273	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.275	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.277	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.532	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.287	0,00	26 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.289	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.296	0,00	16 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.206	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.466	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.447	0,00	9 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.527	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.529	0,00	57 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.266	0,00	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.423	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.401	0,00	50 000 000,00

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OISEST/0.0/FIX/3.294	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.223	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.448	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.304	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.244	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.49	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.251	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.245	0,00	18 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.250	0,00	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.253	0,00	9 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.359	0,00	7 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.366	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.598	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.389	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.458	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.396	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.418	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.393	0,00	18 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.407	0,00	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.249	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.553	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.552	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.413	0,00	11 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.265	0,00	9 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.426	0,00	9 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.554	0,00	9 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.266	0,00	17 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.264	0,00	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.265	0,00	18 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.543	0,00	100 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.539	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.279	0,00	5 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.443	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.462	0,00	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.368	0,00	9 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.428	44 000 000,00	44 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.462	0,00	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.284	0,00	9 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.296	0,00	16 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.340	0,00	31 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.340	0,00	11 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.611	0,00	12 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.297	0,00	8 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.319	0,00	22 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.316	0,00	13 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.464	0,00	14 000 000,00

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OISEST/0.0/FIX/3.600	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.318	0,00	62 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.460	0,00	13 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.465	0,00	60 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.320	0,00	30 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.604	0,00	45 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.326	0,00	10 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.471	0,00	3 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.341	0,00	7 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.473	0,00	14 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.602	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.482	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.479	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.475	0,00	13 500 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.346	0,00	69 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.524	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.480	0,00	6 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.751	0,00	50 000 000,00
FIX/3.5878/OISEST/0.	0,00	25 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.526	0,00	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.532	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.559	0,00	15 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.559	0,00	12 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.573	0,00	279 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.837	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.567	0,00	20 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.720	0,00	50 000 000,00
OISEST/0.0/FIX/3.809	100 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.778	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.75	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.78	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.737	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.736	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.741	45 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.747	52 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.777	75 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.864	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.911	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.877	80 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.862	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.443	30 700 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.666	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.689	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.713	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.719	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.689	43 000 000,00	0,00

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OISEST/0.0/FIX/3.603	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.444	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.395	20 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.294	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.694	27 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.698	150 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.236	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.720	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.716	28 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.725	7 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.702	9 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.708	39 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.723	9 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.280	7 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.271	100 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.763	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.694	24 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.225	9 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.736	47 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.787	8 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.723	15 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.812	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.423	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.483	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.730	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.732	4 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.508	6 600 000,00	0,00
FIX/3.3828/OISEST/0.	9 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.503	9 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.509	6 400 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.054	15 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.846	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.819	17 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.423	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.408	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.434	3 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.602	7 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.782	3 800 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.766	37 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.429	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.421	38 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.391	100 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.687	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.535	19 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.694	12 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.704	100 000 000,00	0,00

HORS-BILAN AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
OISEST/0.0/FIX/3.403	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.668	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.679	12 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.487	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.659	10 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.455	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.653	35 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.398	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.619	25 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.448	50 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.110	8 300 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.443	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.636	40 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.438	5 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.646	4 500 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.665	100 000 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.665	50 000 000,00	0,00
FIX/3.0083/OISEST/0.	8 300 000,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.333	75 000 000,00	0,00
Autres engagements		
AUTRES OPÉRATIONS		
Engagement sur marchés réglementés ou assimilés		
Engagement sur marché de gré à gré		
Autres engagements		

COMPTE DE RÉSULTAT AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
Produits sur opérations financières		
Produits sur dépôts et sur comptes financiers	19 876 513,81	13 035 402,44
Produits sur actions et valeurs assimilées	0,00	0,00
Produits sur obligations et valeurs assimilées	92 456 487,97	55 669 125,91
Produits sur titres de créances	356 863 643,05	167 594 903,99
Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres	1 022 406,93	74 724,08
Produits sur instruments financiers à terme	13 625 653,01	18 054 384,41
Autres produits financiers	0,00	0,00
TOTAL (1)	483 844 704,77	254 428 540,83
Charges sur opérations financières		
Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres	254 899,20	193 532,40
Charges sur instruments financiers à terme	454 823,35	2 983 412,23
Charges sur dettes financières	10 493,72	186 808,05
Autres charges financières	0,00	0,00
TOTAL (2)	720 216,27	3 363 752,68
RÉSULTAT SUR OPÉRATIONS FINANCIÈRES (1 - 2)	483 124 488,50	251 064 788,15
Autres produits (3)	0,00	0,00
Frais de gestion et dotations aux amortissements (4)	22 995 728,61	16 170 794,51
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE (L. 214-17-1) (1 - 2 + 3 - 4)	460 128 759,89	234 893 993,64
Régularisation des revenus de l'exercice (5)	-50 265 618,99	-8 026 182,76
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (6)	0,00	0,00
RÉSULTAT (1 - 2 + 3 - 4 + 5 - 6)	409 863 140,90	226 867 810,88

ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts courus.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La devise de référence de la comptabilité du portefeuille est en EURO.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Portefeuille titres :

La gestion comptable (incluant la valorisation du portefeuille du FCP) est assurée par CACEIS Fund Administration sur délégation de la Société de Gestion.

Le portefeuille du FCP est évalué lors de chaque valeur liquidative et à l'arrêté des comptes, en cours d'ouverture.

Les comptes annuels du FCP sont établis sur la base de la dernière valeur liquidative de l'exercice.

Le FCP s'est conformé aux règles et méthodes comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM qui au jour de l'édition du prospectus sont les suivantes :

Les actions :

Les actions françaises sont évaluées sur la base du premier cours inscrit à la cote s'il s'agit de valeurs admises sur un système à règlement différé ou sur un marché au comptant.

Les actions étrangères sont évaluées sur la base du premier cours de la bourse de Paris lorsque ces valeurs sont cotées à Paris ou du premier jour de leur marché principal converti en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les obligations :

Les obligations sont valorisées sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés quotidiennement auprès des teneurs de marchés et converties si nécessaire en euro suivant le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Les valeurs mobilières :

Les valeurs mobilières dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées, sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation.

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, la Société de Gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Les valeurs étrangères sont converties en contrevaletur en euros suivant le cours des devises WMR au jour de l'évaluation.

Les OPC :

Les parts ou actions d'OPC sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue. Les organismes de placement collectifs étrangers qui valorisent dans des délais incompatibles avec l'établissement de la valeur liquidative du FCP sont évalués sur la base d'estimations fournies par les administrateurs de ces organismes sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Titres de créances négociables (TCN) :

Les Titres de Créances Négociables et assimilés qui ne font pas l'objet de transactions significatives sont évalués de façon actuarielle sur la base d'un taux de référence défini ci-dessous, majoré le cas échéant d'un écart représentatif des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur :

- TCN dont l'échéance est inférieure ou égale à 1 an : Taux interbancaire offert en euros (Euribor) ;
- TCN dont l'échéance est supérieure à 1 an : Taux des Bons du Trésor à intérêts Annuels Normalisés (BTAN) ou taux de l'OAT (Obligations Assimilables du Trésor) de maturité proche pour les durées les plus longues. Les Bons du Trésor sont valorisés au taux du marché communiqué quotidiennement par la Banque de France ou les spécialistes des bons du Trésor.

Les instruments du marché monétaire sont valorisés selon les règles suivantes :

- les BTAN et les BTF sont valorisés sur la base d'une moyenne de cours contribués récupérés auprès des teneurs de marchés,
- les instruments du marché monétaire à taux variables non cotés sont valorisés au prix de revient corrigé des variations éventuelles du « spread » de crédit.
- les autres instruments du marché monétaire à taux fixe (certificats de dépôts, billets de trésorerie, bons des institutions financières ...) sont évalués sur la base du prix de marché.

En l'absence de prix de marché incontestable, les instruments du marché monétaire sont valorisés par application d'une courbe de taux éventuellement corrigé d'une marge calculée en fonction des caractéristiques du titre (de l'émetteur)

Les acquisitions et cessions temporaires de titres :

Les contrats de cessions et d'acquisitions temporaires sur valeurs mobilières et opérations assimilables sont valorisés au cours du contrat ajusté des appels de marge éventuels (valorisation selon les conditions prévues au contrat).

Pour les valeurs mobilières non cotées ou celles dont le cours n'a pas été coté le jour de l'évaluation, ainsi que pour les autres éléments du bilan, le Directoire de la Société de Gestion corrige leur évaluation en fonction des variations que les événements en cours rendent probables.

Certaines opérations à taux fixes dont la durée de vie est supérieure à trois mois peuvent faire l'objet d'une évaluation au prix du marché.

Les garanties reçues ou données sous forme d'espèces dans le cadre des opérations temporaires sur titres (prêts/emprunts de titres, collatéraux cash, pension livrées) sont inscrites à l'actif dans la rubrique « liquidités » est bien indiquée.

Opérations à terme fermes et conditionnelles :

Les marchés à terme ferme et conditionnels organisés :

Les produits dérivés listés sur un marché organisé sont évalués sur la base du cours de compensation.

Les swaps :

Les « asset-swaps » sont valorisés au prix de marché en fonction de la durée de vie résiduelle de l'« asset-swap » et de la valorisation du « spread » de crédit de l'émetteur (liée à l'évolution de sa notation) constatée sur le marché.

Les « asset-swaps » d'une durée inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement sauf sensibilité particulière à l'un des risques de marché compatible tant avec la classification du fonds qu'avec sa stratégie d'investissement.

Les « asset-swaps » d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés au prix de marché sur la base des « spreads » indiqués par les teneurs de marché. En l'absence de teneur de marché, les « spreads » seront récupérés par tout moyen auprès des contributeurs disponibles.

Les autres swaps sont valorisés selon les règles suivantes:

- les swaps d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois sont valorisés linéairement;
- les swaps d'une durée restant à courir supérieure à 3 mois sont valorisés par la méthode du taux de retournement suivant une courbe zéro coupon.

Les instruments complexes comme les «CDS» ou les options complexes sont valorisés en fonction de leurs spécificités selon une méthode appropriée.

Les changes à terme :

Ils sont valorisés au cours des devises au jour de l'évaluation en tenant compte de l'amortissement du report/déport.

Engagements hors bilan :

Les engagements hors bilan sont évalués de la façon suivante:

Engagements sur marchés à terme fermes :

a) Futures :

Engagement = cours de compensation x nominal du contrat x quantités

A l'exception de l'engagement sur contrat EURIBOR négocié sur le LIFFE qui est enregistré pour sa valeur nominale.

b) Engagements sur contrats d'échange :

De taux :

Contrats d'échange de taux d'une durée de vie inférieure ou égale à 3 mois :

Adossés :

Nominal + intérêts courus (différentiel d'intérêts);

Non adossés :

Nominal + intérêts courus (différentiel d'intérêts).

Contrats d'échange de taux d'une durée de vie supérieure à 3 mois :

Adossés :

Taux fixe/Taux variable : évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché.

Taux variable/Taux fixe : évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché.

Non adossés :

Taux fixe/Taux variable : évaluation de la jambe à taux fixe au prix du marché.

Taux variable/Taux fixe : évaluation de la jambe à taux variable au prix du marché.

Autres contrats d'échange :

Ils seront évalués à la valeur de marché.

Engagements sur marchés à terme conditionnels :

Engagement = quantité x nominal du contrat (quotité) x cours du sous-jacent x delta.

Devises:

Les cours étrangers sont convertis en *euro* selon le cours WMR de la devise au jour de l'évaluation.

Instruments financiers non cotés et autres titres :

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation sont évalués au dernier cours publié officiellement ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la Société de Gestion.

Les valeurs étrangères sont converties en contrevaletur en euros suivant le cours WMR des devises au jour de l'évaluation.

Les instruments financiers non négociés sur un marché réglementé sont évalués sous la responsabilité de la Société de Gestion à leur valeur probable de négociation.

Les autres instruments financiers sont valorisés à leur valeur de marché calculée par les contreparties sous le contrôle et la responsabilité de la Société de Gestion.

Les évaluations des instruments financiers non cotés et des autres titres visés dans ce paragraphe, ainsi que la justification de ces évaluations sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

Méthodes de comptabilisation :

Les revenus sont comptabilisés selon la méthode des produits courus.

Les frais de négociation sont comptabilisés dans des comptes spécifiques du FCP et ne sont pas additionnés au prix.

Le PRMP (ou Prix de Revient Moyen Pondéré) est retenu comme méthode de liquidation des titres. En revanche pour les produits dérivés la méthode du FIFO (ou «First in/First out» ou «premier entré/premier sorti») est utilisée.

La valeur liquidative précédant une période non ouvrée (week-end et jours fériés) tient compte des intérêts courus de cette période. Elle est datée du dernier jour non ouvré de la période non ouvrée.

Les entrées en portefeuille sont comptabilisées à leur prix d'acquisition frais exclus et les sorties à leur prix de cession frais exclus.

Les frais de gestion fixe :

Montant annuel maximum des frais de gestion: Part C1 (R) : 0,30 % TTC de l'actif net hors OPC/FIA de NATIXIS Investment Managers

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat du fond.

Montant annuel maximum des frais de gestion: Part C2 (IC) : 0,20 % TTC de l'actif net hors OPC/ FIA de NATIXIS Investment Managers

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat du fond.

Montant annuel maximum des frais de gestion : Part C3 (N) : 0.25% TTC de l'actif net hors OPC/FIA de NATIXIS Investment Managers

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat du fonds.

Montant annuel maximum des frais de gestion : Part C4 (M) : 0.20% TTC de l'actif net hors OPC/FIA de NATIXIS Investment Managers

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat du fonds.

Montant annuel maximum des frais de gestion: Part D1 (ID) : 0,20 % TTC de l'actif net hors OPC/ FIA de NATIXIS Investment Managers

Ces frais sont directement imputés au compte de résultat du fonds.

Les frais de gestion variable :

Modalités de calcul de la commission de surperformance :

A compter du 1er juillet 2021, l'indice de référence retenu pour le calcul de la commission de surperformance est l'€STR capitalisé au lieu de l'Eonia capitalisé

La commission de surperformance, applicable à une catégorie d'action donnée, est calculée selon une approche dite de « l'actif indicé », c'est-à-dire basée sur la comparaison entre l'actif valorisé du FCP et l'actif de référence qui sert d'assiette de calcul de la commission de surperformance

- L'actif valorisé du FCP s'entend comme l'actif du FCP évalué selon les règles applicables aux actifs et après prise en compte des frais de fonctionnement et de gestion réels.

- L'actif de référence représente l'actif du FCP constaté le jour de la réinitialisation de la période de référence puis retraité des (mêmes) montants de souscriptions/rachats applicable à chaque valorisation, et indicé par la performance de l'indice de référence du FCP.

L'indice de référence, retenu pour le calcul de la commission de surperformance, est l'€STR capitalisé cours de clôture, libellé en euro.

Période de référence de la performance :

La période de référence correspond à la période durant laquelle la performance du FCP est mesurée et comparée à celle de l'indice de référence. Elle est fixée à cinq ans. La société de gestion s'assure qu'au cours d'une durée de performance de cinq (5) ans maximum, toute sous-performance du FCP par rapport à l'indice de référence soit compensée avant que des commissions de surperformance ne deviennent exigibles.

Une réinitialisation de la date et la valeur de départ de l'actif de référence de la performance sera mise en œuvre si une sous-performance n'est pas compensée et n'est plus pertinente au fur et à mesure que cette période de cinq ans s'écoule.

A titre d'information, la date de départ de la période de référence de la performance de cinq ans débute le 1^{er} juillet 2022

Définition de la Période d'observation et de la fréquence de cristallisation :

1/ La période d'observation correspond à l'exercice comptable du 1^{er} juillet au 30 juin.

2/ La fréquence de cristallisation : la cristallisation des commissions de surperformance consiste à figer et donc à considérer comme définitive et exigible au paiement, une somme provisionnée.

La commission de surperformance est cristallisée (payée) une fois par an à chaque clôture de l'exercice comptable selon les modalités de calcul décrite ci-dessous :

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du FCP est supérieur à celui de l'actif de référence ci-dessus, la part variable des frais de gestion représentera 20 % TTC maximum de l'écart entre ces deux actifs.

Si, sur la période d'observation, l'actif valorisé du FCP est inférieur à celui de l'actif de référence, la part variable des frais de gestion sera nulle.

Sur la période d'observation, l'actif valorisé du FCP est supérieur à celui de l'actif de référence, cet écart fera l'objet d'une provision au titre des frais de gestion variables lors du calcul de la valeur liquidative.

Dans le cas contraire, la provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provisions.

Les reprises sur provisions sont plafonnées à hauteur des dotations antérieures.

Cette commission de surperformance est perçue à la clôture comptable uniquement si sur la période écoulée, l'actif valorisé du FCP est supérieur à celui de l'actif de référence constaté lors de la dernière valeur liquidative de la période de référence et ce, même si le FCP enregistre une performance négative pour autant que le FCP surperforme son indice de référence..

Affectation des sommes distribuables

Définition des sommes distribuables :

Les sommes distribuables sont constituées par :

Le résultat :

Le résultat net de l'exercice est égal au montant des intérêts, arrérages, primes et lots, dividendes, jetons de présence et tous autres produits relatifs aux titres constituant le portefeuille, majorés du produit des sommes momentanément disponibles et diminué du montant des frais de gestion et de la charge des emprunts.

Il est augmenté du report à nouveau et majoré ou diminué du solde du compte de régularisation des revenus.

Les Plus et Moins-values :

Les plus-values réalisées, nettes de frais, diminuées des moins-values réalisées, nettes de frais, constatées au cours de l'exercice, augmentées des plus-values nettes de même nature constatées au cours d'exercices antérieurs n'ayant pas fait l'objet d'une distribution ou d'une capitalisation et diminuées ou augmentées du solde du compte de régularisation des plus-values.

Modalités d'affectation des sommes distribuables :

<i>Part(s)</i>	<i>Affectation du résultat net</i>	<i>Affectation des plus ou moins-values nettes réalisées</i>
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS R(C)	Capitalisation	Capitalisation
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS IC	Capitalisation	Capitalisation
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS N(C)	Capitalisation	Capitalisation
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS M(C)	Capitalisation	Capitalisation
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS I(D)	Distribution	Distribution

2. ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET AU 28/06/2024 EN EUR

	28/06/2024	30/06/2023
ACTIF NET EN DÉBUT D'EXERCICE	14 142 116 518,71	13 554 974 140,33
Souscriptions (y compris les commissions de souscriptions acquises à l'OPC)	51 961 332 297,52	59 681 967 618,57
Rachats (sous déduction des commissions de rachat acquises à l'OPC)	-54 223 120 462,88	-59 351 508 771,96
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	77 037 744,08	15 683 534,34
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-8 813 671,11	-30 579 392,42
Plus-values réalisées sur instruments financiers à terme	267 466,72	8,03
Moins-values réalisées sur instruments financiers à terme	-1 006 296,41	-90,14
Frais de transactions	-342 895,51	-406 077,21
Différences de change	569 237,42	-920,11
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers	24 595 625,72	36 629 375,57
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	21 618 536,81	-2 977 088,91
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	2 977 088,91	39 606 464,48
Variations de la différence d'estimation des instruments financiers à terme	-8 542 051,85	463 150,07
<i>Différence d'estimation exercice N</i>	611 066,90	9 153 118,75
<i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-9 153 118,75	-8 689 968,68
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-587 264,86	0,00
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	460 128 759,89	234 893 993,64
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	0,00	0,00
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	0,00	0,00
Autres éléments	0,00	-50,00 (*)
ACTIF NET EN FIN D'EXERCICE	12 423 635 007,44	14 142 116 518,71

(*) 30/06/2023 : Frais de constitution d'un LEI : -50,00€

3. COMPLÉMENTS D'INFORMATION

3.1. VENTILATION PAR NATURE JURIDIQUE OU ÉCONOMIQUE DES INSTRUMENTS FINANCIERS

	Montant	%
ACTIF		
OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Obligations à taux VAR / REV négociées sur un marché réglementé ou assimilé	2 374 076 985,61	19,11
Obligations à taux fixe négociées sur un marché réglementé ou assimilé	338 172 574,15	2,72
TOTAL OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES	2 712 249 559,76	21,83
TITRES DE CRÉANCES		
Titres négociables à moyen terme (NEU MTN)	323 662 054,60	2,60
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	3 854 578 059,97	31,03
Titres négociables à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	3 804 114 207,34	30,62
TOTAL TITRES DE CRÉANCES	7 982 354 321,91	64,25
PASSIF		
OPÉRATIONS DE CESSIION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS		
TOTAL OPÉRATIONS DE CESSIION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	0,00	0,00
HORS-BILAN		
OPÉRATIONS DE COUVERTURE		
Taux	3 172 800 000,00	25,54
TOTAL OPÉRATIONS DE COUVERTURE	3 172 800 000,00	25,54
AUTRES OPÉRATIONS		
TOTAL AUTRES OPÉRATIONS	0,00	0,00

3.2. VENTILATION PAR NATURE DE TAUX DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN

	Taux fixe	%	Taux variable	%	Taux révisable	%	Autres	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	237 526 601,18	1,91	1 487 564 401,50	11,97	987 158 557,08	7,95	0,00	0,00
Titres de créances	5 489 347 461,26	44,18	2 493 006 860,65	20,07	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	499 363 084,20	4,02
PASSIF								
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,38	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	3 142 100 000,00	25,29	30 700 000,00	0,25	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.3. VENTILATION PAR MATURITÉ RÉSIDUELLE DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN(*)

	< 3 mois	%	]3 mois - 1 an]	%	]1 - 3 ans]	%	]3 - 5 ans]	%	> 5 ans	%
ACTIF										
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	170 554 614,41	1,37	1 869 234 287,17	15,05	672 460 658,18	5,41	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	4 236 341 667,71	34,10	3 680 246 193,75	29,62	65 766 460,45	0,53	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	499 363 084,20	4,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
PASSIF										
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	0,38	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
HORS-BILAN										
Opérations de couverture	1 401 800 000,00	11,28	1 678 000 000,00	13,51	93 000 000,00	0,75	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(*) Les positions à terme de taux sont présentées en fonction de l'échéance du sous-jacent.

3.4. VENTILATION PAR DEVISE DE COTATION OU D'ÉVALUATION DES POSTES D'ACTIF, DE PASSIF ET DE HORS-BILAN (HORS EUR)

	Devise 1 SEK		Devise 2 AUD		Devise 3 USD		Devise N Autre(s)	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
ACTIF								
Dépôts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Actions et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Obligations et valeurs assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Titres de créances	16 562 408,64	0,13	0,00	0,00	110 980 278,15	0,89	0,00	0,00
OPC	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Créances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Comptes financiers	145,30	0,00	11 269,65	0,00	2 156,98	0,00	2 322,56	0,00
PASSIF								
Opérations de cession sur instruments financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations temporaires sur titres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dettes	16 575 701,66	0,13	0,00	0,00	110 992 712,92	0,89	0,00	0,00
Comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,38	0,00
HORS-BILAN								
Opérations de couverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Autres opérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

3.5. CRÉANCES ET DETTES : VENTILATION PAR NATURE

	Nature de débit/crédit	28/06/2024
CRÉANCES		
	Fonds à recevoir sur vente à terme de devises	126 967 434,23
	Collatéraux	570 000,00
TOTAL DES CRÉANCES		127 537 434,23
DETTES		
	Vente à terme de devise	127 568 414,58
	Frais de gestion fixe	1 684 252,85
	Frais de gestion variable	6 076 734,28
	Collatéraux	1 096 026,04
TOTAL DES DETTES		136 425 427,75
TOTAL DETTES ET CRÉANCES		-8 887 993,52

3.6. CAPITAUX PROPRES

3.6.1. Nombre de titres émis ou rachetés

	En parts	En montant
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	465 272,1448	49 360 263 226,83
Parts rachetées durant l'exercice	-488 657,8308	-51 847 675 733,57
Solde net des souscriptions/rachats	-23 385,6860	-2 487 412 506,74
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	94 955,3145	
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(D)		
Parts souscrites durant l'exercice	1 537,0309	152 999 508,71
Parts rachetées durant l'exercice	-1 405,1577	-140 902 289,51
Solde net des souscriptions/rachats	131,8732	12 097 219,20
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	501,4081	
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS M(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	2 154,2000	222 691 544,33
Parts rachetées durant l'exercice	-6 305,1500	-650 594 239,81
Solde net des souscriptions/rachats	-4 150,9500	-427 902 695,48
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	6 647,0000	
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS N(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	29 096,6394	300 513 313,22
Parts rachetées durant l'exercice	-42 512,4232	-436 961 410,33
Solde net des souscriptions/rachats	-13 415,7838	-136 448 097,11
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	21 814,7853	
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS R(C)		
Parts souscrites durant l'exercice	182 584,9924	1 924 864 704,43
Parts rachetées durant l'exercice	-108 424,8652	-1 146 986 789,66
Solde net des souscriptions/rachats	74 160,1272	777 877 914,77
Nombre de parts en circulation à la fin de l'exercice	110 001,4933	

3.6.2. Commissions de souscription et/ou rachat

	En montant
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(D)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS M(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS N(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00
Part OSTRUM SRI MONEY PLUS R(C)	
Total des commissions de souscription et/ou rachat acquises	0,00
Commissions de souscription acquises	0,00
Commissions de rachat acquises	0,00

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS I(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	15 344 852,13
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13
Frais de gestion variables provisionnés	3 816 544,82
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,03
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS I(D)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	98 212,04
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,14
Frais de gestion variables provisionnés	23 787,06
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,03
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS M(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	1 067 552,00
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,12
Frais de gestion variables provisionnés	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,00
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS N(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	317 573,72
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,13
Frais de gestion variables provisionnés	84 703,97
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,03
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.7. FRAIS DE GESTION

	28/06/2024
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS R(C)	
Commissions de garantie	0,00
Frais de gestion fixes	2 171 831,96
Pourcentage de frais de gestion fixes	0,25
Frais de gestion variables provisionnés	70 670,91
Pourcentage de frais de gestion variables provisionnés	0,01
Frais de gestion variables acquis	0,00
Pourcentage de frais de gestion variables acquis	0,00
Rétrocessions des frais de gestion	0,00

« Le montant des frais de gestion variables affiché ci-dessus correspond à la somme des provisions et reprises de provisions ayant impacté l'actif net au cours de la période sous revue. »

3.8. ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

3.8.1. Garanties reçues par l'OPC :

Néant

3.8.2. Autres engagements reçus et/ou donnés :

Néant

3.9. AUTRES INFORMATIONS

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire

	28/06/2024
Titres pris en pension livrée	0,00
Titres empruntés	0,00

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie

	28/06/2024
Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	0,00
Instruments financiers reçus en garantie et non-inscrits au bilan	0,00

3.9.3. Instruments financiers détenus, émis et/ou gérés par le Groupe

	Code ISIN	Libellé	28/06/2024
Actions			0,00
Obligations			25 071 116,67
	FR001400OGIO	BPCE ISSUER E3R+0.39% 06-03-26	25 071 116,67
TCN			623 136 786,00
	666901256INF	BPCE 131224 OIEST 0.34	107 562 829,15
	666901366INF	BPCE I OIEST+0.335% 02-01-25	102 208 455,00
	666901330INF	BPCE I OIEST+0.34% 20-12-24	102 356 794,67
	666902700INF	NATIXIS 030125 OIEST 0.19	100 313 571,00
	666901401INF	NATIXIS 030125 OIEST 0.33	102 191 485,64
	666900336INF	NATIXIS 180924 OIEST 0.34	103 471 908,31
	666902536INF	NATIXIS BAIL 130525 OIEST 0.35	5 031 742,23
OPC			1 234 203 623,35
	FR0010322438	OSTRUM SRI CASH A1P1 Part IC	164 509 329,50
	FR0010529743	OSTRUM SRI CASH Part I	433 504 986,02
	FR0010831693	OSTRUM SRI CASH PLUS I	433 635 147,51
	FR0010750984	OSTRUM SRI MONEY 6M PART I	202 554 160,32
Instruments financiers à terme			0,00
Total des titres du groupe			1 882 411 526,02

3.10. TABLEAU D'AFFECTATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente au résultat

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	1,04	0,00
Résultat	409 863 140,90	226 867 810,88
Acomptes versés sur résultat de l'exercice	0,00	0,00
Total	409 863 141,94	226 867 810,88

	28/06/2024	30/06/2023
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS I(C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	339 070 870,50	196 982 753,05
Total	339 070 870,50	196 982 753,05

	28/06/2024	30/06/2023
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS I(D)		
Affectation		
Distribution	1 687 905,13	587 264,86
Report à nouveau de l'exercice	1,28	0,77
Capitalisation	0,00	0,00
Total	1 687 906,41	587 265,63
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	501,4081	369,5349
Distribution unitaire	3 366,33	1 589,20
Crédit d'impôt		
Crédit d'impôt attachés à la distribution du résultat	0,00	0,00

	28/06/2024	30/06/2023
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS M(C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	23 395 834,45	17 682 621,17
Total	23 395 834,45	17 682 621,17

	28/06/2024	30/06/2023
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS N(C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	7 579 813,14	5 720 504,42
Total	7 579 813,14	5 720 504,42

	28/06/2024	30/06/2023
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS R(C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Report à nouveau de l'exercice	0,00	0,00
Capitalisation	38 128 717,44	5 894 666,61
Total	38 128 717,44	5 894 666,61

Tableau d'affectation de la quote-part des sommes distribuables afférente aux plus et moins-values nettes

	28/06/2024	30/06/2023
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes de l'exercice	63 160 750,58	-17 545 478,94
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	0,00	0,00
Total	63 160 750,58	-17 545 478,94

	28/06/2024	30/06/2023
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS I(C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	52 172 398,33	-15 586 852,31
Total	52 172 398,33	-15 586 852,31

	28/06/2024	30/06/2023
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS I(D)		
Affectation		
Distribution	258 836,89	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	4,72	0,00
Capitalisation	0,00	-46 470,44
Total	258 841,61	-46 470,44
Informations relatives aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	501,4081	369,5349
Distribution unitaire	516,22	0,00

	28/06/2024	30/06/2023
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS M(C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	3 547 548,78	-1 385 596,90
Total	3 547 548,78	-1 385 596,90

	28/06/2024	30/06/2023
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS N(C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	1 166 294,92	-56 460,24
Total	1 166 294,92	-56 460,24

	28/06/2024	30/06/2023
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS R(C)		
Affectation		
Distribution	0,00	0,00
Plus et moins-values nettes non distribuées	0,00	0,00
Capitalisation	6 015 666,94	-470 099,05
Total	6 015 666,94	-470 099,05

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Actif net Global en EUR	14 163 532 595,66	14 917 548 620,53	13 554 974 140,33	14 142 116 518,71	12 423 635 007,44
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS I(C) en EUR					
Actif net	13 967 673 309,78	13 650 658 297,85	12 042 937 539,31	12 289 851 843,64	10 262 475 582,70
Nombre de titres	135 580,7698	133 017,8124	118 023,1832	118 341,0005	94 955,3145
Valeur liquidative unitaire	103 021,05	102 622,78	102 038,74	103 851,17	108 076,89
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-226,84	-247,72	-489,06	-131,71	549,44
Capitalisation unitaire sur résultat	-84,14	-105,40	-87,30	1 664,53	3 570,84
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS I(D) en EUR					
Actif net	83 793 590,41	159 690 764,89	64 274 243,93	36 640 160,68	50 916 038,37
Nombre de titres	851,9122	1 629,8420	659,7529	369,5349	501,4081
Valeur liquidative unitaire	98 359,42	97 979,29	97 421,69	99 152,09	101 546,10
Distribution unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	0,00	516,22
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-194,27	-236,42	-464,98	-125,75	0,00
Distribution unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	1 589,20	3 366,33
Crédit d'impôt unitaire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Capitalisation unitaire sur résultat	-115,21	-80,61	-85,29	0,00	0,00
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS M(C) en EUR					
Actif net	0,00	868 448 129,95	1 061 417 560,17	1 088 962 949,00	697 967 491,98
Nombre de titres	0,00	8 715,0000	10 714,0000	10 797,9500	6 647,0000
Valeur liquidative unitaire	0,00	99 649,81	99 068,28	100 849,04	105 004,88
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	-220,60	-478,95	-128,32	533,70
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	-48,67	-95,13	1 637,59	3 519,75

3.11. TABLEAU DES RÉSULTATS ET AUTRES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES DE L'ENTITÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

	30/06/2020	30/06/2021	30/06/2022	30/06/2023	28/06/2024
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS N(C) en EUR					
Actif net	0,00	0,00	0,00	356 013 867,79	229 413 862,78
Nombre de titres	0,00	0,00	0,00	35 230,5691	21 814,7853
Valeur liquidative unitaire	0,00	0,00	0,00	10 105,25	10 516,43
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	0,00	0,00	0,00	-1,60	53,46
Capitalisation unitaire sur résultat	0,00	0,00	0,00	162,37	347,46
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS R(C) en EUR					
Actif net	112 065 695,47	238 751 427,84	386 344 796,92	370 647 697,60	1 182 862 031,61
Nombre de titres	10 920,3684	23 358,6999	38 018,0381	35 841,3661	110 001,4933
Valeur liquidative unitaire	10 262,08	10 221,09	10 162,14	10 341,33	10 753,14
Capitalisation unitaire sur +/- values nettes	-20,14	-24,67	-48,37	-13,11	54,68
Capitalisation unitaire sur résultat	-12,71	-9,50	-9,80	164,46	346,61

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Obligations et valeurs assimilées				
Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé				
CANADA				
BANK OF NOVA SCOTIA E3R+0.4% 17-06-26	EUR	62 000 000	62 103 379,83	0,50
CAN IMP BK E3R+0.4% 27-03-26	EUR	65 000 000	65 028 047,50	0,52
DAIMLER TRUCKS FINANCE CANADA E3R+0.5% 18-03-25	EUR	35 000 000	35 130 375,00	0,29
FEDERATION DES CAISSES DESJARDINS QUEBEC E3R+0.3% 27-09-24	EUR	55 000 000	55 049 124,17	0,44
NATL BANK OF CANADA E3R+0.45% 06-03-26	EUR	30 000 000	30 114 740,00	0,24
TORONTO DOMINION BANK E3R+0.38% 16-04-26	EUR	40 000 000	40 383 383,33	0,33
TOTAL CANADA			287 809 049,83	2,32
FRANCE				
ARVAL SERVICE LEASE 0.875% 17-02-25	EUR	32 500 000	31 996 690,43	0,26
BNP PAR 1.375% 02-06-25 EMTN	EUR	10 000 000	9 796 247,95	0,08
BNP PAR E3R+0.3% 20-03-26 EMTN	EUR	5 000 000	5 006 479,17	0,05
BPCE ISSUER E3R+0.39% 06-03-26	EUR	25 000 000	25 071 116,67	0,20
HSBC CONTINENTAL EUROPE E3R+0.42% 10-05-26	EUR	40 000 000	40 299 078,84	0,32
VILOGIA STE ANONYME D HLM E3R+0.45% 04-09-24	EUR	15 000 000	15 047 829,17	0,12
VILOGIA STE ANONYME D HLM E3R+0.45% 10-03-25	EUR	14 000 000	14 041 716,11	0,11
VINCI E3R+0.25% 13-05-26 EMTN	EUR	30 000 000	30 164 320,00	0,24
TOTAL FRANCE			171 423 478,34	1,38
IRLANDE				
CA AUTO BANK SPA IRISH BRANCH E3R+0.85% 13-01-25	EUR	50 000 000	50 685 522,22	0,40
TOTAL IRLANDE			50 685 522,22	0,40
ITALIE				
INTE E3R+0.63% 17-03-25 EMTN	EUR	108 431 000	108 875 618,30	0,88
LEASYS E3R+0.75% 08-04-26 EMTN	EUR	40 400 000	40 842 383,37	0,33
UNICREDIT 0.325% 19-01-26 EMTN	EUR	15 000 000	14 274 111,07	0,11
TOTAL ITALIE			163 992 112,74	1,32
LUXEMBOURG				
CODEIS SECURITIES OISEST+0.05% 05-02-25	EUR	250 000 000	254 010 701,11	2,04
CODEIS SECURITIES OISEST+0.07% 02-05-25	EUR	100 000 000	100 641 056,31	0,81
PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.05% 18-11-24	EUR	400 000 000	409 999 972,67	3,30
PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.08% 17-12-24	EUR	63 000 000	64 594 005,35	0,52
PURPLE PROTECTED ASSET OISEST+0.1% 02-05-25	EUR	100 000 000	100 645 972,97	0,81
SG ISSUER OISEST+0.05% 27-02-25	EUR	350 000 000	354 756 109,56	2,86
SG ISSUER OISEST+0.07% 17-06-25	EUR	100 000 000	100 134 881,86	0,81
TRATON FINANCE LUXEMBOURG 4.125% 18-01-25	EUR	60 500 000	61 652 743,20	0,50
TRATON FINANCE LUXEMBOURG E3R+0.95% 18-09-25	EUR	33 000 000	33 260 865,00	0,26
TRATON FINANCE LUXEMBOURG E3R+1.0% 21-01-26	EUR	15 000 000	15 217 438,75	0,13
TOTAL LUXEMBOURG			1 494 913 746,78	12,04
PAYS-BAS				
BMW INTL INVESTMENT E3R+0.16% 05-06-26	EUR	50 000 000	50 120 375,00	0,40
DE VOLKSBANK NV E3R+0.55% 12-09-24	EUR	50 000 000	50 141 825,00	0,40
MERCEDESBEZ INTL FINANCE BV E3R+0.16% 11-06-26	EUR	77 700 000	77 782 234,66	0,63
MERCEDESBEZ INTL FINANCE BV E3R+0.19% 09-04-26	EUR	10 000 000	10 094 106,67	0,08
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.4% 13-03-26	EUR	40 000 000	40 138 981,11	0,32
TOYOTA MOTOR FINANCE NETHERLANDS BV E3R+0.4% 30-04-26	EUR	17 900 000	18 063 906,82	0,15

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES NV 3.75% 25-11-24	EUR	68 000 000	69 490 972,46	0,56
TOTAL PAYS-BAS			315 832 401,72	2,54
ROYAUME-UNI				
BARCLAYS BK OISEST+0.46% 22-11-24	EUR	100 000 000	102 781 701,67	0,83
CASA SA LONDRES 0.972% 31-07-24	EUR	50 000 000	50 315 836,07	0,41
UBS AG LONDON BRANCH E3R+0.35% 12-04-26	EUR	50 000 000	50 457 636,11	0,40
TOTAL ROYAUME-UNI			203 555 173,85	1,64
SUEDE				
VOLVO TREASURY AB E3R+0.38% 22-05-26	EUR	23 900 000	24 038 074,28	0,19
TOTAL SUEDE			24 038 074,28	0,19
TOTAL Obligations et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			2 712 249 559,76	21,83
TOTAL Obligations et valeurs assimilées			2 712 249 559,76	21,83
Titres de créances				
Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé				
ALLEMAGNE				
CONTINENTAL AG 031224 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 212 208,24	0,40
CONTINENTAL AG 220724 FIX 0.0	EUR	33 200 000	33 126 309,15	0,27
CONTINENTAL AG 290724 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 955 616,38	0,12
EVONIK INDUSTRIES 030724 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 997 662,51	0,09
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 120724 FIX 0.0	EUR	11 500 000	11 486 319,16	0,09
FRESENIUS MEDICAL CARE AG 310724 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 954 661,31	0,11
FRESENIUS SE 080724 FIX 0.0	EUR	3 800 000	3 797 122,58	0,03
METRO AG 080724 FIX 0.0	EUR	12 500 000	12 490 184,87	0,10
METRO AG 190824 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 972 480,24	0,04
SANTANDER CONSUMER BANK 110325 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 754 585,25	0,39
SANTANDER CONSUMER BANK 290425 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 529 997,26	0,39
SANTANDER CONSUMER BANK 310724 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 846 791,73	0,40
VOLKSWAGEN FINANCIAL SERVICES AG 170924 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 581 807,21	0,40
TOTAL ALLEMAGNE			351 705 745,89	2,83
AUSTRALIE				
TELSTRA GROUP LTD 071124 FIX 0.0	USD	22 500 000	20 594 501,91	0,16
TOTAL AUSTRALIE			20 594 501,91	0,16
BELGIQUE				
BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 120724 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 991 361,22	0,06
BARRY CALLEBAUT SERVICES NV 150724 FIX 0	EUR	12 500 000	12 480 378,35	0,10
BRID EURO 041124 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 871 415,44	0,08
COFINIMMO SA 030724 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 997 662,51	0,09
COFINIMMO SA 090924 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 918 096,08	0,09
COFINIMMO SA 110724 FIX 0.0	EUR	14 000 000	13 985 132,64	0,11
COFINIMMO SA 160924 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 967 282,17	0,03
TOTAL BELGIQUE			69 211 328,41	0,56
DANEMARK				
CARLSBERG BREWERIES A/S 040924 FIX 0.0	EUR	8 500 000	8 441 401,32	0,07
CARLSBERG BREWERIES A/S 161024 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 863 002,81	0,09
CARLSBERG BREWERIES A/S 250924 FIX 0.0	EUR	8 500 000	8 422 781,30	0,07
TOTAL DANEMARK			28 727 185,43	0,23
ESPAGNE				

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 07102	EUR	80 000 000	79 193 421,16	0,64
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 09092	EUR	75 000 000	74 458 377,35	0,60
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA 110724 FIX 0.0	EUR	28 000 000	27 971 157,85	0,22
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BRANCH) 150425 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 298 549,47	0,20
BANCO SANTANDER (ALL SPAIN BRANCH) 160724 FIX 0.0	EUR	39 000 000	38 939 711,59	0,31
BANCO SANTANDER SA 020924 FIX 0.0	EUR	45 000 000	44 707 879,83	0,36
BANCO SANTANDER SA 041124 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 358 253,86	0,40
BANCO SANTANDER SA 230824 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 890 801,16	0,16
BANC SANT ALL SPAI ZCP 04-12-24	EUR	20 000 000	19 685 552,18	0,15
BANC SANT ALL SPAI ZCP 07-10-24	EUR	50 000 000	49 496 675,18	0,40
BBVA ZCP 19-07-24	EUR	100 000 000	99 814 858,41	0,80
SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A. 030125 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 075 307,52	0,40
Santander Consumer Finance S.A. 201124 F	EUR	43 000 000	42 386 145,94	0,34
SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A. 240325 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 694 017,26	0,39
SANTANDER CONSUMER FINANCE S.A. 250325 F	EUR	38 000 000	37 003 926,46	0,30
TOTAL ESPAGNE			704 974 635,22	5,67
ETATS-UNIS				
WHIRLPOOL CORP 010824 FIX 0.0	USD	17 500 000	16 254 580,55	0,13
WHIRLPOOL CORP 080724 FIX 0.0	USD	79 500 000	74 131 195,69	0,60
TOTAL ETATS-UNIS			90 385 776,24	0,73
FINLANDE				
NORDEA BANK ABP. 260824 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 720 636,32	0,40
TOTAL FINLANDE			49 720 636,32	0,40
FRANCE				
ACCOR SA 230724 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 988 065,44	0,04
ACCOR SA 240924 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 928 159,21	0,06
ALSTOM SA 170724 FIX 0.0	EUR	33 000 000	32 942 016,20	0,26
ARKEMA 060924 FIX 0.0	EUR	52 500 000	52 129 880,31	0,42
ARVAL SERVICE LEASE SA 290724 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 925 694,84	0,20
AXA SA 230924 FIX 0.0	EUR	37 000 000	36 680 263,04	0,30
BANQ F OISEST+0.22% 02-08-24	EUR	100 000 000	102 087 755,00	0,82
BFCM (BANQUE FEDER 191124 OISEST 0.33	EUR	60 000 000	61 629 556,27	0,50
BFCM (BANQUE FEDER 270824 OISEST 0.33	EUR	50 000 000	51 841 759,47	0,42
BIOMERIEUX ZCP 08-07-24	EUR	9 000 000	8 993 273,83	0,07
BNP PARIBAS 311024 OISEST 0.22	EUR	250 000 000	254 081 823,61	2,04
BPCE 131224 OISEST 0.34	EUR	105 000 000	107 562 829,15	0,86
BPCE FACTOR SA 050625 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 834 895,10	0,04
BPCE FACTOR SA 201224 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 913 100,36	0,04
BPCE I OISEST+0.335% 02-01-25	EUR	100 000 000	102 208 455,00	0,82
BPCE I OISEST+0.34% 20-12-24	EUR	100 000 000	102 356 794,67	0,83
CA CONSUMER FINANCE 110325 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 744 163,50	0,39
CA CONSUMER FINANCE 150824 OISEST 0.16	EUR	50 000 000	50 436 138,04	0,40
CARREFOUR SA 110724 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 984 153,84	0,12
CARREFOUR SA 120724 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 976 760,20	0,16
CARREFOUR S A 171024 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 432 803,07	0,39
CARREFOUR S A 210824 FIX 0.0	EUR	28 000 000	27 849 069,18	0,22
CARREFOUR S A 270924 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 534 791,26	0,40
CARREFOUR S A 281024 FIX 0.0	EUR	12 500 000	12 344 325,40	0,10

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
CARREFOUR S A 300924 FIX 0.0	EUR	87 500 000	86 658 961,77	0,70
CDC HABITAT 100724 FIX 0.0	EUR	30 000 000	29 970 392,25	0,25
CDC HABITAT 140325 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 922 260,09	0,02
CFCM - COMPAGNIE F 011124 OISEST 0.31	EUR	25 000 000	25 727 445,51	0,21
CFCM - COMPAGNIE F 021224 OISEST 0.31	EUR	20 000 000	20 482 261,27	0,17
CFCM - COMPAGNIE F 041024 OISEST 0.31	EUR	50 000 000	51 623 093,75	0,42
CFCM - COMPAGNIE F 160125 OISEST 0.31	EUR	20 000 000	20 406 766,94	0,17
CFCM - COMPAGNIE F 170125 OISEST 0.31	EUR	20 000 000	20 402 006,33	0,17
CFCM - COMPAGNIE F 201224 OISEST 0.31	EUR	20 000 000	20 468 383,00	0,17
CICOBAIL 130525 OISEST 0.35	EUR	5 000 000	5 031 742,23	0,04
COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE 190924 FIX 0	EUR	9 000 000	8 919 665,53	0,07
COVIVIO HOTELS SCA 080724 FIX 0.0	EUR	4 500 000	4 496 623,81	0,04
COVIVIO HOTELS SCA 150724 FIX 0.0	EUR	12 500 000	12 481 258,42	0,10
COVIVIO HOTELS SCA 290824 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 968 242,21	0,04
CREDIT AGRICOLE SA 111024 FIX 0.0	EUR	100 000 000	98 950 612,27	0,80
CREDIT AGRICOLE SA 271224 OISEST 0.31	EUR	100 000 000	102 249 319,17	0,83
CREDIT LYONNAIS 020125 OISEST 0.32	EUR	100 000 000	102 200 908,53	0,82
CREDIT MUTUEL ARKEA 040425 OISEST 0.3	EUR	20 000 000	20 213 232,27	0,16
CREDIT MUTUEL ARKEA 040425 OISEST 0.3	EUR	20 000 000	20 210 871,87	0,17
CREDIT MUTUEL ARKEA 060625 OISEST 0.27	EUR	20 000 000	20 049 902,40	0,16
CREDIT MUTUEL ARKEA 100625 OISEST 0.27	EUR	25 000 000	25 052 997,81	0,21
CREDIT MUTUEL ARKEA 240125 OISEST 0.31	EUR	20 000 000	20 387 732,60	0,16
CREDIT MUTUEL ARKEA 290525 OISEST 0.28	EUR	20 000 000	20 073 815,83	0,16
CRED M OISEST+0.31% 11-12-24	EUR	25 000 000	25 615 070,18	0,21
DANONE SA 050824 FIX 0.0	EUR	5 500 000	5 480 317,52	0,05
DANONE SA 270924 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 910 078,15	0,08
EDENRED 270924 FIX 0.0	EUR	14 500 000	14 364 915,53	0,12
EDF 030425 FIX 0.0	EUR	100 000 000	97 298 667,89	0,79
EDF 101024 FIX 0.0	EUR	100 000 000	98 957 304,20	0,80
EDF 160125 FIX 0.0	EUR	100 000 000	97 998 051,17	0,79
EDF 160724 FIX 0.0	EUR	100 000 000	99 843 025,96	0,80
EDF 210525 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 434 134,13	0,39
ELIS SA EX HOLDELIS SA 130924 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 967 037,20	0,03
ELIS SA EX HOLDELIS SA 241024 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 936 422,04	0,04
ENGIE SA 100724 FIX 0.0	EUR	73 000 000	72 931 409,83	0,58
ENGIE SA 150724 OISEST 0.13	EUR	100 000 000	100 224 324,58	0,80
GECINA 051124 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 475 721,95	0,32
GECINA 160924 FIX 0.0	EUR	21 000 000	20 829 998,91	0,17
GECINA 220724 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 977 978,19	0,08
GECINA 230924 FIX 0.0	EUR	27 000 000	26 761 880,81	0,22
KLEPIERRE 050724 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 997 517,16	0,05
KLEPIERRE 170125 FIX 0.0	EUR	7 500 000	7 348 870,48	0,06
KLEPIERRE 181224 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 878 986,96	0,06
KLEPIERRE 270924 FIX 0.0	EUR	9 000 000	8 918 206,18	0,07
LA BANQUE POSTALE 030425 OISEST 0.245	EUR	50 000 000	50 523 781,79	0,41
LA BANQUE POSTALE 090724 OISEST 0.1	EUR	200 000 000	203 051 119,72	1,63
LA BANQUE POSTALE 120724 FIX 0.0	EUR	100 000 000	99 888 069,04	0,80
LA POSTE 211024 FIX 0.0	EUR	35 000 000	34 601 004,29	0,28

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
LA POSTE 230724 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 944 160,97	0,20
LCL CREDIT LYONNAIS 030125 OISEST 0.18	EUR	100 000 000	100 269 302,78	0,81
LCL CREDIT LYONNAIS 140824 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 773 483,64	0,40
LCL CREDIT LYONNAIS 310724 FIX 0.0	EUR	100 000 000	99 691 372,13	0,80
NATIXIS 030125 OISEST 0.19	EUR	100 000 000	100 313 571,00	0,81
NATIXIS 030125 OISEST 0.33	EUR	100 000 000	102 191 485,64	0,82
NATIXIS 180924 OISEST 0.34	EUR	100 000 000	103 471 908,31	0,83
NATIXIS BAIL 130525 OISEST 0.35	EUR	5 000 000	5 031 742,23	0,04
NATIXIS LEASE IMMO 050625 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 834 895,10	0,04
NATIXIS LEASE SA 201224 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 913 100,36	0,04
NEXANS SA 200924 FIX 0.0	EUR	3 800 000	3 765 250,32	0,03
NEXANS SA 260824 FIX 0.0	EUR	2 400 000	2 384 909,77	0,02
OPMOBILITY 040924 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 920 187,53	0,08
OPMOBILITY 280824 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 961 145,78	0,05
OPMOBILITY 290824 FIX 0.0	EUR	3 000 000	2 980 238,69	0,02
ORANO SA 090824 FIX 0.0	EUR	13 000 000	12 944 552,01	0,11
ORANO SA 110724 FIX 0.0	EUR	13 500 000	13 485 233,29	0,11
ORANO SA 130824 FIX 0.0	EUR	10 500 000	10 450 583,72	0,08
ORANO SA 200824 FIX 0.0	EUR	6 500 000	6 464 380,37	0,05
ORANO SA 220724 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 988 539,04	0,04
ORANO SA 230724 FIX 0.0	EUR	15 500 000	15 462 787,00	0,12
ORANO SA 290724 FIX 0.0	EUR	15 000 000	14 954 166,81	0,12
RCI BANQUE SA 060824 FIX 0.0	EUR	17 000 000	16 934 291,56	0,14
RENAULT SA 141024 FIX 0.0	EUR	4 500 000	4 450 067,10	0,03
SAVENCIA SA 130824 FIX 0.0	EUR	20 500 000	20 405 837,32	0,16
SAVENCIA SA 310724 FIX 0.0	EUR	22 000 000	21 929 197,93	0,17
SEB SA 310724 FIX 0.0	EUR	2 400 000	2 392 368,15	0,02
SG OISEST+0.35% 31-10-24	EUR	85 000 000	87 496 445,18	0,70
SG OISEST+0.38% 31-03-25	EUR	100 000 000	101 184 604,03	0,82
SG OISEST+0.44% 02-10-25	EUR	50 000 000	50 568 723,75	0,41
SG OISEST+0.44% 31-12-24	EUR	50 000 000	51 166 058,19	0,41
SG OISEST+0.46% 22-09-25	EUR	15 000 000	15 197 736,70	0,12
SG OISEST+5.0% 23-06-25	EUR	18 000 000	18 048 486,75	0,14
SOCIETE BIC 270824 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 975 855,75	0,03
SOCIETE FONCIERE LYONNAISE 290724 FIX 0.	EUR	4 000 000	3 988 202,10	0,04
TELEPERFORMANCE SE 030924 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 929 566,28	0,08
TELEPERFORMANCE SE 300824 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 960 350,75	0,05
THALES SA 150724 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 928 038,72	0,40
THALES SERVICES SAS 020824 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 917 815,51	0,20
VALEO SA 070824 FIX 0.0	EUR	21 000 000	20 916 925,47	0,17
VALEO SA 100924 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 969 846,56	0,03
VALEO SA 120924 FIX 0.0	EUR	24 000 000	23 814 099,14	0,19
VEOLIA ENVIRONNEMENT 140824 FIX 0.0	EUR	62 500 000	62 210 496,54	0,50
VEOLIA ENVIRONNEMENT 221124 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 629 658,60	0,20
VERALLIA SASU 081024 FIX 0.0	EUR	12 000 000	11 876 397,87	0,09
VERALLIA SASU 220724 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 953 930,86	0,16
VILOGIA STE ANONYME D HLM 150724 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 989 623,59	0,05
VINCI SA 250724 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 937 367,31	0,20

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL FRANCE			4 559 537 903,91	36,70
IRLANDE				
CRH FINANCE DAC 250724 FIX 0.0	EUR	14 500 000	14 462 951,70	0,12
DXC CAPITAL FUNDING DAC 080724 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 995 960,77	0,04
DXC CAPITAL FUNDING DAC 150724 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 991 928,63	0,04
DXC CAPITAL FUNDING DAC 220724 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 987 910,26	0,04
DXC CAPITAL FUNDING DAC 290724 FIX 0.0	EUR	4 000 000	3 987 108,17	0,03
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 041124	EUR	50 000 000	49 357 486,45	0,39
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 130924 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 618 877,68	0,40
INTESA SANPAOLO BANK IRELAND PLC 260924 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 553 045,16	0,40
TOTAL IRLANDE			181 955 268,82	1,46
ITALIE				
CASSA DEPOSITI E PRESTITI SPA 281024 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 695 035,45	0,20
ENI SPA 150724 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 963 001,50	0,20
ENI SPA 290724 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 881 952,96	0,32
SNAM SPA 111024 FIX 0.0	EUR	39 000 000	38 579 143,98	0,31
TERNA RETE ELETTRICA NAZIONALE 220724 FI	EUR	56 000 000	55 875 702,17	0,45
UNICREDIT S.P.A. 040724 FIX 0.0	EUR	150 000 000	149 953 966,63	1,21
TOTAL ITALIE			333 948 802,69	2,69
LUXEMBOURG				
ARCELORMITTAL 030924 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 826 470,69	0,20
ARCELORMITTAL 290724 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 847 825,67	0,41
DH EUROPE FINANCE II SARL 120724 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 994 144,32	0,04
INTE BANK LUXE ZCP 13-08-24	EUR	50 000 000	49 778 591,19	0,41
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 060325 F	EUR	100 000 000	97 522 850,25	0,79
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 210225 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 823 112,76	0,39
INTESA SANPAOLO BANK LUXEMBOURG 230525 FIX 0.0	EUR	50 000 000	48 390 523,92	0,38
MOHAWK CAPITAL LUXEMBOURG SA 120724 FIX	EUR	4 500 000	4 494 661,30	0,03
MOHAWK CAPITAL LUXEMBOURG SA 170724 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 956 903,31	0,20
TOTAL LUXEMBOURG			353 635 083,41	2,85
PAYS-BAS				
AMERICA MOVIL BV 170724 FIX 0.0	EUR	11 000 000	10 981 378,51	0,09
AMERICA MOVIL BV 240724 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 939 249,10	0,20
AVER DENN TREA MAN ZCP 26-07-24	EUR	7 000 000	6 981 470,02	0,06
AVERY DENNISON CORP 020824 FIX 0.0	EUR	6 000 000	5 979 645,29	0,05
COCA COLA HBC FINANCE BV 060525 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 244 901,63	0,20
COCA COLA HBC FINANCE BV 170724 FIX 0.0	EUR	19 000 000	18 968 424,74	0,15
COCA COLA HBC FINANCE BV 210125 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 793 671,50	0,08
COOPERATIEVE RABOBANK UA 270625 FIX 0.0	EUR	75 000 000	72 385 434,10	0,58
ECOLAB INC 290724 FIX 0.0	EUR	7 000 000	6 979 125,28	0,06
EDP FINANCE BV 010724 FIX 0.0	EUR	24 000 000	24 000 000,00	0,19
EDP FINANCE BV 020724 FIX 0.0	EUR	20 000 000	19 997 902,55	0,16
EDP FINANCE BV 090924 FIX 0.0	EUR	31 000 000	30 770 426,97	0,24
EDP FINANCE BV 160924 FIX 0.0	EUR	41 000 000	40 663 236,11	0,33
ENEL FINANCE INTERNATIONAL NV 290724 FIX	EUR	61 000 000	60 814 319,02	0,49
FERROVIAL SE 080724 FIX 0.0	EUR	10 300 000	10 292 542,25	0,09
FERROVIAL SE 120724 FIX 0.0	EUR	5 000 000	4 994 385,62	0,04
FERROVIAL SE 180724 FIX 0.0	EUR	8 000 000	7 986 134,32	0,06

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
FERROVIAL SE 220724 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 945 816,65	0,20
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 101024 FIX 0.0	EUR	40 000 000	39 580 888,74	0,32
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 160724 FIX 0.	EUR	50 000 000	49 920 422,69	0,40
IBERDROLA INTERNATIONAL BV 180924 FIX 0.0	EUR	100 000 000	99 173 460,56	0,80
ING BANK N.V. 110924 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 630 215,19	0,40
SGS NEDERLAND HOLDING BV 081124 FIX 0.0	EUR	7 800 000	7 687 437,97	0,06
TELE EURO BV ZCP 07-01-25	EUR	19 000 000	18 631 121,39	0,15
TELEFONICA EUROPE BV 010824 FIX 0.0	EUR	24 000 000	23 922 353,16	0,19
TELEFONICA EUROPE BV 040724 FIX 0.0	EUR	27 000 000	26 991 529,61	0,22
TOTAL PAYS-BAS			721 255 492,97	5,81
PORTUGAL				
REN-REDES ENERGETICAS NACIONAI 290724 FI	EUR	32 000 000	31 903 278,83	0,26
TOTAL PORTUGAL			31 903 278,83	0,26
ROYAUME-UNI				
AMCOR UK FINANCE PLC 030724 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 994 663,22	0,20
BARCLAYS BANK PLC 290824 OISEST 0.4	EUR	50 000 000	51 866 909,10	0,41
NTT FINANCE UK LIMITED 050724 FIX 0.0	EUR	9 500 000	9 495 921,19	0,07
NTT FINANCE UK LIMITED 060824 FIX 0.0	EUR	19 000 000	18 926 791,17	0,16
NTT FINANCE UK LIMITED 100724 FIX 0.0	EUR	12 500 000	12 487 927,61	0,10
NTT FINANCE UK LIMITED 250724 FIX 0.0	EUR	16 000 000	15 958 906,88	0,13
RECKITT BENCKI 180924 FIX 0.0	EUR	10 000 000	9 916 124,60	0,07
RELX (INVESTMENTS) PLC 240724 FIX 0.0	EUR	22 000 000	21 945 839,86	0,17
RELX (INVESTMENTS) PLC 260724 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 866 261,46	0,41
RELX (INVESTMENTS) PLC 260724 FIX 0.0	EUR	25 000 000	24 933 130,73	0,21
SSE PLC. 080724 FIX 0.0	EUR	5 500 000	5 495 900,24	0,05
SSE PLC. 190724 FIX 0.0	EUR	7 500 000	7 485 647,39	0,06
SSE PLC. 230824 FIX 0.0	EUR	16 000 000	15 909 451,93	0,13
TORONTO DOMINION BANK, THE 020824 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 835 423,50	0,40
UBS AG LONDON BRANCH 061124 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 360 723,78	0,40
UBS AG LONDON BRANCH 080824 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 808 859,88	0,40
TOTAL ROYAUME-UNI			418 288 482,54	3,37
SUEDE				
SVENSKA HANDELSBANKEN AB 110724 FIX 0.0	EUR	50 000 000	49 947 790,68	0,40
VOLKSWAGEN FINANS SVERIGE AB 151024 FIX 0.0	SEK	40 000 000	3 481 412,21	0,03
VOLKSWAGEN FINANS SVERIGE AB 270924 FIX 0.0	SEK	150 000 000	13 080 996,43	0,10
TOTAL SUEDE			66 510 199,32	0,53
TOTAL Titres de créances négociés sur un marché réglementé ou assimilé			7 982 354 321,91	64,25
TOTAL Titres de créances			7 982 354 321,91	64,25
Organismes de placement collectif				
OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays				
FRANCE				
OSTRUM SRI CASH A1P1 Part IC	EUR	1 356,5568	164 509 329,50	1,32
OSTRUM SRI CASH Part I	EUR	38 259,93741	433 504 986,02	3,50
OSTRUM SRI CASH PLUS I	EUR	4 066,3419	433 635 147,51	3,49
OSTRUM SRI MONEY 6M PART I	EUR	18 514,63319	202 554 160,32	1,63
TOTAL FRANCE			1 234 203 623,35	9,94

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL OPCVM et FIA à vocation générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays			1 234 203 623,35	9,94
TOTAL Organismes de placement collectif			1 234 203 623,35	9,94

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
Instruments financier à terme				
Autres instruments financiers à terme				
Swaps de taux				
FIX/3.0083/OIEST/0.	EUR	8 300 000	-3 434,29	0,00
FIX/3.3828/OIEST/0.	EUR	9 000 000	-19 854,71	-0,01
OIEST/0/FIX/2.994	EUR	11 500 000	85 042,31	0,00
OIEST/0.0/FIX/2.603	EUR	28 000 000	341 817,34	0,00
OIEST/0.0/FIX/2.629	EUR	40 000 000	477 641,04	0,01
OIEST/0.0/FIX/3.054	EUR	15 000 000	59 168,24	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.110	EUR	8 300 000	-8 668,10	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.225	EUR	9 000 000	24 057,95	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.236	EUR	50 000 000	259 091,58	0,01
OIEST/0.0/FIX/3.271	EUR	100 000 000	458 748,33	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.280	EUR	7 500 000	33 704,57	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.294	EUR	10 000 000	48 545,46	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.333	EUR	75 000 000	3 030,00	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.391	EUR	100 000 000	157 490,53	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.395	EUR	20 000 000	81 715,55	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.398	EUR	50 000 000	18 212,39	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.403	EUR	25 000 000	31 038,45	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.408	EUR	50 000 000	103 003,54	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.421	EUR	38 000 000	60 492,32	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.423	EUR	50 000 000	116 216,05	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.423	EUR	50 000 000	96 752,00	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.428	EUR	44 000 000	129 143,11	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.429	EUR	50 000 000	76 890,11	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.434	EUR	3 000 000	5 247,48	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.438	EUR	5 000 000	-2 450,71	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.443	EUR	5 000 000	-2 495,57	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.443	EUR	30 700 000	20 368,11	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.444	EUR	50 000 000	181 424,85	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.448	EUR	50 000 000	-10 357,64	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.455	EUR	25 000 000	4 471,84	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.483	EUR	10 000 000	16 694,95	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.487	EUR	50 000 000	2 219,34	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.503	EUR	9 500 000	13 914,76	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.508	EUR	6 600 000	9 318,67	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.509	EUR	6 400 000	8 917,11	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.528	EUR	20 700 000	7 069,39	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.530	EUR	10 000 000	3 807,95	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.535	EUR	19 000 000	17 631,71	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.602	EUR	7 000 000	5 225,82	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.603	EUR	5 000 000	6 199,09	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.619	EUR	25 000 000	2 010,28	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.636	EUR	40 000 000	-2 085,71	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.646	EUR	4 500 000	-239,74	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.653	EUR	35 000 000	2 739,16	0,00
OIEST/0.0/FIX/3.659	EUR	10 000 000	1 402,29	0,00

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
OISEST/0.0/FIX/3.665	EUR	100 000 000	-2 983,47	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.665	EUR	50 000 000	-1 550,20	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.666	EUR	10 000 000	-26 379,46	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.668	EUR	25 000 000	4 650,67	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.679	EUR	12 500 000	1 623,25	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.682	EUR	73 000 000	12,47	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.685	EUR	12 500 000	-160,72	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.687	EUR	50 000 000	18 256,75	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.689	EUR	50 000 000	79 959,22	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.689	EUR	43 000 000	58 693,64	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.694	EUR	27 000 000	30 109,14	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.694	EUR	12 000 000	3 639,12	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.694	EUR	24 000 000	21 892,81	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.698	EUR	150 000 000	164 512,63	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.702	EUR	9 500 000	9 332,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.704	EUR	100 000 000	22 452,39	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.708	EUR	39 000 000	37 204,24	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.713	EUR	50 000 000	67 875,89	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.716	EUR	28 000 000	26 745,82	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.719	EUR	50 000 000	63 458,22	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.720	EUR	50 000 000	46 754,84	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.723	EUR	15 500 000	10 188,09	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.723	EUR	9 500 000	8 307,58	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.725	EUR	7 000 000	6 153,23	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.730	EUR	5 000 000	2 262,20	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.732	EUR	4 000 000	1 762,20	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.736	EUR	47 000 000	28 118,69	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.736	EUR	50 000 000	87 712,84	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.737	EUR	20 000 000	34 956,33	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.741	EUR	45 000 000	76 532,89	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.747	EUR	52 500 000	85 460,95	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.75	EUR	50 000 000	78 011,33	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.763	EUR	25 000 000	14 597,59	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.766	EUR	37 000 000	4 207,38	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.777	EUR	75 000 000	99 418,75	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.778	EUR	50 000 000	64 001,16	0,01
OISEST/0.0/FIX/3.78	EUR	50 000 000	62 266,13	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.782	EUR	3 800 000	222,57	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.787	EUR	8 000 000	3 149,14	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.809	EUR	100 000 000	90 815,22	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.812	EUR	25 000 000	5 995,00	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.819	EUR	17 000 000	1 822,61	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.846	EUR	5 000 000	487,84	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.862	EUR	50 000 000	18 309,33	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.864	EUR	50 000 000	21 498,75	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.877	EUR	80 000 000	6 281,91	0,00
OISEST/0.0/FIX/3.911	EUR	50 000 000	-7 104,04	0,00
TOTAL Swaps de taux			4 352 412,12	0,03

3.12. INVENTAIRE DÉTAILLÉ DES INSTRUMENTS FINANCIERS EN EUR

Désignation des valeurs	Devise	Qté Nbre ou nominal	Valeur actuelle	% Actif Net
TOTAL Autres instruments financiers à terme			4 352 412,12	0,03
TOTAL Instruments financier à terme			4 352 412,12	0,03
Créances			127 537 434,23	1,03
Dettes			-136 425 427,75	-1,10
Comptes financiers			499 363 083,82	4,02
Actif net			12 423 635 007,44	100,00

Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS I(D)	EUR	501,4081	101 546,10
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS I(C)	EUR	94 955,3145	108 076,89
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS R(C)	EUR	110 001,4933	10 753,14
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS N(C)	EUR	21 814,7853	10 516,43
Parts OSTRUM SRI MONEY PLUS M(C)	EUR	6 647,0000	105 004,88

Complément d'information relatif au régime fiscal du coupon

Décomposition du coupon : Part OSTRUM SRI MONEY PLUS I(D)

	NET GLOBAL	DEVISE	NET UNITAIRE	DEVISE
Revenus soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	1 681 903,28	EUR	3 354,36	EUR
Actions ouvrant droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	0,00		0,00	
Autres revenus n'ouvrant pas droit à abattement et soumis à un prélèvement à la source obligatoire non libératoire	6 001,85	EUR	11,97	EUR
Revenus non déclarables et non imposables	0,00		0,00	
Montant des sommes distribuées sur les plus et moins-values	258 836,89	EUR	516,22	EUR
TOTAL	1 946 742,02	EUR	3 882,55	EUR



6. Annexe(s)

Informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852

Dénomination du produit : OSTRUM SRI MONEY PLUS
Identifiant d'entité juridique : 9695 00BP164KQ7HB76 75

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable ?

☒ ☒ ☐ Oui

☒ ☐ ☒ Non

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif environnemental** : ____%

☐ dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ Il a réalisé des **investissements durables ayant un objectif social** : ____%

☒ Il **promouvait des caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)** et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de 23.33% d'investissements durables

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE

☐ ayant un objectif social

☐ Il promouvait des caractéristiques E/S, mais **n'a pas réalisé d'investissements durables**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement ne comprend pas de liste des activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.



Les indicateurs de durabilité permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes ?

Le Fonds a promu des caractéristiques environnementales et sociales. Ces caractéristiques reposent sur les éléments suivants :

- Exclure les secteurs et les émetteurs controversés grâce aux politiques sectorielles, d'exclusion et de gestion des controverses du gérant financier par délégation et aux politiques d'exclusion du label ISR. Les émetteurs mentionnés à l'Article 12(1)(a) à (g) de la réglementation CDR (EU) 2020/1818, c'est-à-dire l'article définissant les exclusions applicables aux Paris-Aligned Benchmarks, sont également exclus.
- Sélectionner les émetteurs les mieux notés selon une note ESG avec comme objectif de :
 - Maintenir la note ESG moyenne du portefeuille meilleure que celle de son univers d'investissement initial filtré**. Chaque pilier (E, S et G) représente un poids minimum de 20% dans la note ESG de chaque valeur.
 - Maintenir une intensité carbone moyenne du portefeuille pondérée des encours inférieure à celle de l'univers d'investissement initial
 - Maintenir un score moyen en matière de liberté d'expression meilleur que celui de l'univers d'investissement initial* (uniquement pour émetteurs assimilés -souverains : agences garanties, agences supranationales, collectivités locales...)
 - Maintenir l'indicateur d'absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption meilleur que celui de l'univers d'investissement initial (uniquement pour les émetteurs privés ou assimilés).

*L'univers d'investissement initial du FCP comprend les entités privées ou publiques de la zone OCDE émettant des titres de créance négociables et/ou des obligations court terme (maturité inférieure à 397 jours) libellés en euro ou toute autre devise de la zone [OCDE](#). Il est composé uniquement de titres de « haute qualité de crédit » selon une évaluation et une méthodologie définie par Ostrum Asset Management et s'inscrivant dans le contexte de la réglementation européenne couvrant l'encadrement des fonds monétaires.*L'univers d'investissement initial filtré est défini comme l'univers d'investissement initial duquel sont exclus 25% (jusqu'au 31 décembre 2025 puis 30% à partir du 1er janvier 2026) des émetteurs ayant les évaluations ESG les plus basses au sein de chacune des catégories d'émetteurs (y compris les émetteurs les plus controversés d'après les politiques d'exclusion et sectorielle d'Ostrum Asset Management, du label ISR et des listes d'exclusion PAB au sens de l'Article 12(1)(a) à (g) de la réglementation CDR (EU) 2020/1818).*

Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR.

Aucun indice de référence n'a été désigné dans le but d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le Fonds.

● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité ?

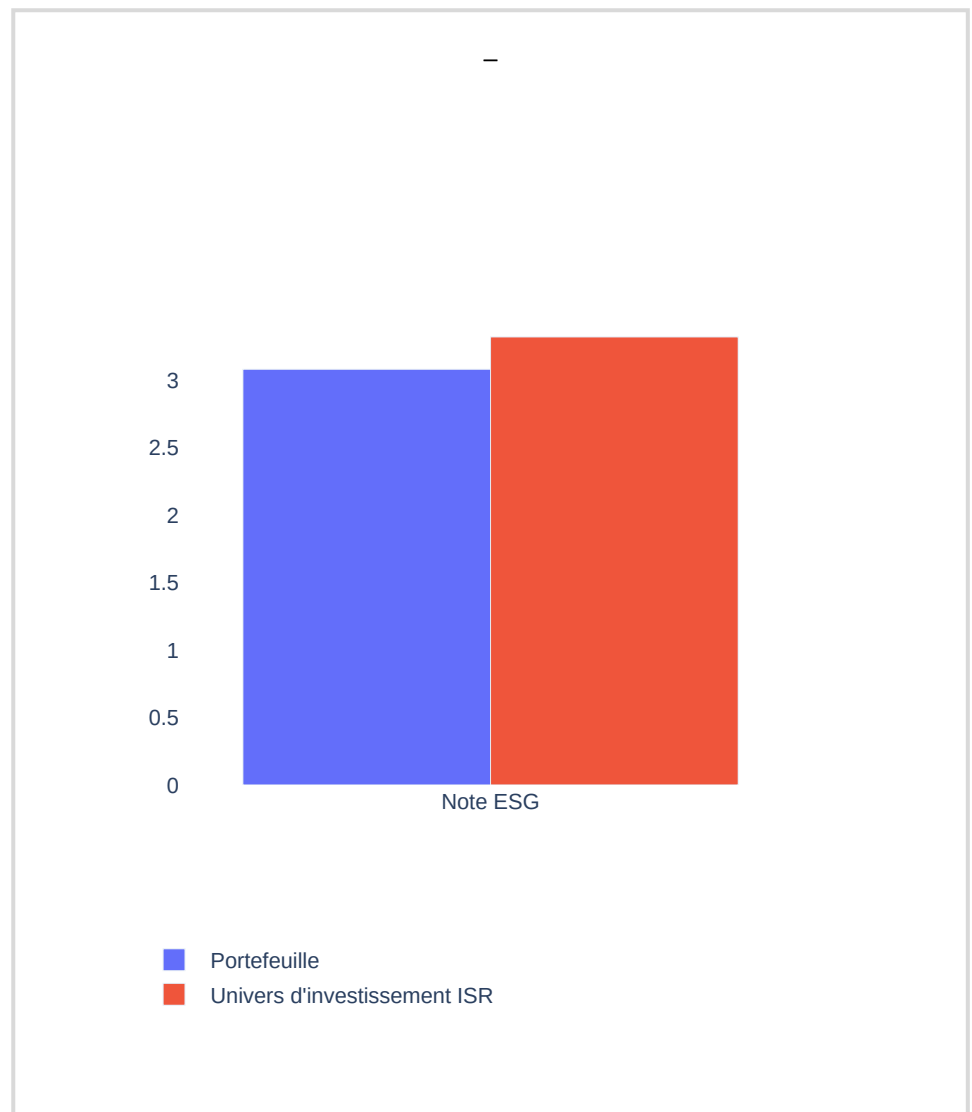
Le fonds applique de nouveaux indicateurs de durabilité depuis mai 2025. C'est pourquoi les résultats affichés ci-dessous ne constituent pas une moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

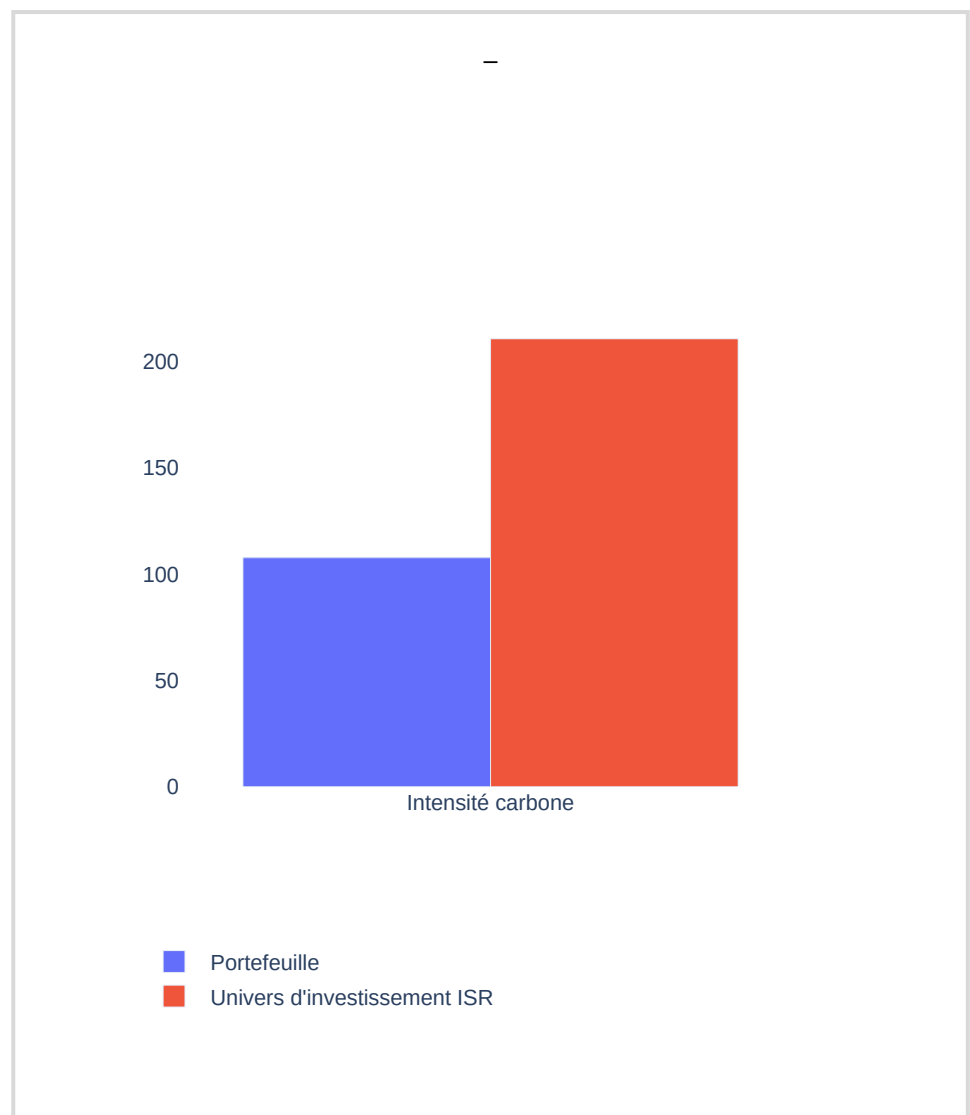
Au 30 juin 2025, les résultats des indicateurs de durabilité sont les suivants:

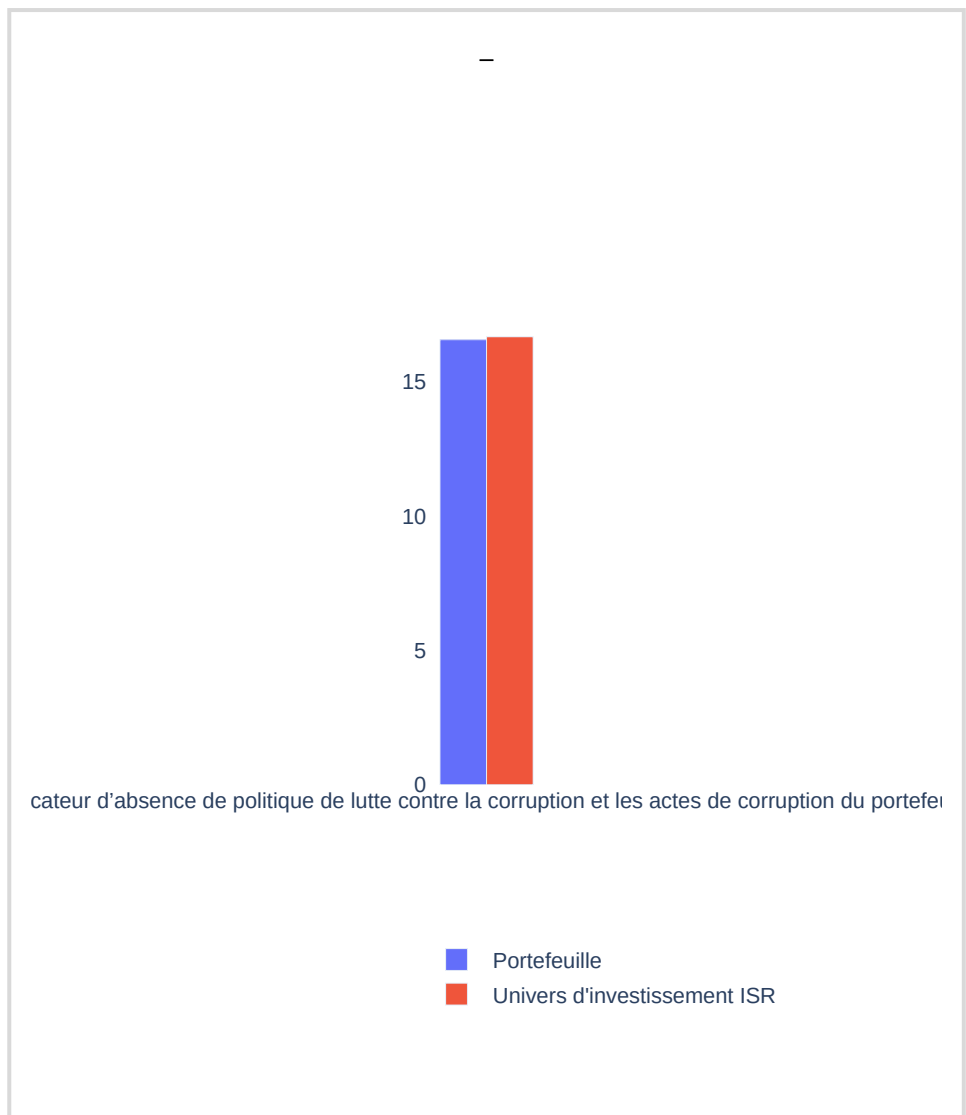
- Note moyenne ESG du fonds : 3.08
- Note moyenne ESG de l'univers d'investissement initial filtré : 3.32
- Intensité carbone du fonds: 107.63
- Intensité carbone de l'univers d'investissement initial: 210.52
- Score moyen du fonds en matière de liberté d'expression (uniquement pour émetteurs assimilés souverains : agences garanties, agences supranationales, collectivités locales...) : NA

- Score moyen de l'univers d'investissement initial en matière de liberté d'expression (uniquement pour émetteurs assimilés souverains : agences garanties, agences supranationales, collectivités locales...) : NA
Par ailleurs, les indicateurs suivants qui sont rattachés au pilier Gouvernance seront suivis (uniquement pour les émetteurs privés et assimilés) :
- Indicateur d'absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption du portefeuille (uniquement pour les émetteurs privés ou assimilés) : 16.56%
- Indicateur d'absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption de l'univers d'investissement initial (uniquement pour les émetteurs privés ou assimilés) : 16.67%

Ces calculs sont réalisés hors actifs non éligibles au sens du label ISR.







● ***...et par rapport aux périodes précédentes ?***

La comparaison de la performance des indicateurs de durabilité avec la période précédente ne peut pas être réalisée en raison de l'application des nouvelles exigences pour la période de référence. En effet, depuis mai 2025, de nouveaux indicateurs de durabilité sont en vigueur pour ce fonds.

● ***Quels étaient les objectifs des investissements durables que le produit financier entendait notamment réaliser et comment les investissements durables effectués y ont-ils contribué ?***

L'investissement durable correspond à un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Dans le cadre de ses investissements durables, le fonds pourra investir dans des green bonds, social bonds ou sustainability bonds dont les fonds levés financent des activités qui contribuent à un objectif environnemental et/ou social ou des sustainability-linked bonds associés à des indicateurs environnementaux et/ou sociaux qui, après examen de notre équipe d'analystes Obligations durables, ne sont pas « disqualifiés ». Sont également considérées comme ayant une contribution positive à un objectif E ou S les entreprises dont les produits ou services contribuent à des activités économiques sociales ou environnementales positives à travers un indicateur d'impact durable établi selon la méthodologie de MSCI.

Enfin, certains titres émis par des souverains et analysés selon les 17 Objectifs de Développement Durable de l'ONU répondant positivement à une sélectivité interne sont considérés comme ayant une contribution positive à un objectif E ou S. Tous ces titres font ensuite l'objet d'une étude approfondie pour vérifier qu'ils ne nuisent pas significativement à un objectif environnemental et/ou social. Pour finir, nous nous assurons que les sociétés ou souverains dans lesquels le fonds investit appliquent des pratiques de bonne gouvernance. Les investissements passant les 3 étapes seront considérés comme des investissements durables. La définition détaillée est consultable sous le lien suivant <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#politique-esg>

Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier a notamment réalisés n'ont-ils pas causé de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?

Afin de vérifier que les investissements durables de ce Fonds ne causent aucun préjudice important à un objectif durable environnemental ou social, le gérant prend en compte les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PAI) dans ses décisions d'investissement. La méthodologie (Définition de l'investissement durable selon Ostrum Asset Management) est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#politique-esg>).

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Afin de s'assurer que les investissements durables que le portefeuille entend notamment poursuivre ne causent pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social, Ostrum Asset Management prend en compte les éléments tels que détaillés dans la méthodologie publiée sur le site Internet d'Ostrum Asset Management (Méthodologie de l'investissement Durable selon Ostrum Asset Management : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#politique-esg>) et résumés ci-dessous :

1. Nos politiques sectorielles et d'exclusion et notre politique d'engagement

Ostrum Asset Management dispose de politiques sectorielles et d'exclusion pour écarter les secteurs ou émetteurs non conformes à des principes de responsabilité fondamentaux, en se basant sur des standards comme le Pacte Mondial des Nations Unies et les Principes directeurs de l'OCDE. Ces politiques permettent d'exclure les entreprises impliquées dans des controverses graves touchant aux droits humains, à l'environnement, et à l'éthique des affaires (Politique Worst offenders). Ostrum AM exclut également les acteurs liés à l'utilisation d'armes controversées. En ce qui concerne les énergies fossiles, la société applique des politiques pour répondre aux PAI environnementaux, tout en engageant le dialogue avec les entreprises émettrices de gaz à effet de serre. Les analystes prennent en compte les externalités environnementales et sociales lors de l'évaluation des obligations durables, afin d'assurer leur alignement avec les objectifs visés. Enfin, les incidences négatives en lien avec les thématiques présentes dans notre Politique d'engagement sont des axes de dialogue avec les émetteurs. Le fonds applique également les politiques d'exclusion du label ISR et les émetteurs mentionnés à l'Article 12(1)(a) à (g) de la réglementation CDR

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

(EU) 2020/1818, c'est-à-dire l'article définissant les exclusions applicables aux Paris-Aligned Benchmarks, sont exclus.

2. L'ajout de la méthodologie de MSCI pour renforcer le respect du DNSH, dans le cadre de la qualification des investissements durables.

En plus de l'application de notre méthodologie, nous ajoutons celle de MSCI, qui applique un filtre supplémentaire, à savoir l'exclusion des entreprises qui ont une contribution positive mais qui :

- enfreignent les normes mondiales, telles que l'UNGC ou l'OCDE ou
- ont une note de controverse orange ou rouge ou
- sont impliquées dans des activités liées à des dommages importants ou
- sont impliquées dans l'un des secteurs suivants : producteur de tabac, armes controversées et charbon thermique.

La méthodologie (Définition de l'investissement durable selon Ostrum Asset Management) est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#sfdr>)

3. Le cas des souverains

Dans le cadre de la qualification des investissements durables souverains, pour s'assurer du respect du DNSH lorsque le pays est réputé contribuer positivement à un objectif social ou environnemental, Ostrum Asset Management s'assure que le pays ait une valeur du PAI sur l'intensité carbone (scopes 1+2+3) inférieure à celle du 70ème quantile (se trouvant ainsi dans les 30% ayant les meilleures valeurs sur ce PAI) et qu'il ne fasse pas l'objet de violations conformément aux conventions et traités internationaux, aux principes des Nations unies et, le cas échéant, à la législation nationale.

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Notre politique Worst Offenders s'appuie sur un socle de standards fondamentaux de responsabilité : le Pacte Mondial des Nations Unies ou encore les Principes directeurs de l'OCDE. Cette politique nous permet d'exclure de nos investissements toutes les entreprises, cotées ou non, pour lesquelles sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par ces standards internationaux portant gravement atteinte aux droits de l'Homme, aux droits du travail, à la préservation de l'environnement et à l'éthique des affaires. Cette politique nous permet de vérifier que les PAI 10 et 11 notamment sont bien couverts.

La méthodologie (Définition de l'investissement durable selon Ostrum Asset Management) est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#sfdr>)

Les investissements durables étaient-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme ? Description détaillée :

Notre politique Worst Offenders s'appuie sur un socle de standards fondamentaux de responsabilité : le Pacte Mondial des Nations Unies ou encore les Principes directeurs de l'OCDE. Cette politique nous permet d'exclure de nos investissements toutes les entreprises, cotées ou non, pour lesquelles sont avérées des controverses sévères aux principes défendus par ces standards internationaux portant gravement atteinte aux droits de l'Homme, aux droits du

travail, à la préservation de l'environnement et à l'éthique des affaires. Cette politique nous permet de vérifier que les PAI 10 et 11 notamment sont bien couverts.

La méthodologie (Définition de l'investissement durable selon Ostrum Asset Management) est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#sfdr>)

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à "ne pas causer de préjudice important" s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Le fonds a pris en compte les 16 principales incidences négatives listées à l'annexe 1 (investissements dans des émetteurs privés et des émetteurs souverains et supra nationaux) relative à la déclaration des principales incidences négatives sur la durabilité du Règlement délégué (UE) 2022/1288 du 6 avril 2022.

La méthodologie est disponible sur le site internet d'Ostrum Asset Management (<https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#prise-en-compte-des-pai>).

Si les indicateurs suivis par le fonds correspondent à un ou des PAI, ces derniers sont pris en compte par le Gestionnaire Financier par Délégation au moment de l'analyse des émetteurs. Le portefeuille surperforme trois indicateurs correspondant à des PAI :

- L'intensité carbone du portefeuille qui est pilotée pour être inférieure à celle de l'univers d'investissement initial
- Maintenir l'indicateur d'absence de politique de lutte contre la corruption et les actes de corruption meilleur que celui de l'univers d'investissement initial (uniquement pour les émetteurs privés ou assimilés) Maintenir un score moyen en matière de liberté d'expression meilleur que celui de l'univers d'investissement initial* (uniquement pour émetteurs assimilés -souverains et les souverains green : agences garanties, agences supranationales, collectivités locales...)



Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier ?

Largest Investments	Sector	% Assets	Pays
OSTRUM SRI CASH I (C) EUR	OPC Monétaires	3.25	France
CODEIS SEC SA 0% 12-12-25	Banques commerciales Non-US	2.68	Luxembourg
PURPLE PROTECTED TR 18-11-25	Finance - Autres services	2.24	Luxembourg
OSTRUM SRI CASH PLUS I C EUR	OPC Monétaires	1.72	France
SG ISSUER 0% 12-06-25	Banques à but déterminé	1.56	Luxembourg

La liste comprend les investissements constituant **la plus grande proportion d'investissements** du produit financier au cours de la période de référence, à savoir

Largest Investments	Sector	% Assets	Pays
OSTRUM SRI CASH PLUS SI/C (EUR)	OPC Monétaires	1.55	France
OSTRUM SRI MONEY 6M SI (C) EUR	OPC Monétaires	1.13	France
NATIXIS 14-11-25 ESTR +30BP (15-11-24)	Institution bancaire diversifiée	1.12	France
OSTRUM EURO LIQUIDITY LVNAV.ICEUR	OPC Monétaires	0.9	France
OSTRUM SRI MONEY 6M I (C) EUR	OPC Monétaires	0.89	France
BQ POST. 24-07-25 ESTRC+28.5BP (24-07-24)	Banques commerciales Non-US	0.88	France
PURPLE PROTECTED TR 18-11-24	Finance - Autres services	0.82	Luxembourg
CA SA 16-01-25 ESTR+16BP (16-07-24)	Institution bancaire diversifiée	0.8	France
LCL 28-02-25 ESTRC+20BP (02-08-24)	Banques commerciales Non-US	0.8	France
CIC PARIS 23-07-25 ESTR+32BP (23-07-24)	Institution bancaire diversifiée	0.77	France

Le pays affiché est le pays de risque.

Les % d'actifs affichés représentent la moyenne des 4 fins de trimestres de l'exercice.



Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité ?

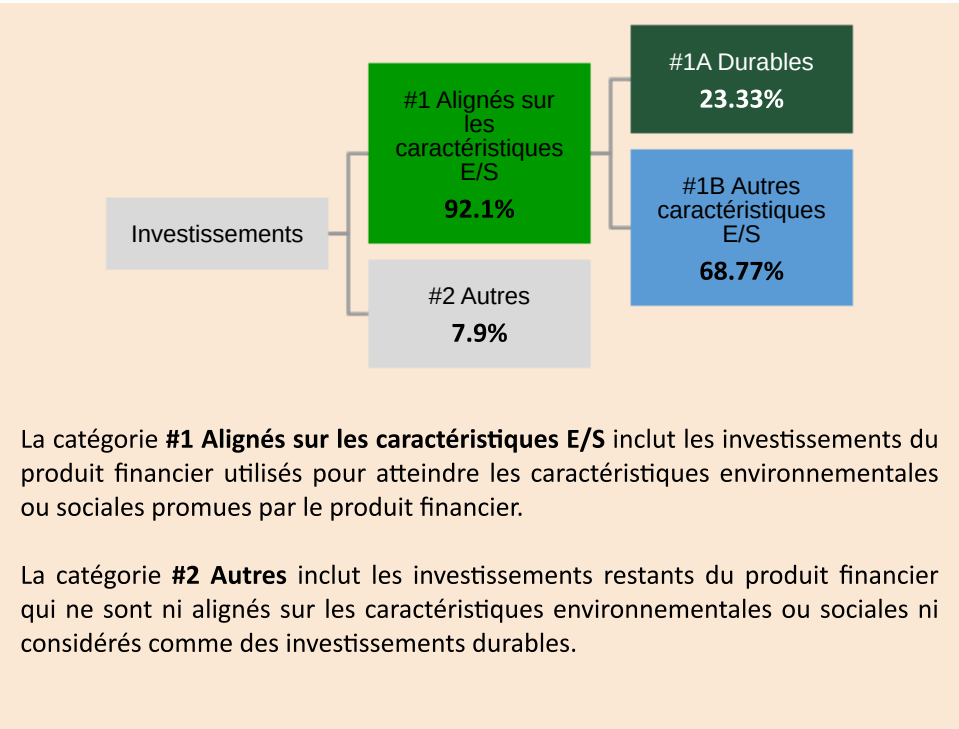
Au 30 juin 2025, la part d'investissement lié à la durabilité était de 23.33%

L'allocation des actifs décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

● Quelle était l'allocation des actifs ?

Point préalable : sauf indication contraire, les résultats présentés ci-dessous correspondent à la moyenne des 4 fins de trimestre de la période de référence.

Au 30 juin 2025, le fonds a investi 92.1% de son actif net sur des titres alignés avec les caractéristiques Environnementales et Sociales Par conséquent, le fonds a investi 7.9% de son actif net dans la catégorie #2. Others.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

- La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux.
- La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

● ***Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés ?***

Tous les secteurs économiques appartenant à l'univers d'investissement à l'exception de ceux faisant l'objet d'exclusions, conformément aux politiques d'exclusions appliquées au fonds .



Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Le Délégué de Gestion a jugé préférable de fixer le taux d'alignement à 0%. En effet, après avoir effectué les recherches nécessaires, le Délégué de Gestion a estimé ne pas pouvoir apprécier comme il se doit ce taux d'alignement du fait d'un manque de données disponibles suffisamment fiables et/ou exhaustives.

● ***Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE ¹ ?***

☐ Oui:

☐ Dans le gaz fossile ☐ Dans l'énergie nucléaire

☒ Non

1. Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique (atténuation du changement climatique) et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

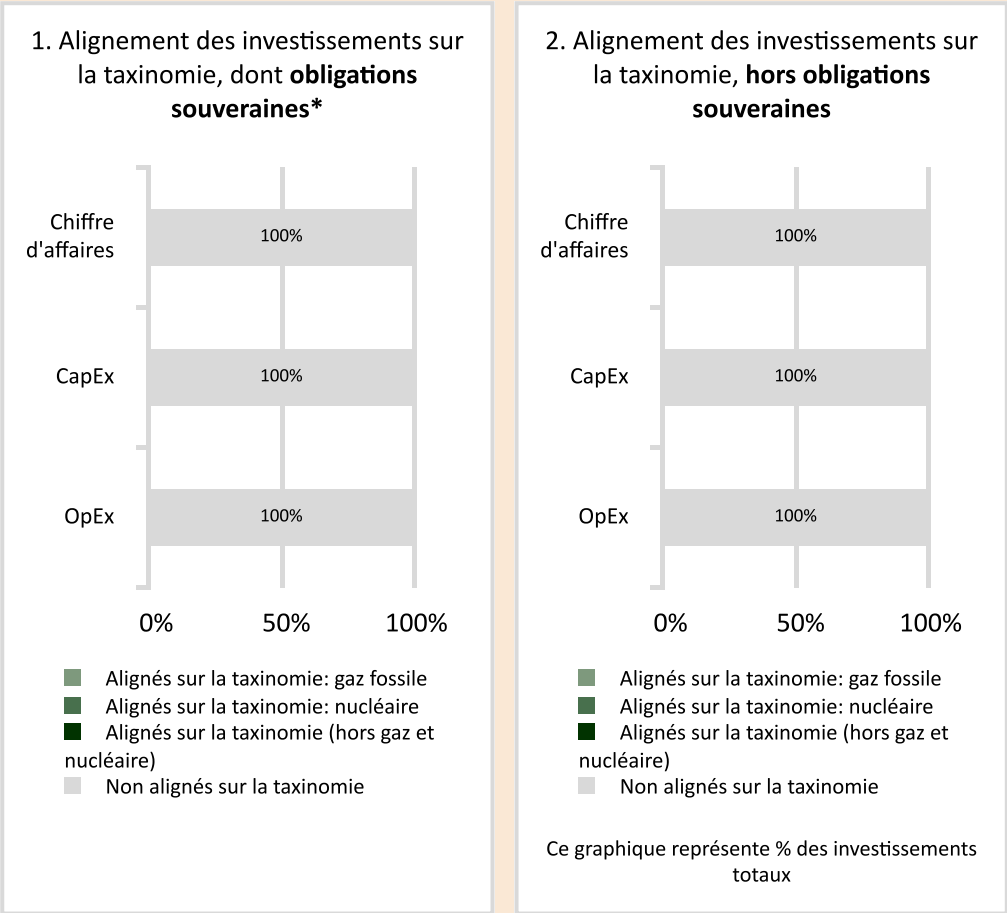
Les **activités transitoires** sont des activités pour

lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimés en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter la part des revenus provenant des activités vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés dans lesquelles le produit financier a investi, pour une transition vers une économie verte par exemple;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.

Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements qui étaient alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



**Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines.*

● **Quelle était la proportion d'investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes ?**

La part minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental aligné sur la taxinomie est de 0%. Par conséquent, la part minimale des investissements dans des activités transitoires et habilitantes au sens du Règlement européen sur la taxinomie est donc également fixée à 0 %.

● **Comment le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE a-t-il évolué par rapport aux périodes de référence précédentes ?**

Non Applicable.



Le symbole

représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères applicables aux activités économiques durables** sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE.



Quelle était la proportion d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui n'étaient pas alignés sur la taxinomie de l'UE ?

Non Applicable.



Quelle était la proportion d'investissements durables sur le plan social ?

La part minimale d'investissements durables sur le plan social est fixée à 0 %.



Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie "autres", quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?

Les investissements suivants sont inclus dans « #2 autres » : La dette souveraine (hors investissements durables), les liquidités (hors cash non investi), les contrats à terme (dérivés) négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré uniquement à titre de couverture, les prises en pension pour la gestion de trésorerie et l'optimisation des revenus et de la performance du fonds.

Les informations sur liste des catégories d'actifs et instruments financiers utilisés et leur utilisation se trouvent dans ce prospectus à la rubrique « Description des catégories d'actifs et des instruments financiers dans lesquels l'OPCVM entend investir ».

Les garanties environnementales ou sociales minimales ne sont pas systématiquement appliquées.



Quelles mesures ont été prises pour atteindre les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence ?

La gestion du fonds intègre dans le choix de ses investissements des approches ISR (Investissement Socialement Responsable) et SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) qui visent à sélectionner préférentiellement, dans la mesure du possible, des instruments financiers émis par des émetteurs respectant les critères de responsabilité en matière E, S, G & DH (E: environnementale, S: sociale/sociétale, G: de gouvernance & DH: de droits humains). Cette sélection a pour objectif de privilégier le financement à court terme des émetteurs les plus responsables sur le plan des 4 critères précédemment évoqués.

En outre le fonds n'investit pas sur des émetteurs qui, bien qu'étant notés en interne de « haute qualité de crédit » au sens de la Réglementation monétaire européenne « MMFR », font partie de différentes listes d'exclusions:

- liste d'exclusions sectorielles de la Société de Gestion (tels que par exemple tous les émetteurs appartenant au secteur du tabac);
- listes d'émetteurs faisant l'objet de graves controverses portant atteinte à des principes fondamentaux des PAIs (tels que la liste des émetteurs interdits à l'investissement au niveau de la gestion au titre des « Politiques Armes Controversées (AC) et Worst Offenders (WO) »).



Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?

Non Applicable



En quoi l'indice de référence différait-il d'un indice de marché large ?

Non Applicable

Les **indices de référence** sont des indices permettant de mesurer si le

produit financier
atteint les
caractéristiques
environnementales
ou sociales qu'il
promeut.

- ***Quelle a été la performance de ce produit financier au regard des indicateurs de durabilité visant à déterminer l'alignement de l'indice de référence sur les caractéristiques environnementales ou sociales promues ?***
Non Applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de référence ?***
Non Applicable
- ***Quelle a été la performance de ce produit financier par rapport à l'indice de marché large ?***
Non Applicable

LOI ENERGIE CLIMAT

OSTRUM SRI MONEY PLUS

Pour l'exercice clôturant au 30/06/2025



Octobre 2025

OSTRUM SRI MONEY PLUS, Fonds Commun de Placement de droit français (ci-après, le "FCP" ou le « Fonds ») est agréé par l'Autorité des marchés financiers (l'AMF). La société de gestion du fonds est Natixis Investment Managers International.

Ostrum Asset Management est délégataire de la gestion financière.

SOMMAIRE

1. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS	3
1.1. Nos objectifs quantitatifs à horizon 2030	3
1.2. Notre méthodologie	3
1.3. Quantification des résultats à l'aide d'indicateur	4
1.4. Indice de référence E.U.....	5
1.5. Rôle et usage de notre évaluation dans la stratégie d'investissement	5
1.6. Notre stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement à l'Accord de Paris	5
1.7. Les campagnes d'engagement	6
1.8. Nos actions de suivi des résultats et des changements intervenus	7
1.9. Notre évaluation	7
2-INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ.....	10
2.1 Respect de la convention sur la diversité biologique	10
2.2 Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité	10
2.3 Appui sur un indicateur biodiversité	10
3 INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES	12
3.1 Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG	12
3.2 Evaluation des risques ESG chez Ostrum AM.....	12
3.3 Plan d'action visant à réduire l'exposition du mandat aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance	13
3.4 Impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance	13
3.5 DÉMARCHE D'AMÉLIORATION ET MESURES CORRECTIVES	14
4. ABÉCÉDAIRE	15

Ce document liste les informations attendues pour les mandats dépassant 500M d'euros d'encours (actif net) en application de l'article 29 de la Loi Energie Climat.

1. INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS INTERNATIONAUX DE LIMITATION DU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE PRÉVUS PAR L'ACCORD DE PARIS

1.1. Nos objectifs quantitatifs à horizon 2030

Ostrum AM s'engage sur les problématiques de développement durable et de financement responsable depuis plus de 35 ans¹. Elle peut ainsi éclairer et accompagner ses clients, influencer les émetteurs et contribuer aux réflexions de la place financière. L'ambition d'Ostrum AM en matière de gestion responsable conduit naturellement à impliquer un nombre croissant de collaborateurs, ayant des niveaux de responsabilités et des activités différentes, dans la mise en œuvre de cette même ambition.

Le fonds OSTRUM SRI MONEY PLUS (« Le fonds ») est classifié Article 8 dans le cadre de la réglementation européenne SFDR et est labellisé ISR (Investissement Socialement Responsable).

Au 30 Juin 2025, le fonds n'a pas d'engagement d'alignement de température conforme à l'Accord de Paris. Cependant le fonds a pour objectif de maintenir une intensité carbone inférieure à celle de l'univers d'investissement initial.

1.2. Notre méthodologie

Ostrum AM s'appuie sur l'expertise de Trucost S&P² (<https://www.spglobal.com/esg/trucost>) pour estimer les trajectoires d'émissions de carbone d'un émetteur. Trucost fournit une estimation des trajectoires d'émissions de carbone de chaque émetteur au cours des six dernières années et comprend une projection pour les six années à venir. L'impact climatique de l'entreprise est ensuite évalué en fonction de l'alignement de sa trajectoire sur différents scénarios de réchauffement climatique. Pour ce faire, Trucost s'appuie sur deux approches reconnues par la Science Based Targets Initiative (SBTI).

En voici les principaux aspects :

- **L'approche SDA** qui s'applique aux secteurs homogènes et à forte intensité de carbone pour lesquels l'AIE (Agence Internationale de l'Énergie) produit une trajectoire de décarbonation. Il s'agit des 8 secteurs suivants : production d'électricité, production de charbon, production de pétrole, production de gaz naturel, acier et aluminium, ciment, automobiles et compagnies aériennes. Pour ces émetteurs, la production passée est celle déclarée et la production future est estimée en fonction des prévisions de l'entreprise. La trajectoire de l'intensité obtenue est comparée à

¹ À travers les opérations capitalistiques qui ont conduit à la création d'Ostrum AM le 1er octobre 2018

² Le calcul de l'empreinte carbone des OPC a été préparé conformément à la Loi sur Transition Énergétique. Étant donné le caractère encore émergent de cette mesure, la société de gestion fait ses meilleurs efforts pour produire une information précise à partir de sources qu'elle juge fiables. La société de gestion se réserve la possibilité de modifier, à tout moment, la méthodologie présentée, notamment pour tenir compte des améliorations des techniques de mesure ou des travaux de place.

Le Client reconnaît que pour les besoins des calculs décrits précédemment, Ostrum AM s'appuie sur des données de fournisseurs tiers notamment sur les données S&P Trucost :

- Certaines données peuvent ne pas être disponibles, être partielles ou être issues d'estimations de la part de ces fournisseurs de données ;
- Par ailleurs, les fournisseurs peuvent, de manière unilatérale, procéder à un changement de méthodologie pour le calcul d'intensité carbone.

celle calculée par l'AIE pour le secteur en question. Ensuite, une échelle est appliquée en fonction de la part de l'entreprise dans la production totale du secteur. Trucost calcule ensuite les différences entre les émissions de l'entreprise et celles données par l'AIE pour différentes trajectoires (1,75°C, 2°C et 2,7°C).

- **L'approche GEVA** s'applique à tous les secteurs non-SDA. Il s'agit d'entreprises dont les activités sont peu émettrices ou hétérogènes. Ces entreprises n'ont donc pas de trajectoire de décarbonation identifiée. Ainsi, cette approche repose sur l'idée que les entreprises doivent réaliser des réductions d'émissions de carbone cohérentes avec le taux requis pour l'économie globale. En d'autres termes, la trajectoire de transition d'une entreprise représente sa contribution aux émissions mondiales totales et à l'intensité des émissions. Elle est donc mesurée en termes d'émissions de GES par unité de marge brute ajustée en fonction de l'inflation. Trucost calcule donc l'alignement des entreprises sur le scénario du GIEC AR5 (1,5°C, 2°C, 3°C, 4°C et 5°C) dont les intensités sont exprimées en tCO₂/Mn\$ avant mise à l'échelle basée sur la valeur ajoutée (Marge brute ajustée pour l'inflation).

Une fois que la meilleure approche a été identifiée et appliquée à un émetteur, Trucost calcule les écarts entre les émissions de l'entreprise et celles requises par le scénario choisi sur les 12 années de la trajectoire. L'écart qui en résulte peut-être positif ou négatif. S'il est positif, alors l'entreprise n'est pas en ligne avec le scénario choisi. Au contraire, si cet écart est négatif, l'entreprise est alignée sur celui-ci. En conclusion, l'entreprise est d'autant plus considérée comme alignée sur le scénario climatique que l'écart d'émissions négatif est le plus faible en valeur absolue. Une fois ces données récoltées, nous sommes en mesure d'évaluer la température d'un portefeuille en calculant la moyenne des écarts des constituants avec un scénario donné pondérée, par leur quantité au sein du portefeuille et rapportée à leur valeur d'entreprise. Cette approche repose sur l'hypothèse sous-jacente selon laquelle détenir 1 % de la valeur d'une entreprise revient à détenir 1 % des émissions et 1 % d'écart. Ainsi, le portefeuille sera considéré comme aligné avec le premier scénario contre lequel son écart est négatif.

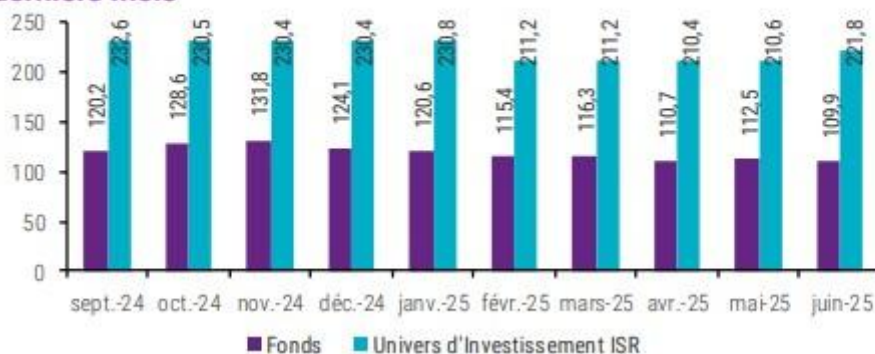
Grâce à cette méthodologie, nous avons la capacité de mesurer l'alignement climatique des portefeuilles que nous gérons, ainsi que l'alignement climatique global d'Ostrum AM.

1.3. Quantification des résultats à l'aide d'indicateur

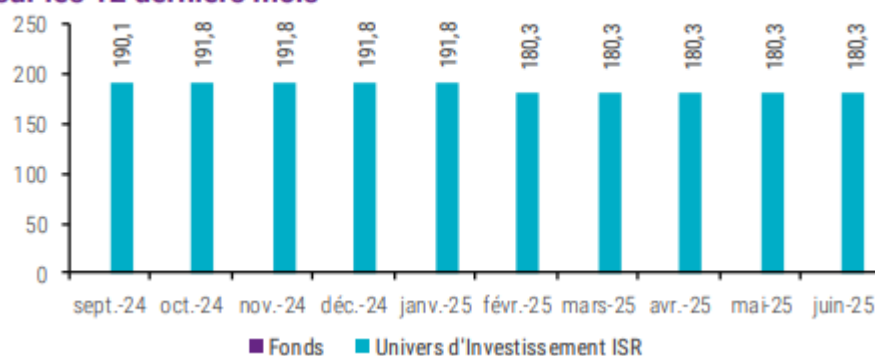
Le fonds utilise l'intensité carbone de la part crédit du portefeuille comme indicateur climatique. Cet indicateur est présenté ci-dessous à titre indicatif.

Extrait du reporting mensuel (Factsheet) au 30/06/2025 :

Suivi de la performance environnementale : réduction de l'empreinte carbone Émetteurs privés - Évolution de l'intensité carbone sur les 12 derniers mois



Émetteurs assimilés souverains - Évolution de l'intensité carbone sur les 12 derniers mois



Concernant la classe des « Emetteurs Assimilés Souverains », le fonds n'affichait aucune exposition au 30 juin 2025.

Source : OSTRUM AM

Au 30 Juin 2025, l'ensemble cumulé de nos portefeuilles était aligné sur **un scénario 2 degrés** (scope 1 et 2).

1.4. Indice de référence E.U.

Le fonds ne suit pas d'indices PAB/CTB (Indice aligné avec l'Accord de Paris et Indice de Transition Climatique).

1.5. Rôle et usage de notre évaluation dans la stratégie d'investissement

Le fonds doit obtenir une intensité carbone du portefeuille inférieure à celle de l'univers d'investissement initial. Ces calculs sont réalisés sur les actifs éligibles au sens du label ISR. Cet indicateur climatique fait l'objet d'un suivi régulier.

1.6. Notre stratégie d'investissement en lien avec la stratégie d'alignement à l'Accord de Paris

Ostrum Asset Management s'est dotée de politiques sectorielles et d'exclusion exigeantes qui permettent d'exclure des portefeuilles des entreprises présentant des risques climatiques importants. En effet, Ostrum Asset Management refuse de soutenir des secteurs ou des émetteurs qui ne respectent pas certains principes de responsabilité fondamentaux. Il en va de la crédibilité de notre approche et de notre responsabilité vis à vis de nos clients. Nous avons donc défini des politiques d'exclusion permettant de définir un premier périmètre de notre univers d'investissements.

Ostrum Asset Management réalisera une sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières et gazières non conventionnelles et/ou controversées (activités amont dites Upstream).

- **Arrêt des achats dès 2022 sur un seuil de production relatif au non conventionnel et au controversé**

À compter de 2022, Ostrum Asset Management n'a plus réalisé de nouveaux investissements dans des sociétés dont plus de 10 % de la production en volume concerne ces activités³. Cette politique s'étend aux entreprises impliquées dans toute la chaîne de valeur de la production (exploration, développement, exploitation – soit toute la chaîne amont dite Upstream, et de facto une partie significative de la chaîne aval dite Downstream puisque des majors pétrolières intègrent les deux). Les contraintes d'investissement sont appliquées depuis juillet 2022.

³ Seuil applicable dès lors que les entreprises visées produisent 10 millions de barils par an. En vue d'une sortie complète en 2030

- **Politique de vote et d'engagement à la fois sur le non conventionnel / controversé et sur le conventionnel**

Ostrum Asset Management entend faire de la sortie complète, d'ici 2030, des activités d'exploration et de production pétrolières ou gazières non conventionnelles et/ou controversées, un axe d'engagement prioritaire avec les entreprises dans lesquelles elle est investie en actions ou obligations, tant au niveau du dialogue que de la politique de vote. Par ailleurs, Ostrum Asset Management engage un dialogue actif avec l'ensemble des émetteurs du secteur sur l'adéquation de leur stratégie avec les recommandations de l'Agence Internationale de l'Énergie visant à satisfaire à l'Accord de Paris, et articule cette politique d'engagement avec une politique de vote cohérente avec cette approche.

- **Politique évolutive dans le temps**

La politique Ostrum Asset Management sera évolutive dans le temps, et donc révisable, de manière à permettre un accompagnement des entreprises vers la transition tout en maintenant un degré d'exigence élevé. Un durcissement des seuils, des critères retenus ainsi qu'un élargissement de la chaîne de valeur concernée, pourrait se faire de manière progressive, en tenant compte également des résultats de l'engagement et de la disponibilité des données.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la politique présente ici : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapport-article-29-lec,-risques-de-durabilit%C3%A9-et-tcfd>

- Par ailleurs, Ostrum AM a mis en place depuis 2018 une politique sectorielle sur le charbon ambitieuse. Par ses choix de gestion et ses engagements Ostrum Asset Management contribue à réduire la part de cette forme d'énergie fossile dans le mix énergétique mondial et réaffirme sa démarche de gérant responsable. Nous accompagnons également nos clients dans la mise en place de leur politique climat, tant par des mesures adaptées que par des propositions de gestion leur permettant de démontrer leurs engagements. Ainsi, Ostrum Asset Management exclut les entreprises qui développent de nouvelles capacités charbon, ainsi que celles qui n'ont pas défini dès 2021 de plan de sortie du charbon conforme à l'Accord de Paris. Ostrum AM exclut également les entreprises dépassant les seuils suivants en 2024 :
- 10 % de chiffre d'affaires issu de la production d'énergie générée par le charbon ou provenant de la production de charbon ;
- 10 M de tonnes de production annuelle de charbon thermique ;
- 5 GW de capacité installée ;
- 10 % de la production d'énergie générée par le charbon.

Pour en savoir plus, veuillez consulter la politique présente ici : https://www.ostrum.com/sites/default/files/1-ostrum-mediatheque/politiques-reglementaires/politiques_sectorielles/charbon/Exclusion-Charbon-Web-FR.pdf

1.7. Les campagnes d'engagement

Nous engageons le dialogue, selon les principes de notre Politique charbon avec une dizaine d'émetteurs : plusieurs ont déjà été exclus à l'issue du processus.

Nous menons également un engagement selon les principes de notre Politique Pétrole et Gaz avec une petite dizaine d'émetteurs.

Nous avons réalisé une trame d'engagement climat en cohérence avec Climate Action 100+ qui s'articule autour de 4 points :

- Alignement avec un scénario 1,5°C : objectifs à court, moyen et long terme ;
- Compensation des émissions de GES ;
- Gouvernance interne de la stratégie climatique ;
- Intégration de la taxonomie de l'Union européenne pour les activités durables.

1.8. Nos actions de suivi des résultats et des changements intervenus

En 2024, Ostrum a poursuivi ses engagements sur le climat avec les entreprises dans lesquelles elle investit. Elle continue par ailleurs à apporter activement sa contribution auprès des instances de place pour l'amélioration des pratiques ESG.

1.9. Notre évaluation

Les données proviennent de fournisseurs de données tels que Trucost, MSCI, Vigeo, Sustainalytics et SDG Index et sont intégrées dans les infocentres de Ostrum AM.

- <https://www.spglobal.com/esg/trucost>
- <https://www.msci.com/>
- <https://www.moody's.com/>
- <https://www.sustainalytics.com/>
- <https://www.sdgindex.org/>

La limite concernant les données est liée à la mise à jour des données pour les fournisseurs qui peut ne pas refléter des événements intervenus post mise à jour et pouvant conduire à un changement dans la donnée. Les données sont mises à jour à minima une fois par an.

Pour produire une analyse ESG (incluant les thèmes climat et biodiversité) intégrée pertinente, les équipes d'Ostrum AM s'appuient sur des données, tant qualitatives que quantitatives, sélectionnées collectivement pour leur pertinence, leur couverture et leur complémentarité. Ces différentes sources, ainsi que les échanges directs et réguliers avec le management des sociétés, sont disponibles pour les équipes de gestion d'Ostrum AM.

Tableau récapitulatif des principales sources de données externes :

LISTE DES FOURNISSEURS DE DONNÉES		
Prestataires de base de données	Périmètre	Description
Trucost S&P	1. Corporate carbon	• Entreprise Value / MarketCap • Données CO₂ équivalent des Corporates et des Souverains • Alignement scénarii de réchauffement climatique (15°C, 2°C...) • Émissions projetées • Évaluation du caractère vert/social/sustainable d'une obligation émise par un Corporate et enrichissement du <i>flag</i> par un certain nombre de données sur le <i>green bonds</i> et son émetteur
	2. Corporate 2DA	
	3. Corporate Obligation verte/sociale/ <i>Sustainable</i>	• Informations sur les émetteurs charbon • Risques physiques et de transition
GREaT	Corporate Indicateurs ESG	• Notation GREaT pour les émetteurs Corporates
MSCI	Indicateurs ESG	• Indicateurs utilisés dans la méthodologie GREaT • PAI • ODD sur les Corporates • Taxonomie • Analyses ESG qualitatives des émetteurs
Sustainalytics	Corporate ESG	• Indicateurs ESG pour les Corporates • Analyses ESG qualitatives des émetteurs
	Exclusion <i>Worst Offenders</i>	• Alerte sur les émetteurs présentant une controverse au regard de notre politique d'exclusion des <i>Worst Offenders</i>
ISS OEKOM	Vote Indicateurs ESG	• Mise à disposition de la plateforme de vote (plateforme permettant la transmission des votes aux teneurs de compte) • Analyse des valeurs dites « <i>non core</i> » : détermination du sens des votes, en fonction du périmètre et en application de la politique de vote qui lui sont communiquées • Exercice du vote sur les valeurs dites « <i>non core</i> » (hors marchés bloquants) • Transmission au teneur de compte des votes « <i>core</i> » et « <i>non core</i> » • Analyse des Corporates au regard de notre politique d'exclusion sur les armes controversées
Bloomberg	Flag Green Bonds	• Information sur le caractère GSS d'une obligation
Iceberg DataLab	Empreinte Biodiversité	• Indicateurs Biodiversité pour les Corporates
Carbon4	Alignement climatique	• Corporates et Souverains

Au-delà des fournisseurs de données que nous avons sélectionnés, nous utilisons régulièrement les données collectées par des organismes qui travaillent spécifiquement sur le climat ou la biodiversité.

BASES DE DONNÉES EXTERNES SPÉCIFIQUES POUR LES ASPECTS CLIMATIQUES ET BIODIVERSITÉ		
Prestataires de base de données	Périmètre	Description
Sustainable Development Goals (SDG)	Souverain ESG	• Score global SDG + 17 SDG • Indicateurs bruts pour les Souverains + SSA ESG DH pour le Label ISR
CDP	Corporate carbon	• Émissions carbone déclarées par les entreprises • Base de données Climat / Biodiversité pour alimenter la BDD interne
Urgewald	Corporate	• Liste d'entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon (GCEL), du pétrole et du gaz (GOGEL)
Climate Action 100+	Corporate Carbon	• Indicateurs ESG pour suivre les avancées des entreprises les plus émettrices de gaz dans leurs engagements climatiques
Science Based Target Initiative (SBTI)	Corporate 2DA	• Base de données d'entreprises qui ont formulé un objectif climatique validé par la science
Carbon Tracker	Corporate Carbon	• Indicateurs ESG sur les effets du réchauffement climatique sur les marchés financiers • Indicateurs ESG sur l'alignement climatique des émetteurs impliqués dans les secteurs du pétrole et du gaz et de l'électricité et des services publics

Bases de données externes spécifiques pour les aspects climatiques et biodiversité		
Prestataires de base de données	Périmètre	Description
Sustainable Development Goals (SDG)	Souverain ESG	- Score global SDG + 17 SDG ; - Indicateurs bruts pour les souverains + SSA ESG DH pour le Label ISR.
CDP	Corporate carbon	- Émissions carbone déclarées par les entreprises ; - Base de données Climat / Biodiversité pour alimenter la BDD interne.
Urgewald	Corporate	Liste d'entreprises impliquées dans la chaîne de valeur du charbon (GCEL), du pétrole et du gaz (GOGEL).
Climate Action 100+	Corporate Carbon	Indicateurs ESG pour suivre les avancées des entreprises les plus émettrices de gaz dans leurs engagements climatiques.
Science Based Target Initiative (SBTI)	Corporate 2DA	Base de données d'entreprises qui ont formulé un objectif climatique validé par la science.
Carbon Tracker	Corporate Carbon	- Indicateurs ESG sur les effets du réchauffement climatique sur les marchés financiers ; - Indicateurs ESG sur l'alignement climatique des émetteurs impliqués dans les secteurs du pétrole et du gaz et de l'électricité et des services publics.

2-INFORMATIONS SUR LA STRATÉGIE D'ALIGNEMENT AVEC LES OBJECTIFS DE LONG TERME LIÉS À LA BIODIVERSITÉ

2.1 Respect de la convention sur la diversité biologique

Depuis 2021, Ostrum AM développe une démarche sur la biodiversité visant à mettre en place les mesures nécessaires pour respecter, à horizon 2030, les 3 objectifs principaux figurant dans la Convention sur la diversité biologique du 5 juin 1992 :

- La conservation de la diversité biologique,
- L'utilisation durable de ces éléments
- Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Par ailleurs, nous procédons lors de l'évaluation des émetteurs à une analyse de notre contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité définis par la Plateforme intergouvernementale scientifique et politique sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES).

A l'horizon 2030, nous nous engageons donc à :

- ⇒ **Renforcer notre expertise relative à l'identification et la surveillance des éléments constitutifs de la biodiversité importants pour sa conservation et son utilisation durable telles que requises par la Convention. Cette démarche s'applique à notre évaluation des émetteurs ;**
- ⇒ **Mesurer et suivre notre empreinte biodiversité ;**
- ⇒ **Renforcer notre investissement dans des obligations durables liées aux enjeux de la biodiversité en fonction du marché ;**
- ⇒ **Poursuivre notre exclusion des émetteurs les plus néfastes aux écosystèmes ;**
- ⇒ **Renforcer notre engagement avec les émetteurs sur les secteurs les plus dépendants et les plus impactants.**

2.2 Analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité

À date, le portefeuille n'est pas en mesure de fournir une analyse de la contribution à la réduction des principales pressions et impacts sur la biodiversité. Néanmoins, l'impact sur la biodiversité, et de manière plus générale, les facteurs extra-financiers sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est à dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur.

2.3 Appui sur un indicateur biodiversité

À date, Ostrum Asset Management calcule uniquement son impact sur la biodiversité pour l'ensemble cumulé de ses portefeuilles. Pour ce faire, nous avons choisi de nous appuyer sur Iceberg DataLab⁴ (IDL) pour l'empreinte biodiversité. Son évaluation est donnée selon la mesure MSA par km². L'abondance moyenne d'espèces (Mean Species Abundance, ou MSA) mesure l'abondance moyenne des espèces indigènes dans un espace délimité par rapport aux écosystèmes de référence non perturbés.

⁴ <https://icebergdatalab.com/>

Concrètement, l’empreinte biodiversité d’Ostrum AM est estimée à environ -0.11 MSA.km²/m€ investi au 31 décembre 2024. Cela signifie que pour chaque million d’euro investi, 0,12km² de terres passent d’un état intact à un état perturbé. À ce stade, le calcul prend en compte les scopes 1, 2 et 3. Ainsi, il y a un risque de double comptage au niveau d’un portefeuille.

Chaque année, Ostrum AM calcule son empreinte biodiversité. Pour 2024, vous pouvez retrouver les calculs sur le lien suivant : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapport-article-29-lec,-risques-de-durabilit%C3%A9-et-tcfd->

3 INFORMATIONS SUR LES DÉMARCHES DE PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE QUALITÉ DE GOUVERNANCE DANS LA GESTION DES RISQUES

3.1 Processus d'identification, d'évaluation, de priorisation et de gestion des risques liés à la prise en compte des critères ESG

Ostrum AM réalise des analyses de risques ESG sur l'ensemble des entreprises investies, afin d'identifier les risques susceptibles d'avoir un impact matériel. L'approche, fondée sur la double matérialité des risques, permet non seulement de se concentrer sur les risques à court terme, plus visibles, car impactant dès aujourd'hui ses investissements, mais également de viser à anticiper les risques à moyen et long terme, parfois plus compliqués à envisager.

L'identification des risques et opportunités ESG et climatiques se fait au niveau :

- Des secteurs, avec des analyses sectorielles et des indicateurs/scores ;
- Des émetteurs, avec des analyses qualitatives et de controverse et des indicateurs/scores ;
- Des portefeuilles, avec des analyses de portefeuilles et indicateurs associés.

En plus des différents outils, indicateurs et alertes des fournisseurs de données, l'identification des risques et opportunités est propre aux différentes classes d'actifs. Elle passe, notamment, par des analyses qualitatives.

Toutes ces actions combinées nous permettent d'identifier un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, avérée ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les différents risques liés à la prise en compte des critères ESG identifiés par Ostrum Asset Management (risques de transition, risques physiques aigus et chroniques, risques de controverses, risques liés au changement climatique et risques liés à la biodiversité) sont repris dans le Rapport d'Investissement Responsable d'Ostrum AM disponible ici : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#rapport-article-29-lec.-risques-de-durabilite-C3%A9-et-tcf->

3.2 Evaluation des risques ESG chez Ostrum AM

Les risques ESG, ainsi que les opportunités, sont pris en compte dans l'évaluation des secteurs industriels, ainsi que des sociétés dans le cadre de notre analyse de la qualité et des risques.

Ces risques sont pris en compte à travers plusieurs axes : nos politiques sectorielles et d'exclusion ; la politique de gestion des controverses (Worst Offenders) ; l'intégration des critères ESG ; les éléments ESG sont systématiquement intégrés à l'analyse des émetteurs, dès lors qu'ils sont considérés comme matériels, c'est-à-dire ayant un impact sur le risque crédit de l'émetteur ; la politique d'engagement globale qui s'applique à l'ensemble des gestions d'Ostrum AM. Par ailleurs, la Direction des Risques participe aux différents comités relatifs aux sujets ESG.

La revue des listes d'exclusions est réalisée sur base périodique par plusieurs Comités (par exemple : Comité Sectoriel, Comité Worst Offenders, Comité Pétrole et Gaz, Comité Charbon) et donne lieu à une mise à jour des listes d'exclusions.

3.3 Plan d'action visant à réduire l'exposition du mandat aux principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance

La gestion de l'exposition du mandat aux risques ESG passe par :

- **Le suivi des indicateurs extra-financiers**
- **Les politiques sectorielles et d'exclusion**
- **La politique d'engagement**

Des contrôles pré-trade bloquants sont mis en œuvre pour les listes réglementaires, les exclusions normatives (Worst Offenders, armes controversées), les exclusions sectorielles (charbon, tabac). Des contrôles post-trade sont également mis en place pour les émetteurs interdits, à l'exclusion du pétrole et gaz, pour lesquels le stock est autorisé jusqu'en 2030.

Le monitoring et le traitement des éventuels dépassements suit le même processus d'alertes et d'escalade que les autres contraintes d'investissements réglementaires et contractuelles.

Par ailleurs, Ostrum AM entend réduire l'exposition de ses portefeuilles aux risques ESG via sa politique d'engagement. Ainsi, en 2024, 153 engagements et 112 réunions et contacts ont été conduits auprès de 97 sociétés différentes sur des sujets financiers et extra-financiers. Vous pouvez retrouver le détail de ses engagements dans son rapport : <https://www.ostrum.com/fr/notre-documentation-rse-et-esg#vote-et-engagement>

3.4 Impact financier des principaux risques en matière environnementale, sociale et de qualité de gouvernance

Les différents risques et opportunités climatiques identifiés dans les investissements d'Ostrum AM peuvent impacter ses activités. Tous les risques identifiés plus haut peuvent devenir matériels pour l'activité d'Ostrum AM.

Par exemple le montant à verser en cas de condamnation (amendes, mais aussi réparation pour dommages et intérêts) peut fragiliser la robustesse financière d'une entreprise, et donc augmenter le risque de crédit. La qualité de remboursement de l'emprunteur peut être réduite, ce qui peut entraîner la baisse de la valeur de son titre, et donc un impact négatif sur la performance.

Les risques climatiques peuvent aussi être à l'origine de la perturbation de certains secteurs d'activité. Si les entreprises ne parviennent pas à s'adapter aux nouvelles tendances, leurs profils deviendront moins attractifs pour les investisseurs, car moins rentables. Il est donc essentiel qu'Ostrum AM les identifie pour éviter de subir des pertes. L'inverse (côté opportunité) est tout aussi important.

Par conséquent, Ostrum AM s'attache à surveiller les risques réglementaires, juridiques, réputationnels, opérationnels ou liés aux changements de marché, des entreprises investies ou dans lesquelles les gérants souhaitent investir, car ces risques entraîneraient une perte financière directe pour Ostrum AM et ses clients.

Si Ostrum AM cherche à minimiser les défauts potentiels de ses investissements, elle est aussi très attentive aux opportunités. Les entreprises qui réussissent à créer de nouveaux business/offre bas carbone (énergie renouvelables, consommation propre...) créent de facto de nouveaux revenus.

Ostrum AM utilise l'analyse de la matérialité des éléments ESG pour évaluer les risques sectoriels et/ou spécifiques et leur probabilité d'occurrence. Cette analyse nous permet d'identifier les tendances à long terme susceptibles de perturber certains secteurs d'activité. Ajouter la recherche des éléments matériels ESG à l'analyse financière traditionnelle lui permet d'améliorer sa vision des risques de durabilité et la qualité des émetteurs à plus long terme.

Ostrum AM est convaincue que son devoir en tant que gestionnaire d'actifs est de prendre des décisions éclairées et d'utiliser toutes les informations disponibles, y compris des éléments ESG.

Par ailleurs, la réputation d'Ostrum AM peut aussi être entachée, en tant qu'investisseur, lorsque des controverses surviennent sur un titre ou si elle investit dans une entreprise avec de mauvaises pratiques ESG (financement de charbon, armes...).

Les ONGs sont d'ailleurs très attentives au financement des gestionnaires d'actifs

3.5 DÉMARCHE D'AMÉLIORATION ET MESURES CORRECTIVES

Afin de renforcer ses engagements sur le climat, Ostrum AM a débuté fin 2024 une analyse de ses portefeuilles pour initier une démarche d'alignement climatique avec une date cible de mise en œuvre en 2025. Pour se faire, elle a décidé de se référer au cadre méthodologique NZIF (Net Zéro Investment Framework) de l'IIGCC⁵ - l'un des trois cadres méthodologiques plébiscités par la « Net Zero Asset Management initiative » (NZAMi) - et a développé une méthodologie de scoring quantitatif propriétaire lui permettant de catégoriser les émetteurs corporates dans l'une des cinq catégories de l'échelle de maturité climatique définies par le NZIF (catégories allant des sociétés qui ne sont pas transparentes en matière de transition climatique à celles qui sont déjà net zéro).

⁵ Institutional Investors group on Climate Change _ <https://www.iigcc.org/>

4. ABÉCÉDAIRE

Abréviations et acronymes utilisés dans ce rapport :

AIE	Agence Internationale de l'Energie
AMF	Autorité des Marchés Financiers
CTB	Climate Transition Benchmark (Indice de Transition Climatique)
ESG	(Facteurs) Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance
GES	Gaz à Effet de Serre
GEVA	Gestion Environnementale et Valorisation des Actifs
GIEC AR5	5e rapport d'évaluation du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat
IDL	Iceberg DataLab (fournisseur de données biodiversité)
ISR (SRI)	Investissement Socialement Responsable
LEC	Loi Energie Climat
MSA	Mean Species Abundance (Abondance Moyenne des Espèces)
MSCI	Fournisseur de données extra-financières
PAB	Paris Aligned Benchmark (Indice aligné avec l'Accord de Paris)
PAI	Principal Adverse Impact (Principales Incidences Négatives)
RSE	Responsabilité Sociétale des Entreprises
SBTi	Science Based Targets initiative (initiative Science Based Targets)
SDA	Sectoral Decarbonization Approach
SDG	Sustainable Development Goal (Objectifs de Développement Durable)
SFDR	Sustainable Finance Disclosure Regulation (Réglementation de publication d'information en matière de durabilité)
Sustainalytics	Fournisseur de données extra-financières
Trucost	Fournisseur de données extra-financières
Vigeo	Fournisseur de données extra-financières

Vous pouvez également consulter l'abécédaire de l'ISR Ostrum sur notre site internet : <https://www.ostrum.com/fr/abecedaire-de-lisr>

MENTIONS LÉGALES

OSTRUM ASSET MANAGEMENT

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 50 938 997 € – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Men- dès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com

Ce document est destiné aux clients d'Ostrum Asset Management. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et notamment en ce qui concerne la description des processus de gestion qui ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management.

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier. Les perspectives mentionnées sont susceptibles d'évolution et ne constituent pas un engagement ou une garantie.

Nos politiques sectorielles et d'exclusion sont disponibles sur le site d'Ostrum Asset Management : <https://www.ostrum.com/fr/nos-politiques-sectorielles>



Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018 – Société anonyme – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com



NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTERNATIONAL

43 avenue Pierre Mendès France - CS 41432 - 75648 Paris cedex 13 France - Tél. : +33 (0)1 78 40 80 00
Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros
329 450 738 RCS Paris - APE 6630Z - TVA : FR 203 294 507 38